

LNH.FR

RAPPORT **CNACG**

**ÉCONOMIE
DU HANDBALL
MASCULIN**
DE 1^{ère} ET 2^{nde}
DIVISION

SAISON
19.20



INTRODUCTION

Ce rapport annuel de la Commission d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG) de la Ligue Nationale de Handball (LNH) présente les données économiques et financières des clubs du handball professionnel français évoluant en 1ère division (Lidl Starligue) et 2^{nde} division (Proligue) masculine pour la saison 2019/2020. Celle-ci s'est avérée particulière à bien des égards, en particulier du fait de l'explosion de la crise sanitaire. La pandémie de Covid-19 a en effet eu de nombreuses répercussions sur les plans sportif – avec l'arrêt des compétitions professionnelles dès le mois de mars 2020 – économique et social. La crise a ainsi contribué à modifier de façon substantielle les données comptables des clubs de Lidl Starligue et de Proligue.

Toutefois, il convient de souligner que la saison 2019/2020 n'a pas été marquée par un effondrement de l'économie des clubs professionnels de handball. Ceci a notamment été rendu possible par la conjonction de trois facteurs. Tout d'abord, la mobilisation des dispositifs de soutien mis en place par l'Etat (activité partielle, exonération et crédit de cotisations sociales, prêts garantis par l'Etat). Ceux-ci ont ainsi parfaitement joué leur rôle d'amortisseurs et contribué à éviter que des clubs se retrouvent en état de cessation de paiements. Ensuite, la remarquable fidélité des partenaires – qu'ils soient privés ou publics – et des abonnés des clubs professionnels qui ont, dans leur écrasante majorité, maintenu les engagements pris sur la saison 2019/2020. Enfin, le soutien des partenaires dont le diffuseur exclusif de la Lidl Starligue : beIN Sports, qui, contrairement à ce qui a été observé dans d'autres disciplines du sport professionnel français, n'a pas demandé de remboursement partiel des droits de retransmission contractuellement convenus. Ces trois facteurs, couplés à l'adaptation des clubs à un contexte dégradé, a permis d'éviter un effondrement total des fondamentaux économiques du handball professionnel français.

Avec un montant cumulé de 81,9 M€ en 2019/2020, les produits d'exploitation ont été en recul d'un peu plus de 4 M€, soit une baisse relativement limitée (-5%) par rapport à la saison 2018/2019.

- La Lidl Starligue semble avoir mieux résisté : ses produits d'exploitation se sont élevés à 61,2 M€, soit un montant cumulé en baisse de 3%. Cette réduction globale, également visible dans la baisse du budget moyen (-2,5%), masque cependant des réalités individuelles hétérogènes comme en témoigne la légère progression du budget médian (+1,1%).
- À l'inverse, la Proligue a davantage souffert des effets de la crise mais aussi des évolutions de périmètre (certains clubs à gros budgets ayant été promus en Lidl Starligue). Le montant cumulé de produits d'exploitation des clubs de Proligue s'est établi à 19,7 M€ en 2019/2020, un montant en baisse de 2,3 M€ soit un recul proportionnellement plus marqué (-10%).

Dans le même temps, les charges d'exploitation des clubs ont été plutôt bien contenues. Avec un montant cumulé de 89,3 M€ en 2019/2020, elles se sont affichées en baisse de près de 8,4 M€ (-9%).

- La Lidl Starligue enregistre des charges d'exploitation cumulées de 69,6 M€ en 2019/2020, un montant en baisse de 4,5 M€ (-6%). Les économies de charges ont essentiellement été réalisées sur la masse salariale chargée, les services extérieurs et les achats.
- Avec un total de charges d'exploitation de 19,7 M€, la Proligue a enregistré une réduction certes moins élevée en valeur absolue (3,9 M€), mais plus importante en valeur relative (-16%). Ces économies de charges ont essentiellement été réalisées sur la masse salariale chargée.

Du fait d'une réduction de charges supérieure à la baisse des produits, le résultat d'exploitation cumulé des clubs de la Ligue Nationale de Handball s'affiche en légère amélioration. Le déficit d'exploitation passe ainsi de 11,1 M€ en 2018/2019 à 7,3 M€ en 2019/2020. Il convient toutefois de relativiser ce montant cumulé dans la mesure où ce déficit est supporté par un nombre très limité de clubs. Ainsi, seuls 4 des 28 clubs professionnels enregistrent un résultat d'exploitation déficitaire en 2019/2020 (2 en Lidl Starligue et 2 en Proligue). Plus encore, l'un d'entre eux (le PSG Handball) présente un déficit d'exploitation supérieur à 10 M€, contribuant quasiment à lui-seul au déficit global du handball professionnel.

Le résultat net cumulé de la saison 2019/2020 est en forte dégradation. Les 28 clubs professionnels français enregistrent ainsi une perte nette de 8,3 M€ contre seulement 0,6 M€ en 2018/2019. Là-encore, il faut relativiser cette évolution pour deux raisons. D'une part, seuls 5 clubs présentent un résultat net déficitaire en 2019/2020 (2 en Lidl Starligue et 3 en Proligue). D'autre part, cette perte nette s'explique quasiment exclusivement par une méthode de comptabilisation différente opérée par le PSG Handball à partir de cette saison. Alors que celui-ci avait l'habitude de compenser ses pertes par un produit exceptionnel (plus de 11 M€ en 18/19) provenant de la SASP PSG Football (dont la SASP PSG Handball est une filiale), il procède dorénavant à des augmentations de capital annuelles, laissant apparaître un déficit comptable important (-10,8 M€) en 2019/2020. En faisant abstraction du PSG Handball, le résultat net cumulé des 28 clubs professionnels serait excédentaire de 2,5 M€.

Signe d'une solidité économique préservée, 23 clubs affichent une situation nette positive en 2019/2020 (14 en Lidl Starligue et 13 en Proligue). Les situations nettes cumulées sont ainsi très positives (10,8 M€) et en très nette amélioration par rapport à 2018/2019 (+5,2 M€). Elles s'établissent respectivement à 9,1 M€ pour la Lidl Starligue et 1,7 M€ pour la Proligue.

En conclusion, les données 2019/2020 démontrent une forme de résistance des clubs de handball professionnel français qui ont su s'adapter et mobiliser les dispositifs de soutien mis en place pour faire face à la crise. Il conviendra toutefois de suivre avec attention l'évolution, des données économiques pour les exercices suivants et en particulier celles de la saison 2020/2021.

2. PRÉSENTATION DE LA CNACG

2.1 — OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA CNACG

En application des dispositions de l'article L. 132-2 du Code du Sport et de la convention conclue entre la Fédération Française de Handball (FFHB) et la Ligue Nationale de Handball (LNH), il a été institué une Commission Nationale d'Aide et de Contrôle de Gestion (CNACG) chargée d'assurer le contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives participant aux compétitions professionnelles de Handball.

Cet organisme, qui est doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, a vocation à :

- **Assurer la pérennité des groupements professionnels**, en les accompagnant dans leur gestion et dans leur développement ;
- **Favoriser le respect de l'équité sportive**, en s'assurant notamment que chaque club n'engage pas des dépenses plus élevées que les ressources dont il peut justifier ;
- **Contribuer à la régulation économique des compétitions**, en veillant au respect des grands équilibres financiers et en évaluant les projets d'achat, de cession et de changement d'actionnariat des sociétés sportives.

La CNACG assure principalement **l'examen et le suivi de la situation financière** des clubs membres de la LNH, au regard des éléments comptables et financiers qui lui sont transmis selon un calendrier déterminé ou qu'elle peut recueillir à l'occasion de visites effectuées au siège de ces clubs par leurs contrôleurs attitrés.

Elle veille au **respect des obligations relatives à la tenue de la comptabilité** ainsi que celles qui sont applicables en matière fiscale et sociale.

Depuis la loi du 1er mars 2017 « visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs », la CNACG a également pour mission :

- d'assurer le **contrôle et l'évaluation des éventuels projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires** des sociétés sportives ;
- d'assurer le **contrôle financier de l'activité des agents sportifs**.

Elle exerce enfin dans le même temps **une mission d'information et de conseil** en matière de gestion juridique et financière.

2.2 — MOYENS D'ACTIONS DE LA CNACG

Afin d'exercer sa mission, la CNACG dispose de plusieurs moyens d'actions :

- avertir ;
- mettre en place un plan d'apurement des capitaux propres négatifs ;
- soumettre le club à une autorisation préalable avant tout recrutement ou toute conclusion d'accord venant modifier la rémunération d'un joueur ou entraîneur professionnel déjà sous contrat ;
- bloquer les versements de la LNH ;
- infliger des amendes financières ;
- limiter la masse salariale du club ;
- interdire totalement ou partiellement le recrutement ou la signature d'avenants augmentant la rémunération des joueurs ou des entraîneurs ;
- mener toute enquête utile ou diligenter un audit juridique et financier du groupement sportif ;
- retirer des points dans la limite de 6 par infraction ;
- interdire la participation à une ou plusieurs compétitions organisées par la LNH ;
- rétrograder administrativement ou refuser l'accession dans la division supérieure ;
- retirer un ou plusieurs titres sportifs obtenus lors de la saison en cours.

2.3 — COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA CNACG

La CNACG est pour la saison 2019-2020 composée de **13 membres dont 4 sont désignés par la FFHB, tous choisis pour leur expertise dans le domaine financier et leur indépendance vis-à-vis des clubs contrôlés.**

Ils sont nommés pour **3 ans**.

La présence minimum de **4 membres est requise afin que la CNACG puisse délibérer valablement.**

Les décisions de la CNACG sont prises à la majorité des membres présents. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la CNCG de la Fédération Française de Handball.

COMPOSITION DE LA CNACG

MEMBRES DE LA CNACG

MEMBRES NOMMÉS PAR LA LNH

Jean DI MEO (Président) | Christophe BERRARD | Emmanuel CHARNAVEL | Gaëtan DANDO | Olivier DUCHESNAY | Nicolas DUSSON | Hugo HAMON | Henri-Dominique PETIT | Dominique TISSOT

MEMBRES NOMMÉS PAR LA FFHB

Éric PERODEAU | Jérôme RONZE | Jean-François SERRE | Olivier TOUCHAIS

PERMANENTS DE LA LNH ASSISTANT LA CNACG

Nelly WYPOR,
Responsable du pôle droit social et contrôle de gestion

Véronique MALECOT,
Contrôleuse de gestion

2.4 — L'ACTIVITÉ DE LA SAISON 2019/2020

SES RÉUNIONS :

3 réunions en séance plénière* :

- **14 septembre 2019 (réunion en présentiel à Paris)** : Bilan de l'intersaison (avis intervenus en vue de l'homologation des contrats, réévaluations de la masse salariale autorisée fixée lors de la réunion de mai/juin 2019, autorisations de recrutement de nouveaux joueurs professionnels, etc.).
- **30 novembre 2019 (réunion en présentiel à Paris)** : Analyse des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019 et des budgets prévisionnels 2019/2020, actualisés.
- **3 au 6 juin 2020 (visioconférence)** : Audition de l'ensemble des clubs et analyse des comptes de résultat prévisionnels au 30 juin 2020 et des budgets prévisionnels 2020/2021 en vue de ses décisions d'autorisation pour la saison 20/21.

**Habituellement, la CNACG se réunit également dans le courant du mois de mars afin de faire une analyse des budgets actualisés à mi-saison. Cependant, compte tenu de la survenance de l'épidémie de Covid-19 et de son incidence inévitable sur la situation financière des clubs, la CNACG a annulé cette réunion, estimant sa tenue inopportune.*

Autres réunions :

Elle s'est par ailleurs réunie **sous d'autres formes et modalités à 9 reprises** lorsque cela s'avérait nécessaire (cf. décisions ci-après).

SES DÉCISIONS AU TITRE DE LA SAISON 2019/2020 :

Outre ses 28 décisions d'autorisation à participer aux compétitions organisées par la LNH, la CNACG a été amenée à prendre, au titre de la saison 2019/2020, 24 décisions :

Type de décision	Lidl Starligue	Proligue	Toutes divisions confondues
Réévaluation de masse salariale autorisée	7	9	16
Autorisation de recrutement d'un nouveau joueur professionnel	-	3	3
Fixation / Modification d'un plan d'apurement	-	2	2
Amende pour non-respect des délais de production de documents	-	2	2
Retrait de points (pour non-respect du budget prévisionnel)	-	1	1
TOTAL	7 (29%)	17 (71%)	24

Elle a par ailleurs émis 466 avis favorables en vue de l'homologation de contrats de joueurs ou entraîneurs professionnels.

SES AUTRES ACTIVITÉS :

Au titre de la saison 2019/2020, la CNACG a participé, entre les mois de mars et mai 2021, 2 fois par semaine, aux travaux du groupe de travail « social et économique » mis en place par le Comité Directeur de la LNH.

Ce groupe de travail, composé également de représentants de l'Union des Clubs Professionnels de Handball, de l'Association des Joueurs Professionnels de Handball (AJPH), du syndicat des entraîneurs professionnels de Handball (7 Master), de la LNH et de la FFHB, avait pour mission :

- d'informer les acteurs sur les dispositifs de soutien et d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics, de proposer des réponses harmonisées, de recenser les bonnes pratiques et d'aider les clubs à répondre aux problématiques qui pouvaient se poser ;
- de mettre en place un outil de mesures des pertes engendrées par cette crise à court, moyen et long termes afin de répondre efficacement et de manière cohérente - collectivement et club par club - aux demandes de chiffrage du gouvernement et, le cas échéant, des collectivités locales ou autres institutions auxquelles les clubs auraient pu avoir à répondre ;
- d'adapter les outils, les calendriers et les règlements en matière de régulation (règlement financier, conditions de participation aux compétitions) afin de s'adapter à la dimension économique de cette crise qui touchait les clubs et leurs partenaires non seulement cette saison 19/20 mais aussi sur du plus long terme.

3. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES





AIDES (OU MESURES) DITES “COVID” : Regroupent l'ensemble des aides mises en place par l'État et dont les clubs ont pu bénéficier pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de Covid-19, notamment le Fonds de Solidarité pour les Entreprises, le dispositif d'activité partielle, les exonérations de charges sociales, les prêts garantis par l'État (PGE).

Plus largement : <https://www.economie.gouv.fr>

CENTRES DE FORMATION : Centres de formation - relevant de l'association sportive ou de la société sportive - ayant reçu un agrément ministériel sur proposition de la FFHB, en application de l'article L. 211-4 du Code du Sport. Sont ainsi exclus de cette notion, les centres de formation non agréés et autres structures appelées communément « académies » ou encore « centres d'entraînement ».

CHARGES DE PERSONNEL DITES “LNH” : Ensemble des charges comptabilisées dans les comptes 64 du plan comptable relatives à l'« effectif professionnel » ou « équipe première ». S'agissant des clubs qui sont composés d'une association support et d'une société sportive, les données présentées sont uniquement celles de la société sportive.

CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES : Ensemble des charges comptabilisées dans les comptes 64 du plan comptable (tout le groupement sportif).

CONTRAT EN COURS D'EXECUTION (pour 2019/2020) : Contrat de joueur ou entraîneur professionnel (de l'équipe première) arrivant à terme au plus tôt le 30 juin 2020

DIVISIONS CONCERNEES : Les données présentées dans ce rapport sont issues principalement des documents comptables et finan-

ciers produits par les 14 clubs professionnels de LIDL STARLIGUE (1^{ère} division masculine) et les 14 clubs professionnels de PROLIGUE (2^{ème} division masculine) au titre de la saison sportive 2019/2020. Il est précisé que les clubs suivent, depuis la saison 2016/2017, le même plan comptable, établi par la CNACG.

DROITS TV ET MARKETING : Dans le compte de résultat cumulé, sont inclus à la fois les droits TV et marketing versés par la Ligue Nationale de Handball et ceux versés par la Fédération européenne aux clubs ayant participé à une Coupe d'Europe.

Le focus sur les droits TV et marketing réalisé à la page 56 (pour la Lidl Starligue) n'inclut que ceux versés par la LNH.

EFFECTIF DE RÉFÉRENCE (JOUEURS FORMES LOCALEMENT) : L'effectif de référence est composé de tous les joueurs titulaires d'un contrat homologué par la LNH au sein d'un club de 1^{ère} division masculine.

Sont concernés :

- Les joueurs sous contrat professionnel au sens des articles 1311-1 et suivants du règlement administratif de la LNH, y compris les joueurs recrutés en qualité de joueur supplémentaire, joker, joker gardien, joker médical ou dans le cadre d'un prêt, en application des articles 1342-1 et suivants de ce même règlement.

- Les joueurs sous convention de formation homologuée par la FFHB ayant signé un contrat stagiaire au sens de l'article 1313-2 du règlement administratif de la LNH.

EFFECTIF PROFESSIONNEL - EQUIPE PREMIERE : L'effectif professionnel est constitué des joueurs et entraîneurs professionnels de l'équipe première dont le contrat a été homologué par la Commission

juridique. L'effectif professionnel correspond à la « Masse LNH » au sens du règlement financier de la LNH.

EHF : European Handball Federation (Fédération Européenne de Handball).

GROUPEMENTS SPORTIFS : S'agissant des clubs qui sont composés d'une association support et d'une société sportive, les données budgétaires et comptables présentées sont les données cumulées du groupement sportif formé par ces deux entités (sauf cas particuliers expressément cités dans le corps du rapport pour lesquels seul le secteur professionnel est visé).

Les variations parfois importantes d'une saison à l'autre sont dues non seulement à l'évolution des situations financières de certains clubs, mais également aux promotions et relégations sportives qui sont intervenues entre les deux divisions professionnelles d'une part, et entre la deuxième division professionnelle et le secteur amateur d'autre part.

JOKER GARDIEN : Joueur professionnel (gardien) dont le contrat de travail a été déposé auprès de la Commission juridique de la LNH au plus tard la veille de la rencontre disputée au titre de la 26^e journée de championnat puis homologué par elle, après avis favorable de la CNACG de la LNH, conformément à l'article 1342-3 du règlement administratif de la LNH.

JOKER MÉDICAL : Joueur professionnel (joueur de champ) dont le contrat de travail a été déposé auprès de la Commission juridique de la LNH au plus tard la veille de la rencontre disputée au titre de la 26^e journée de championnat puis homologué par elle, après avis favorable de la CNACG et de la Commission médicale de la LNH, conformément à l'article 1342-4 du règlement administratif de la LNH.

JOKER “SIMPLE” : Joueur professionnel dont le contrat de travail a été déposé auprès de la Commission juridique de la LNH entre le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} février 2020 puis homologué par elle, après avis favorable de la CNACG de la LNH, conformément à l'article 1342-2 du règlement administratif de la LNH.

LIDL STARLIGUE : 1^{ère} division masculine de handball.

MASSE SALARIALE « HORS LNH » : Masse salariale incluant tous les salariés de la société sportive (ou à défaut de l'association) à l'exception de ceux intégrés dans la masse « LNH » définie ci-après.

MASSE SALARIALE “LNH” : Masse salariale incluant les joueurs et entraîneurs professionnels au sens des articles 1311/1 et 1411 du règlement administratif de la LNH (équipe première).

MASSE SALARIALE AUTORISÉE : Masse salariale intégrant l'ensemble des éléments détaillés à l'article 3253 du règlement financier de la LNH.

MOYENNE : C'est le rapport entre la somme des valeurs et le nombre des valeurs.

MEDIANE : C'est le nombre qui se trouve au milieu d'une liste de nombres fournie.

NOUVELLE ARRIVÉE : Statut des joueurs professionnels ayant intégré le club (nouveaux licenciés), soit dans le cadre d'une mutation interne (entre clubs français) ou d'un transfert international.

PARTENARIATS : Dans le compte de résultat cumulé et l'analyse des grands postes d'exploitation, sont inclus le partenariat privé financier, les échanges et le mécénat d'une part, et le sponsoring public d'autre part. Le focus sur le partenariat réalisé aux pages 37 (Lidl Starligue), 61 (Proligue) et 74 (comparaison des

deux divisions) s'entend en revanche hors sponsoring public, celui-ci ayant été intégré dans le focus sur l'intervention publique aux pages 35 (Lidl Starligue), 59 (Proligue) et 74 (comparaison des deux divisions).

PREMIER CONTRAT PROFESSIONNEL (OU “PRO”) : Premier contrat de travail de joueur professionnel conclu, à l'issue de la convention de formation, entre un joueur et l'association ou la société sportive dont relève le centre agréé qui l'a formé.

PROLIGUE : 2^{ème} division masculine de handball

RECETTES MATCHS : Dans le compte de résultat cumulé et l'analyse des grands postes d'exploitation, sont inclus les produits issus de la billetterie individuelle, des abonnements particuliers et entreprises, de la buvette, de la boutique et des ventes de places aux collectivités locales.

Le focus sur les recettes matchs réalisé aux pages 38 (Lidl Starligue), 62 (Proligue) et 74 (comparaison des deux divisions) s'entend en revanche hors ventes de places aux collectivités locales, ces produits ayant été intégrés dans le focus sur l'intervention publique aux pages 35 (Lidl Starligue), 59 (Proligue) et 72 (comparaison des deux divisions).

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (POUR 2019/2020) : Contrat de joueur ou entraîneur professionnel (de l'équipe première) arrivé à terme au 30 juin 2019 et renouvelé pour une ou plusieurs saisons sportives.

SAISON SPORTIVE : Période se situant entre le 1^{er} juillet et le 30 juin.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION : Ensemble des subventions comptabilisées dans les comptes 74, à savoir non seulement les subventions attribuées par les collectivités locales mais également toutes les « autres subventions » diverses.

Le focus sur les subventions réalisé aux pages 35 (Lidl Starligue) et 59 (Proligue) ne concerne en revanche que les subventions attribuées par les collectivités locales.

SALAIRES (MOYEN, MÉDIAN, PAR POSTE) : Seul salaire fixe brut mensuel hors avantages en nature et en espèces et primes diverses.

TYPES DE SOCIÉTÉS :

→ **SASP** : Société Anonyme Sportive Professionnelle

→ **SAOS** : Société Anonyme à Objet Sportif

→ **EUSRL** : Entreprise Unipersonnelle Sportive à Responsabilité Limitée

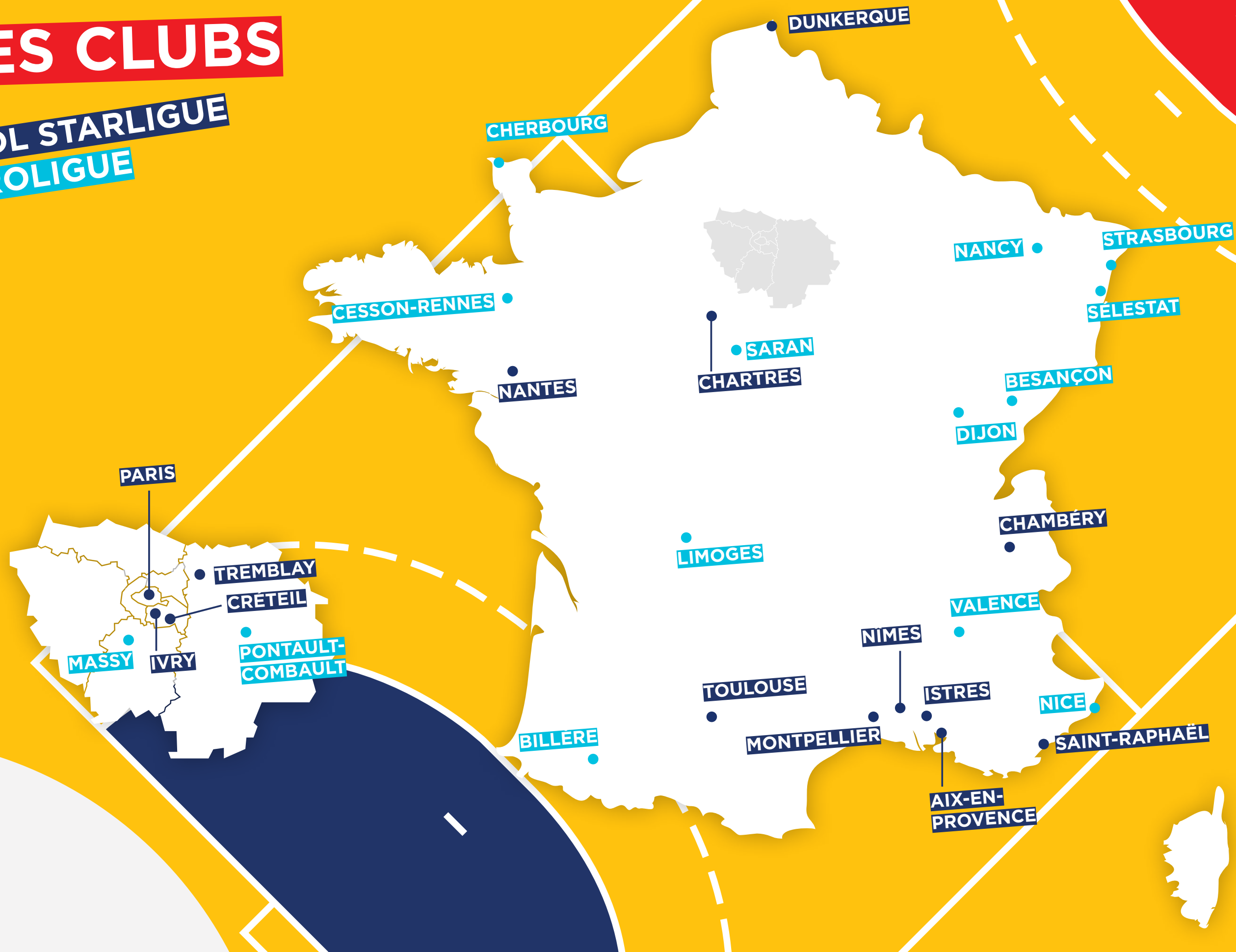
→ **SA** : Société Anonyme

→ **SARL** : Société A Responsabilité Limitée

→ **SAS (U)** : Société par Actions Simplifiée (et sa forme Unipersonnelle)

LES CLUBS

LIDL STARLIGUE
PROLIGUE



4.

LA PHOTOGRAPHIE DES CLUBS



4.1 – LE STATUT JURIDIQUE

CADRE LÉGAL :

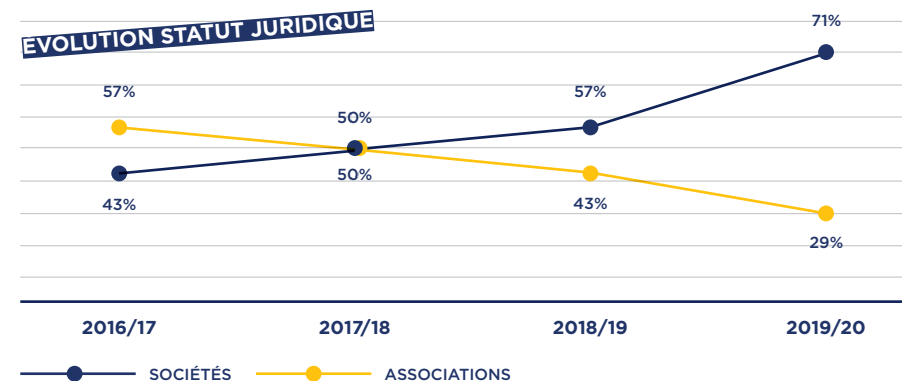
RAPPEL DES OBLIGATIONS IMPOSÉES PAR LE CODE DU SPORT (L. 122-1 et s. – R. 122-1 et s) :

Les associations sportives qui, sur la moyenne des 3 derniers exercices clos, dépassent l'un des seuils suivants, ont l'obligation de constituer une société sportive dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle elles ont dépassé le(s) seuil(s) :

- 1 200 000 € de recettes issues de l'organisation de manifestations payantes (incluant les entrées payées, les recettes publicitaires de toute nature, le produit des droits d'exploitation audiovisuelle versés à l'association y compris celui des droits de reproduction) ;
- 800 000 € de rémunérations versées aux "sportifs" (incluant les salaires, primes, vacations, avantages en espèces ou en nature, habituels ou exceptionnels, hors charges fiscales et sociales afférentes à ces rémunérations).

La structuration des clubs continue de progresser comme l'illustre l'évolution de leur statut juridique. Quatre clubs membres de la LNH ont créé une société sportive à l'occasion de la saison 2019-20 : Nîmes et Chartres en Lidl Starligue et Billère et Saran en Proligue. Chaque saison, plusieurs clubs franchissent cette nouvelle étape : ils sont désormais 71 % des clubs (1^{er} et 2^{ème} divisions confondues) à être sous le statut de société sportive contre 29% en association. Le point de basculement s'est opéré lors de la saison 2017-18 et cette tendance ne cesse de s'accroître depuis.

EVOLUTION STATUT JURIDIQUE



LIDL STARLIGUE

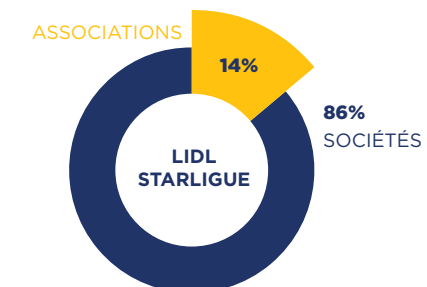
En **Lidl Starligue**, 12 des 14 clubs sont sous statut de société sportive, 2 seulement restant sous statut associatif. Cette progression est renforcée par l'accession en première division de deux clubs constitués en société sportive (Créteil, déjà en société avant son accession, et Chartres qui a constitué une société sportive lors de son accession). Il existe une grande diversité de formats de sociétés sportives choisis par les clubs. Ceux-ci se dirigent de plus en plus vers des sociétés de droit commun (SAS / SASU) qui autorisent plus de souplesse. L'accession du club de Créteil fait réapparaître une des formes les plus anciennes des sociétés sportives à travers la Société d'économie mixte sportive locale (SEMSL).

PROLIGUE

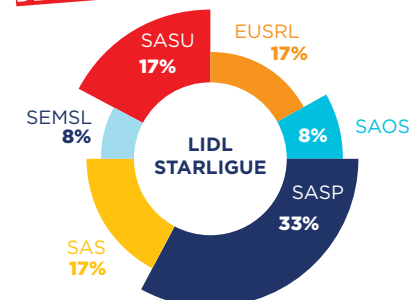
En **Proligue**, une courte majorité des clubs (57%) est encore sous statut associatif. S'il n'y a pas d'évolution entre les deux dernières saisons sur ce point, une tendance générale au passage en société sportive est observée depuis plusieurs années. Les clubs ayant franchi cette étape en Proligue l'ont davantage fait volontairement dans le but de professionnaliser leur organisation que par obligation en raison d'un dépassement des seuils légaux (voir encadré).

La société anonyme sportive professionnelle et ses formes associées (SAS et SASU) sont privilégiées.

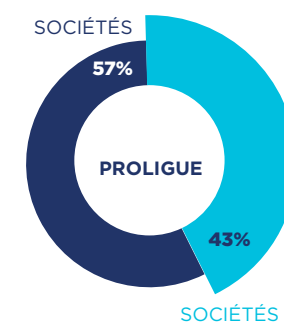
STATUT JURIDIQUE



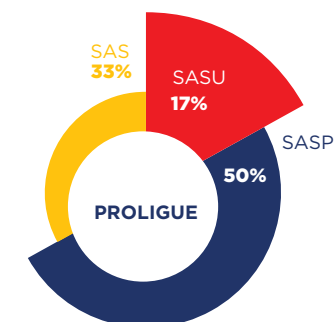
FORME JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS



STATUT JURIDIQUE



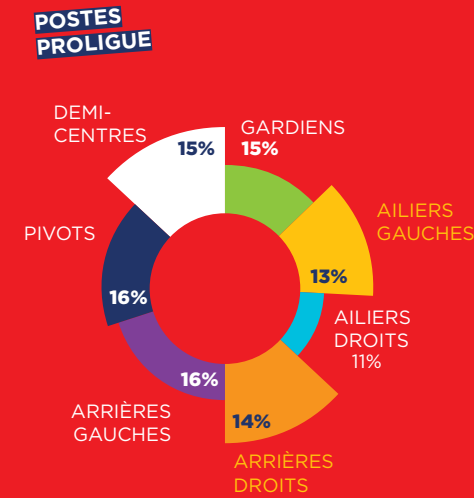
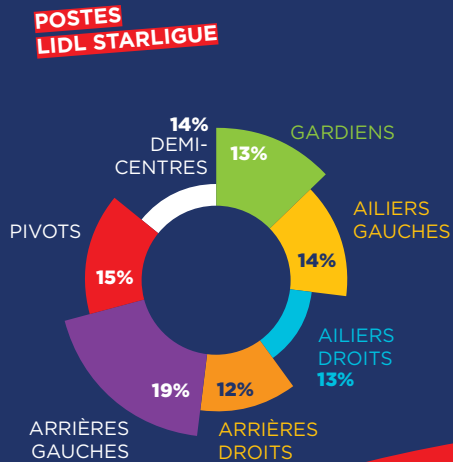
FORME JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS



4.2 — L'EFFECTIF PROFESSIONNEL

LIDL STARLIGUE		
14 entraîneurs principaux	Temps de travail	Tous à temps plein
	Nationalité	Français : 86% Étrangers : 14%
	Âge	Moyen : 47 ans Mini : 37 ans Maxi : 58 ans
8 entraîneurs adjoints	Temps de travail	Tous à temps plein
	Nationalité	Français : 75% Étrangers : 25%
	Âge	Moyen : 44 ans Mini : 40 ans Maxi : 52 ans
232 joueurs professionnels (hors joueurs stagiaires)	Moyenne par club	16
	Âge	Moyen : 27 ans Mini : 19 ans Maxi : 40 ans
	Nationalité	Français : 55% Étrangers : 45%
	Temps de travail	99% de temps pleins
	Statut contractuel	> Contrats en cours d'exécution : 48% > Renouvellements : 18% > Nouvelles arrivées dans le club : 28% Dont 62% de mutations entre clubs français Dont 38% de transferts internationaux > 1 ^{ers} contrats professionnels : 6%
	Statut réglementaire des nouvelles arrivées en cours de saison	0,4 nouvelle arrivée en moyenne/club 5 jokers "simples", 1 joker médical et 1 joker gardien
	JFL - Cf. page 15	56%

PROLIGUE		
14 entraîneurs principaux (pas d'entraîneurs adjoints)	Temps de travail	Tous à temps plein
	Nationalité	Tous français
	Âge	Moyen : 44 ans Mini : 29 ans Maxi : 58 ans
187 joueurs professionnels (hors joueurs stagiaires)	Moyenne par club	13
	Âge	Moyen : 27 ans Mini : 20 ans Maxi : 40 ans
	Nationalité	Français : 68% Étrangers : 32%
	Temps de travail	86% de temps pleins
	Statut contractuel	> Contrats en cours d'exécution : 26% > Renouvellements : 28% > Nouvelles arrivées dans le club : 41% Dont 75% de mutations entre clubs français Dont 25% de transferts internationaux > 1 ^{ers} contrats professionnels : 1% Joueurs de l'équipe réserve passés professionnels : 3%
	Statut réglementaire des nouvelles arrivées en cours de saison	0,5 nouvelle arrivée en moyenne par club 4 jokers « simples », 1 joker gardien, 2 jokers médicaux, 2 conclusions de contrats professionnels par des joueurs de l'équipe réserve



4.3 — LA FORMATION

LES CENTRES DE FORMATION AGRÉÉS

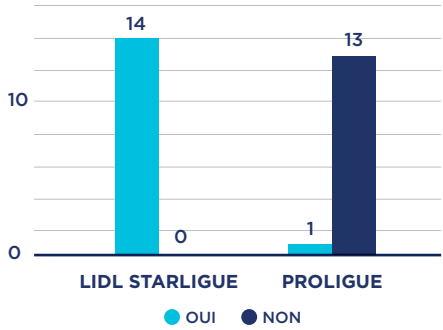
CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, seuls peuvent obtenir un agrément pour leur centre de formation, les groupements sportifs masculins autorisés par la LNH à participer au championnat de France de 1^{ère} division masculine, à savoir la Lidl Starligue et respectant un cahier des charges établi par la Fédération Française de Handball (FFHB) et approuvé par le Ministère chargé des Sports.

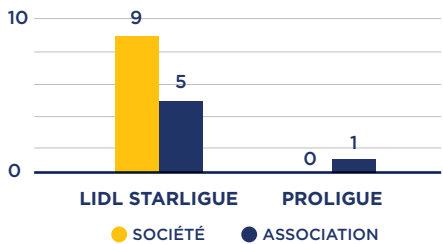
Cet agrément est délivré pour une période de 4 ans par le Ministère chargé des Sports, sur proposition de la FFHB comprenant notamment un avis motivé de son Directeur Technique National. Les clubs qui seraient relégués en Proligue ne perdent pas pour autant automatiquement leur agrément. Ils le conservent jusqu'à la date initialement prévue sauf à ce que la FFHB propose au ministère le retrait de cet agrément en l'absence de nouvelle accession à l'issue de la 2nde saison de Proligue.

Les centres de formation peuvent relever soit de l'association sportive affiliée à la FFHB, soit de la société sportive créée par elle. L'effectif d'un centre de formation agréé doit comprendre entre 5 et 12 joueurs.

CENTRE DE FORMATION AGRÉÉ



STRUCTURE DE RATTACHEMENT



Au titre de la saison 2019/2020 :

- 127 joueurs ont vu leur convention de formation homologuée en Lidl Starligue (soit une moyenne de 11 joueurs par centre). Parmi ces 127 joueurs, 17 disposaient d'un contrat de travail (contrat stagiaire) ;
- 11 joueurs ont vu leur convention de formation homologuée en Proligue (ces joueurs sont tous issus du même centre de formation). Parmi ces 11 joueurs, 3 disposaient d'un contrat de travail (contrat stagiaire).

JOUEURS FORMÉS LOCALEMENT (LIDL STARLIGUE)

CADRE RÉGLEMENTAIRE

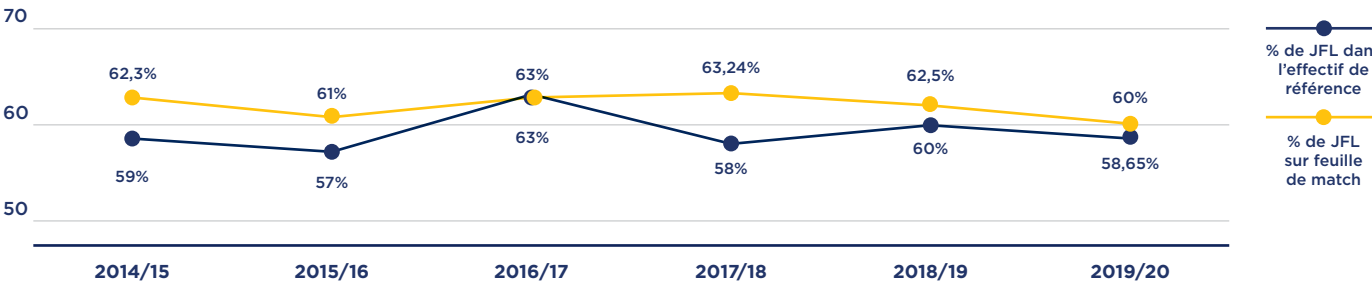
Est considéré comme joueur ayant été formé localement (JFL), tout joueur de handball qui remplit au moins l'un des deux critères suivants :

- Avoir été licencié pendant au moins 5 saisons sportives, consécutives ou non, avant l'âge de 23 ans (la dernière licence comptabilisée devant correspondre à la saison durant laquelle le joueur a fêté son 23^{ème} anniversaire) ;
- Avoir été officiellement inscrit au sein d'un pôle espoir et/ou sous convention de formation homologuée, pendant au minimum 3 saisons, consécutives ou non.

Les clubs de Lidl Starligue, pris dans leur ensemble, doivent respecter dans le cadre des compétitions organisées par la LNH, les deux obligations cumulatives suivantes :

- Le nombre moyen de joueurs sous contrat homologué disposant du statut « JFL » doit représenter au moins 40 % (+/- 2 %) de l'effectif de référence ;
- Le nombre moyen de joueurs disposant du statut « JFL » inscrits sur les feuilles de match des compétitions officielles de la LNH doit représenter au moins 40 % (+/- 2%) de l'ensemble des joueurs inscrits sur ces mêmes feuilles de match.

COMPARAISON ENTRE LES ÉVOLUTIONS DE JFL DANS L'EFFECTIF DE RÉFÉRENCE ET SUR FEUILLES DE MATCH



4.4 — LES ENCEINTES

LIDL STARLIGUE	NOM SALLE	PRO- PRIÉTÉ	GESTIONNAIRE	JAUGE	+ FORTE AFFLUENCE	AFFLUENCE MOYENNE	% REMPLISSAGE
AIX-EN-PROVENCE	Arena d'Aix en Provence	PUBLIC	Lagardère	6 000	5 550	3 259	54%
CHAMBÉRY	Le Phare	PUBLIC	S'PASS	4 400	4 394	3 579	81%
CHARTRES	Salle Jean Cochet	PUBLIC	Ville de Chartres	1 200	1 200	1 200	100%
CRÉTEIL	Palais des Sports Robert Oubron	PUBLIC	Ville de Créteil	2 067	2 106	1 220	59%
DUNKERQUE	Stades des Flandres	PUBLIC	Ville de Dunkerque	2 400	2 189	1 981	83%
ISTRES	Halle Polyvalente	PUBLIC	Agglomération	1 600	1 350	897	56%
IVRY	Gymnase Auguste Delaune	PUBLIC	Ville d'Ivry	1 500	1 112	675	45%
MONTPELLIER	Palais des Sports René Bougnol	PUBLIC	Agglomération	2 870	4 611*	2 614	76%
	Aréna de Montpellier (1 délocalisation)	PUBLIC	Montpellier Events	8 750			
NANTES	La H Aréna	PUBLIC	Club de Nantes	5 902	5 902	5 767	98%
NÎMES	Le Parnasse	PUBLIC	Ville de Nîmes	3 400	3 410	3 041	89%
PARIS SAINT-GERMAIN	Salle Pierre de Coubertin	PUBLIC	Ville de Paris	3 310	2 903	2 396	72%
SAINT-RAPHAËL	Palais des Sports JF Krakowski	PUBLIC	Ville de Saint-Raphaël	2 500	1 809	1 134	45%
TOULOUSE	Palais des Sports André Brouat	PUBLIC	Ville de Toulouse	4 000	3 695	2 007	50%
TREMBLAY	Palais des Sports de Tremblay	PUBLIC	Ville de Tremblay	1 200	1 280	1 026	85%
MOYENNE				3 681		2 201	71%

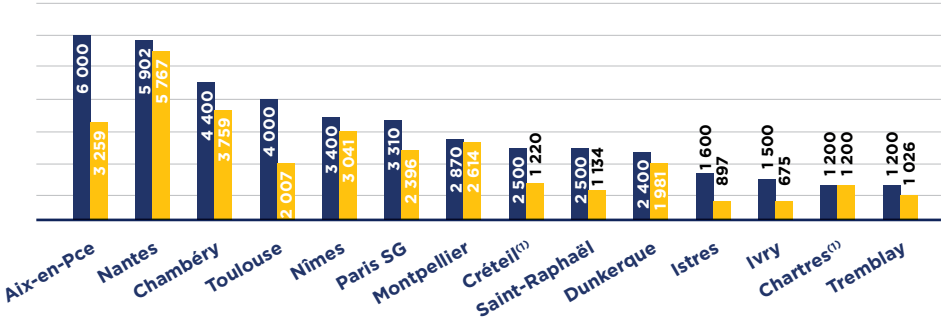
PROLIGUE	NOM SALLE	PRO- PRIÉTÉ	GESTIONNAIRE	JAUGE	+ FORTE AFFLUENCE	AFFLUENCE MOYENNE	% REMPLISSAGE
BESANÇON	Palais des Sports Ghani Yalouz	PUBLIC	Ville de Besançon	3 000	1 560	973	32%
BILLÈRE	Sporting d'Este	PUBLIC	Ville de Billère	1 500	3 132*	1 004	46%
	Palais des Sports de Pau (1 délocalisation)	PUBLIC	Ville de Pau	7 707			
CESSON-RENNES	La Glaz Arena	PRIVE	LEGENDRE XP	4 500	2 759	2 056	46%
CHERBOURG	Complexe Sportif de Chantereyne	PUBLIC	Ville de Cherbourg	2 386	2 225	1 984	83%
DIJON	Palais des Sports J-M Geoffroy	PUBLIC	Ville de Dijon	3 075	808	666	22%
LIMOGES	Salle Henri Normand	PUBLIC	Ville de Limoges	1 168	4 489*	2 486	92%
	Palais des Sports de Beaublanc (3 déloc.)	PUBLIC	Ville de Limoges	4 700			
	Zenith (1 déloc.)	PUBLIC	S'PASS	4 250			
MASSY	Centre Omnisports Pierre de Coubertin	PUBLIC	Ville de Massy	630	515	429	68%
NANCY	Parc des Sports de Vandœuvre Nations	PUBLIC	Nancy Métropole	2 000	1 800	1 433	80%
NICE	Salle Pasteur	PUBLIC	Ville de Nice	600	507	417	69%
PONTAULT-COMBAULT	Espace Roger Boisramé	PUBLIC	Ville de Pontault	1 200	807	583	45%
SARAN	Halle des Sports du Bois Joly	PUBLIC	Ville de Saran	1 400	1 161	1 012	72%
SÉLESTAT	CSI Sélestat	PUBLIC	Ville de Sélestat	2 300	2 253	1 984	86%
STRASBOURG	Gymnase des Malteries - Schiltigheim	PUBLIC	Ville de Strasbourg	1 000	950	717	72%
VALENCE	Palais des Sports Pierre Mendès France	PUBLIC	Ville de Valence	2 000	1 565	1 290	60%
MOYENNE						1 227	60%

COMPARAISON DES CLUBS
(JAUGE DE SALLE ET AFFLUENCE MOYENNE)

LIDL STARLIGUE

● JAUGE ● AFFLUENCE MOYENNE

(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue en 2019-20



La **Lidl Starligue** dispose, pour la saison 2019/2020, de 6 salles ayant une capacité de plus de 3 000 places (contre 7 en 2018/2019) . La jauge moyenne (3 056) est quasiment similaire à celle de 2018/2019 (3 172). En revanche, la jauge médiane (2 685) est plus faible qu'en 2018/2019 (3 100), compte tenu de la relégation du club de Cesson-Rennes en Proligue et de l'accession de clubs disposant d'enceintes de plus faible capacité.

La saison 2019/2020 connaît un recul de l'affluence moyenne de 2 481 en 2018/2019 à 2 201 en 2019/2020. Plusieurs raisons expliquent cette baisse :

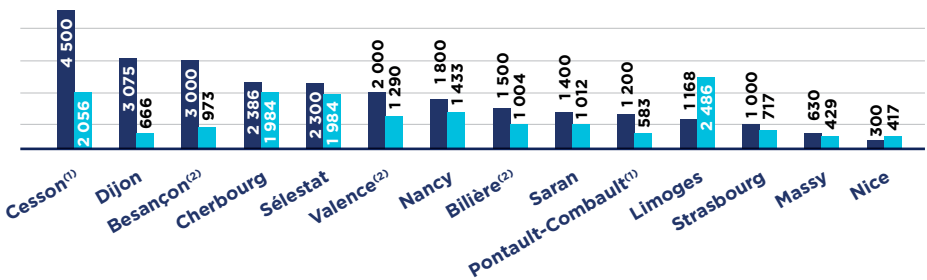
- Les clubs ont réalisé moins de délocalisations dans de plus grandes salles. A titre d'exemple, en 2018/19, Montpellier avait fait quatre délocalisations contre une seule en 19/20. Nantes avait également fait une délocalisation dans la salle XXL en 2018/19 (10 000 personnes) et n'en a pas fait en 19/20.
- Le club de Cesson-Rennes a été relégué en Proligue (le club disposait d'une salle de 4 500 places depuis en mars 2019).

PROLIGUE

● JAUGE ● AFFLUENCE MOYENNE

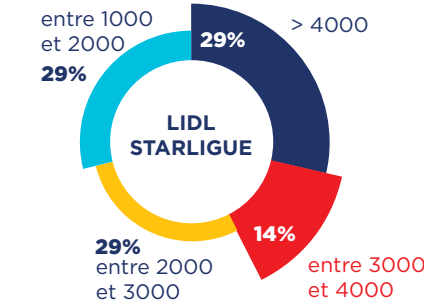
(1) Clubs relégués en Proligue à l'issue de la saison 2018-19

(2) Clubs ayant accédé à la Proligue en 2019-20

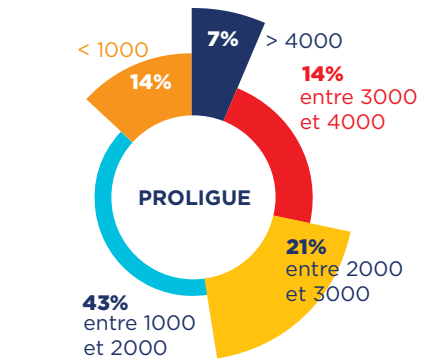


RÉPARTITION DES CLUBS
PAR TRANCHES
DE JAUGE DE SALLE

LIDL STARLIGUE



PROLIGUE



Concernant la **Proligue**, la jauge moyenne est de 1 897 personnes en 2019/2020. La répartition des clubs par tranches de jauge est globalement la même que lors de la saison 2018/2019. Un club dispose en revanche, en 2019/2020, d'une enceinte d'une capacité supérieure à 4 000 personnes. Pour près d'1 club sur 2 (43%) l'affluence moyenne de la saison a été de 1 227 personnes en 2019/2020, contre 1 092 lors de la saison 2018/19.

Quelques éléments peuvent expliquer cette croissance :

- L'accession du club de Cesson-Rennes avec une jauge de 4 500 places.
- La relégation/rétrogradation de clubs bénéficiant de petites salles dont l'affluence était très faible en 18/19 : rétrogradation du club de Grenoble (salle de 500 places) et de Caen (affluence < 1000 personnes malgré la jauge de 2500 places).

5.

LES CHIFFRES

CUMULÉS DE LA SAISON 2019/20



5.1 — LES CHIFFRES CLÉS



*Par rapport à la saison 18/19



5.2 — BILAN
CUMULÉ

LIDL STARLIGUE + PROLIGUE	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Variation 18/19 - 19/20
ACTIF IMMOBILISE	4 476 689 €	4 282 709 €	4 918 963 €	4 425 115 €	-10%
ACTIF CIRCULANT	33 978 403 €	40 094 617 €	41 345 943 €	44 933 249 €	9%
Dont Stocks et encours	121 141 €	127 863 €	182 938 €	196 272 €	7%
Dont Avances et acomptes versés	62 677 €	78 037 €	41 562 €	63 931 €	54%
Dont Clients	11 293 569 €	11 841 999 €	14 382 882 €	14 915 444 €	4%
Dont Autres créances	13 059 149 €	17 404 256 €	17 998 043 €	11 868 232 €	-34%
Dont Disponibilités	8 860 353 €	10 186 055 €	8 147 717 €	17 437 501 €	114%
Dont Charges constatés d'avance	581 515 €	456 408 €	592 800 €	451 868 €	-24%
TOTAL ACTIF	38 455 092 €	44 377 326 €	46 264 906 €	49 358 364 €	7%
CAPITAUX PROPRES	3 745 720 €	6 327 393 €	5 626 154 €	10 768 033 €	91%
Dont Capital	10 329 063 €	3 296 103 €	4 010 691 €	4 768 967 €	19%
Dont Primes d'émission	6 592 836 €	1 059 277 €	983 077 €	13 287 935 €	1252%
Dont Réserves	811 515 €	1 135 916 €	1 481 280 €	1 887 064 €	27%
Dont Report à nouveau	-1 734 063 €	12 673 915 €	-538 924 €	-1 180 861 €	119%
Dont Résultat de l'exercice	-12 445 074 €	-12 129 248 €	-597 564 €	-8 323 967 €	1293%
Dont Subventions d'investissement	191 443 €	291 430 €	287 594 €	328 896 €	14%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 238 016 €	1 372 015 €	953 675 €	1 810 482 €	90%
DETTES	33 471 356 €	36 677 919 €	39 685 075 €	36 779 837 €	-7%
Dont emprunts auprès des Ets de crédit	1 434 639 €	2 297 392 €	2 038 573 €	4 714 957 €	131%
Dont Dettes financières	9 816 030 €	9 677 922 €	9 910 375 €	3 049 355 €	-69%
Dont Avances et acomptes reçus	339 121 €	443 255 €	64 187 €	152 088 €	137%
Dont Dettes fournisseurs	6 570 069 €	8 364 373 €	9 323 923 €	10 057 661 €	8%
Dont Dettes fiscales et sociales	8 921 593 €	9 435 780 €	9 874 086 €	10 635 776 €	8%
Dont Autres dettes	1 001 758 €	1 027 951 €	940 714 €	2 202 483 €	134%
Dont Produits Constatés d'avance	5 388 145 €	5 431 246 €	7 533 216 €	5 967 517 €	-21%
TOTAL PASSIF	38 455 092 €	44 377 327 €	46 264 904 €	49 358 353 €	7%

5.3 — COMPTE
DE RÉSULTAT CUMULÉ

LIDL STARLIGUE + PROLIGUE	2016/2017	Part	2017/2018	Part	2018/2019	Part	2019/2020	Part	Variation 18/19-19/20
Subventions Exploitation	27 451 423 €	31%	27 526 197 €	29%	26 666 848 €	31%	26 883 269 €	33%	1%
Partenariats	43 361 103 €	48%	45 263 214 €	48%	36 492 169 €	42%	33 074 085 €	40%	-9%
Droits TV et Marketing	3 490 172 €	4%	4 139 882 €	4%	3 191 341 €	4%	2 921 077 €	4%	-8%
Recettes Matches	8 825 077 €	10%	11 078 643 €	12%	11 016 268 €	13%	9 522 578 €	12%	-14%
Autres	6 406 073 €	7%	6 819 567 €	7%	8 660 231 €	10%	9 556 479 €	12%	10%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	1 478 345 €		1 045 887 €		2 236 933 €		1 318 946 €		-41%
Dont Autres Produits de Gestion Courante	1 771 329 €		2 021 334 €		2 392 828 €		2 662 735 €		11%
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	3 156 399 €		3 752 346 €		4 030 470 €		5 574 798 €		38%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	89 533 847 €	100%	94 827 503 €	100%	86 026 857 €		81 957 488 €	100%	-5%
Rémunération	37 533 244 €	42%	39 129 188 €	41%	39 086 460 €	40%	35 819 321 €	40%	-8%
Charges Sociales	15 233 829 €	17%	15 538 022 €	16%	15 686 822 €	16%	12 463 267 €	14%	-21%
Services Extérieurs	26 386 588 €	29%	28 574 800 €	30%	29 902 434 €	31%	28 359 495 €	32%	-5%
Autres	10 549 972 €	12%	11 299 242 €	12%	12 792 699 €	13%	12 635 851 €	14%	-1%
Dont Impôts et Taxes	1 834 270 €		1 836 096 €		1 809 209 €		1 586 859 €		-12%
Dont Achats	5 941 390 €		7 318 882 €		8 082 419 €		7 099 116 €		-12%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	715 109 €		857 446 €		1 294 554 €		1 629 574 €		26%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	2 059 203 €		1 286 818 €		1 606 517 €		2 320 302 €		44%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	89 703 633 €	100%	94 541 252 €	100%	97 468 415 €		89 277 934 €	100%	-8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-169 786 €		286 249 €		-11 441 558 €		-7 320 446 €		-36%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	188 145 €		15 517 €		17 905 €		120 615 €		574%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	132 179 €		191 093 €		176 990 €		477 487 €		170%
RESULTAT FINANCIER	55 966 €		-175 576 €		-159 085 €		-356 872 €		124%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 473 939 €		1 381 259 €		11 992 834 €		1 202 122 €		-90%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	961 559 €		1 474 169 €		639 970 €		1 686 833 €		164%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	512 380 €		-92 910 €		11 352 864 €		-484 711 €		-104%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	42 196 €		76 423 €		323 513 €		161 931 €		-50%
RESULTAT NET	356 363 €		-58 661 €		-571 293 €		-8 323 961 €		1357%

6.

LES CHIFFRES

DE LA

LIDL

STARLIGUE



6.1 — RAPPEL
 DU PALMARÈS SPORTIF

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale de la Ligue Nationale de Handball du 22 avril 2020, le club du Paris Saint-Germain Handball, classé à la première place à la date de l'arrêt des compétitions, c'est-à-dire à l'issue de la J18, a été désigné Champion de France 2019/2020. Sur la base de cette même décision, aucun club n'a été rétrogradé en Proligue à l'issue de la saison.

LE PALMARÈS DES AUTRES COMPÉTITIONS NATIONALES

TROPHÉE DES CHAMPIONS (Limoges – 31/08/19)	COUPE DE LA LIGUE	COUPE DE FRANCE
Vainqueur PSG	Phases finales annulées en mars 2020*	Compétition arrêtée après les ¼ de finale sur décision du bureau directeur de la FFHB

*En raison de l'épidémie de Covid-19

LE PALMARÈS DES COMPÉTITIONS EUROPÉENNES

→ EHF Champions League :

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, L'EHF a décidé, le 24 avril 2020, d'annuler les 1/8e et ¼ de finale. Les deux premières équipes des poules hautes (dont le Paris Saint-Germain HB) ont été directement qualifiées pour le Final Four organisé à Cologne les 28 et 29 décembre 2020.

Palmarès des clubs français au titre de la saison 2019/2020 :

- **PSG Handball** : 3^{ème} place
- **Montpellier HB** : parcours stoppé en phase de groupe, suite à la décision de l'EHF d'annuler les 8^{ème} de finales et les quarts de finale.

→ European Handball League :

Compte tenu de l'épidémie de Covid-19, la compétition a été annulée après la 4e journée de la phase de groupes, sur décision de l'EHF.

Palmarès des clubs français au titre de la saison 2019/2020 :

- **Chambéry** : 3^{ème} tour qualificatif.
- **Nantes, Aix et Nîmes** : phase de groupes.

CLASSEMENT
 CHAMPIONNAT

Club	Classement 19/20
Paris	1
Nantes	2
Nîmes	3
Montpellier	4
Toulouse	5
Aix	6
Dunkerque	7
Saint-Raphaël	8
Chambéry	9
Chartres ⁽¹⁾	10
Istres	11
Ivry	12
Tremblay	13
Créteil ⁽¹⁾	14

(1) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue en 2019-20

6.2 — CHIFFRES-CLÉS



Capitaux propres
 cumulés

+9M€

Nombre de clubs
 en situation nette
 positive

14 clubs
 (100%)

Part des partenariats
 dans les produits
 d'exploitation

40%

Produits
 d'exploitation

61,2 M€

(en baisse de 3,9 M€ par
 rapport à 2018/2019)

Charges
 d'exploitation

69,6 M€

(en baisse de 6% par
 rapport à 2018/2019)

Part des subventions
 d'exploitation dans les
 produits d'exploitation

32%

Salaire mensuel brut
 moyen/médian joueurs

6 974 € / 5 332 €

entraîneur principal

9 252 € / 7 067 €

Nombre de clubs
 déficitaires (RN)

2 clubs

Résultat net (RN)
 cumulé

-9,2M€

Résultat
 d'exploitation

-8,4M€

6.3 — LE BILAN

LIDL STARLIGUE	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
ACTIF IMMOBILISE	3 955 663 €	3 761 684 €	4 413 680 €	3 084 069 €
ACTIF CIRCULANT	28 066 969 €	34 183 183 €	34 723 693 €	36 850 089 €
Dont Stocks et encours	111 863 €	118 585 €	104 764 €	136 447 €
Dont Avances et acomptes versés	31 655 €	47 015 €	34 470 €	63 411 €
Dont Clients	9 430 128 €	9 978 558 €	12 443 061 €	12 221 909 €
Dont Autres créances	11 053 761 €	15 398 868 €	14 857 642 €	10 011 641 €
Dont Disponibilités	7 029 947 €	8 355 649 €	6 910 609 €	14 176 573 €
Dont Charges constatés d'avance	409 615 €	284 508 €	373 147 €	240 109 €
TOTAL ACTIF	32 022 632 €	37 944 867 €	39 137 373 €	39 934 158 €
CAPITAUX PROPRES	3 203 252 €	5 784 924 €	6 058 028 €	9 037 646 €
Dont Capital	9 568 867 €	2 535 907 €	2 595 907 €	3 343 417 €
Dont Primes d'émission	6 592 836 €	1 059 277 €	819 277 €	13 108 135 €
Dont Réserves	799 598 €	1 123 999 €	1 373 574 €	1 842 401 €
Dont Report à nouveau	-1 587 207 €	12 820 771 €	1 108 980 €	-206 343 €
Dont Résultat de l'exercice	-12 298 073 €	-11 982 247 €	-99 657 €	-9 204 734 €
Dont Subventions d'investissement	127 230 €	227 217 €	259 948 €	154 770 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	773 398 €	907 397 €	791 770 €	1 455 259 €
DETTES	28 045 983 €	31 252 546 €	32 287 571 €	29 441 248 €
Dont emprunts auprès des Ets de crédit	730 653 €	1 593 406 €	1 244 883 €	2 515 426 €
Dont Dettes financières	9 660 600 €	9 522 492 €	9 594 217 €	2 772 800 €
Dont Avances et acomptes reçus	18 173 €	122 307 €	64 187 €	84 584 €
Dont Dettes fournisseurs	5 491 271 €	7 285 574 €	7 745 304 €	8 699 173 €
Dont Dettes fiscales et sociales	7 735 354 €	8 249 541 €	8 053 361 €	8 873 479 €
Dont Autres dettes	678 104 €	704 297 €	512 685 €	1 835 784 €
Dont Produits Constatés d'avance	3 731 828 €	3 774 929 €	5 072 933 €	4 660 001 €
TOTAL PASSIF	32 022 632 €	37 944 867 €	39 137 370 €	39 934 152 €

LE BILAN CUMULÉ

Le bilan cumulé des clubs de Lidl Starligue s'élève à près de 40 M€. Une légère progression de l'ordre de 800 000 € est observée entre 2018/2019 et 2019/2020 (+2%). Il s'agit d'un ralentissement suite à une progression importante de près de 7 M€ depuis la saison 2016/2017.

Une hétérogénéité est observée entre les clubs s'agissant de la valeur de leur bilan : 58% du total bilan net cumulé de la Lidl Starligue est concentré sur 4 clubs. Par ailleurs, alors que la moyenne de l'actif par club est située à 2,8M€, la médiane s'élève à 1,7M€. Un important écart est observé avec un rapport de 1 à 9 entre les clubs : le patrimoine des clubs est ainsi compris entre 1,2M€ et 11,1 M€.

ANALYSE DE L'ACTIF CUMULÉ 2019-20

L'actif net cumulé des clubs est principalement constitué par des éléments d'exploitation (créances et disponibilités) dans la mesure où l'actif immobilisé représente moins de 8% du total bilan. Cette situation n'a rien de surprenant compte-tenu des particularités du secteur d'activité (peu de clubs de sport professionnel collectif sont propriétaires de leurs installations - aucun club de Lidl Starligue) et plus particulièrement du handball (pas de contrats de joueurs en actif immobilisé). La baisse de l'actif immobilisé de 30% entre les deux dernières saisons est principalement liée à un changement de situation de deux clubs constitués sous une forme de société unipersonnelle :

→ dépréciation des titres comptabilisée dans les comptes de l'association support d'une EUSRL (Aix en Provence)

→ relégation du club de Cesson-Rennes (SASU) entre les deux exercices (association support qui disposait d'un actif immobilisé important)

Ainsi, 91% de l'actif est constitué par 56% de créances (clients et autres) et 35% de disponibilités. Le niveau de créances est en recul par rapport à la saison précédente (-17%) mais il s'agit d'une baisse structurelle emportée par le recul des produits d'exploitation (-3%), lié à la saison très particulière avec l'arrêt du championnat avant son terme en raison de la crise sanitaire.

Les disponibilités des clubs sont en très nette croissance puisque qu'elles doublent en une saison pas-

sant de 6,9 M€ à 14,1 M€. Les mesures de soutien qui ont accompagné les clubs lors de la crise sanitaire (emprunts, et notamment PGE) expliquent en partie cette situation.

ANALYSE DU PASSIF CUMULÉ 2019/2020

Les ressources des clubs pour financer leur actif s'appuient sur 74% de dettes, 23% de capitaux propres et 3% de provisions. Là encore, la place des dettes dans les ressources du passif n'est pas surprenante dans la mesure où la dimension liée à l'exploitation est généralement prépondérante dans la structure du bilan des clubs sportifs professionnels.

Les capitaux propres connaissent sur la saison 2019/2020 une progression importante de près de 3 M€ (+49%) passant de 6 à 9 M€ au total. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de capital d'un club. Cette hausse du capital cumulé de la Lidl Starligue permet de compenser un résultat net déficitaire consolidé de l'ordre de 9,2 M€. Si le déficit de l'année 2019/2020 est marquant par rapport aux saisons précédentes (-3M€ en consolidé par rapport à 2018/2019), seuls deux clubs sur quatorze réalisent une

perte (et un club concentre à lui seul 98% de cette perte cumulée). Ainsi, les douze clubs restants totalisent ensemble 1,8 M€ de résultat bénéficiaire.

Les réserves cumulées s'élèvent à 1,8 M€ et continuent de progresser chaque saison avec +1M€ sur les trois dernières saisons.

La totalité des clubs parviennent, malgré cette perte cumulée et la situation de crise sanitaire, à présenter une situation nette positive au 30 juin 2020 (ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs saisons).

La moitié des clubs de Lidl Starligue est concernée par la constitution de provisions pour risques et charges. Si globalement ce poste ne représente pas un montant significatif dans le passif cumulé des clubs, le montant des provisions progresse de 83% entre les deux dernières saisons pour atteindre 1,4M€, soit 208 K€ en moyenne pour les clubs concernés. Toutefois une grande hétérogénéité est observée puisque les montants s'échelonnent de 10 000 € à 700 000 € selon les clubs.

Les dettes des clubs sont principalement constituées de dettes liées à l'exploitation des clubs. Les dettes fournisseurs représentent 22% du

passif cumulé et ont augmenté de 12% par rapport à la saison passée. Les dettes sociales et fiscales représentent également 22% du passif et ont aussi progressé de 10%. Alors que les achats et les charges sociales et fiscales ont reculé, respectivement de 9,5% et de 6%, la hausse observée des dettes d'exploitation présage d'un allongement des délais de paiement des clubs.

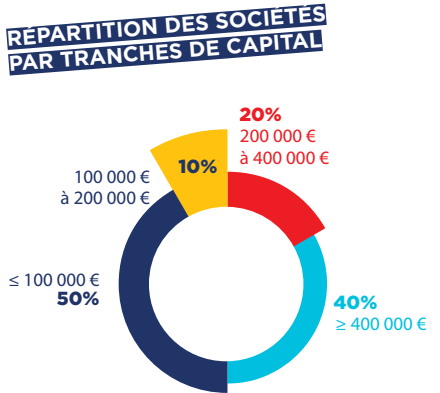
Les dettes financières et les emprunts représentent 13% du passif cumulé de la Lidl Starligue. La situation de crise sanitaire et l'incertitude qui l'accompagne ont enjoint les clubs à souscrire des emprunts. Ainsi, cinq clubs ont contracté pour un montant cumulé de 2,2 M€ de Prêts garantis par l'État (PGE) allant de 200 000€ à 900 000€, soit 400 000€ en moyenne. Cette réalité explique le doublement du poste des emprunts dans le bilan des clubs.

Les dettes financières sont quant à elles en net recul avec 71% de baisse, passant de 9,5M€ à 2,7M€. Cette baisse est très largement liée à la situation d'un club qui possédait un compte courant d'actionnaires et dont celui-ci a été utilisé dans le cadre d'une augmentation de capital.

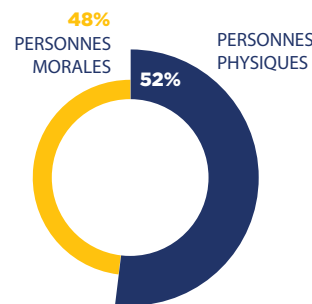
FOCUS SUR LE CAPITAL SOCIAL SOCIÉTÉS

CLUB	FORME JURIDIQUE	MONTANT DU CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONNAIRES
AIX	EUSRL	510 425 €	1
CHAMBÉRY	SASP	379 725 €	67
CHARTRES (1)	SAS	90 000 €	6
CRÉTEIL	SEMSL	488 548 €	8
DUNKERQUE	EUSRL	496 000 €	1
MONTPELLIER	SAS	32 704 €	18
NANTES	SASU	50 000 €	1
NÎMES (1)	SASU	10 000 €	1
PARIS SAINT GERMAIN	SASP	646 948 €	1
SAINT RAPHAËL	SAOS	163 000 €	19
TOULOUSE	SASP	384 000 €	36
TREMBLAY EN FRANCE	SASP	47 000 €	7
TOTAL		3 298 350 €	166
MOYENNE		274 863 €	14
MÉDIANE		271 363 €	6,5

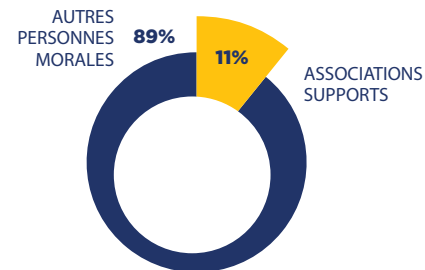
(1) Passage en société en juillet 2019



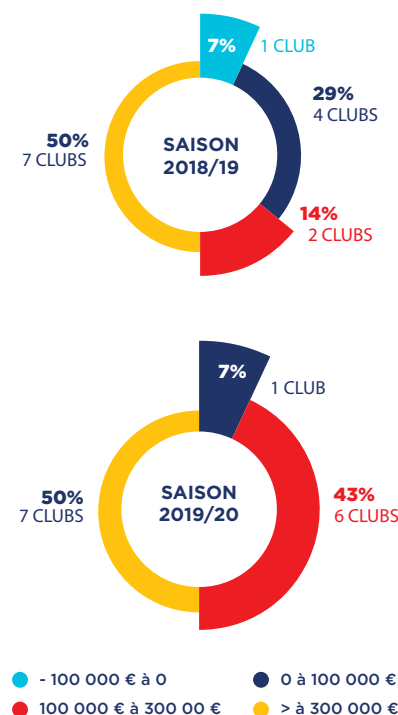
RÉPARTITION DU CAPITAL MOYEN ENTRE ACTIONNAIRES "PERSONNES PHYSIQUES" ET "PERSONNES MORALES"



RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES "PERSONNES MORALES" ENTRE ASSOCIATIONS SUPPORTS ET AUTRES PERSONNES MORALES



RÉPARTITION DES CLUBS PAR TRANCHES DE SITUATION NETTE

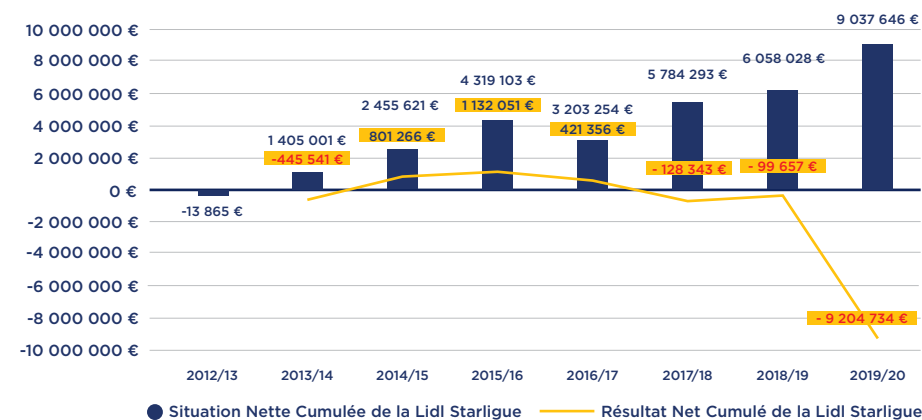


Sur les 14 clubs de Lidl Starligue, seuls deux d'entre eux sont en association. Tous les autres sont sous la forme de sociétés sportives (SAS, SAOS, SASP, SASU, EURSL ou SEMSL).

Les clubs ont une organisation capitalistique très hétérogène qu'il s'agisse du niveau de capital (de 10 000 € à 646 000 €) ou du nombre d'actionnaires (de 1 à 67).

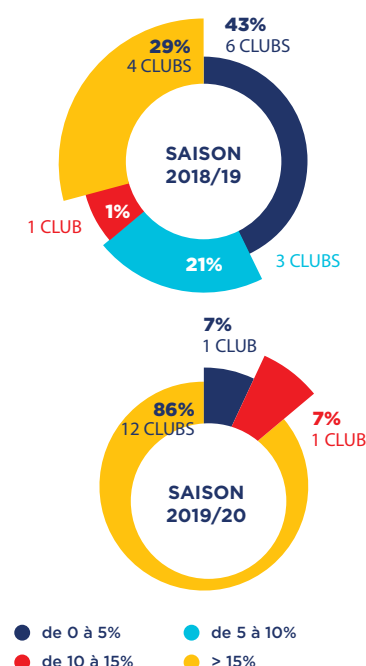
Il existe un équilibre dans la répartition de l'actionnariat des clubs entre personnes morales et personnes physiques. Toutefois, la place des associations supports au sein des personnes morales actionnaires des clubs est assez limitée (11%). Seuls deux clubs (Chambéry et Toulouse) sur douze ont une part prépondérante de personnes physiques (par rapport aux personnes morales) dans leur actionnariat.

LA SITUATION NETTE DES GROUPEMENTS SPORTIFS



	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Nombre de Clubs en Situation Nette Positive	8	8	10	11	10	11	13	14
Nombre de Clubs en Situation Nette Négative	6	6	4	3	4	3	1	0

RÉPARTITION DES CLUBS PAR TRANCHES DE PROPORTION DE CAPITAUX PROPRES SUR BUDGET (SITUATIONS NETTE POSITIVES)



En dépit d'un résultat net cumulé pour la Lidl Starligue qui s'est nettement dégradé pour la troisième saison consécutive, l'ensemble des clubs est parvenu à maintenir une situation nette positive individuelle et collective pour la première fois depuis 8 saisons. La situation nette cumulée progresse même de 49% entre les deux dernières saisons.

L'amélioration de la situation concerne de nombreux clubs puisque que désormais 93% d'entre eux atteignent les 100 000 € de situation nette positive. En moyenne, les clubs possèdent une situation nette de 645 000 € mais seulement la moitié dispose d'une situation nette d'au moins 300 000 €. Il existe une assez forte hétérogénéité des situations dans la mesure où 72% des capitaux propres sont concentrés dans quatre clubs.

Autre élément positif : 13 clubs présentent une situation nette positive au moins égale à 10% du budget contre seulement 5 clubs lors de la saison précédente. La situation nette représente 14,5% en moyenne des produits des clubs.

6.4 — LE COMPTE DE RÉSULTAT

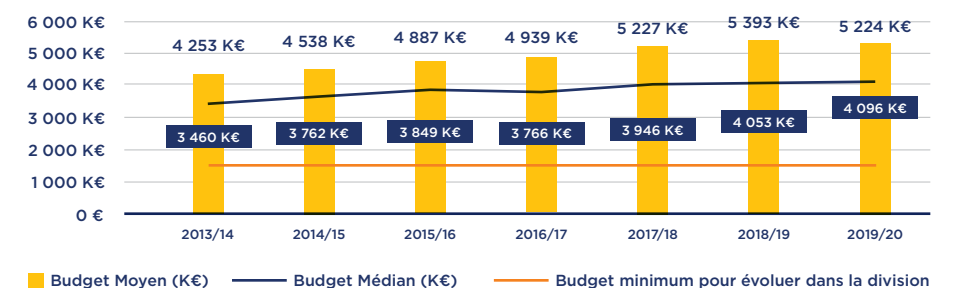
La crise sanitaire a particulièrement impacté l'économie des clubs de Lidl Starligue. L'analyse de leurs comptes de résultat doit donc se faire à l'aune des répercussions économiques de la crise qui rend les comparaisons avec les saisons précédentes délicates.

COMPARAISON ET ÉVOLUTION DES BUDGETS

Évolution des budgets moyen et médian

En préambule, il convient de souligner que, du fait de l'importance du budget du PSG, il nous semble que la référence au budget médian comme indicateur de référence soit plus probante qu'une référence au budget moyen.

La crise sanitaire est venue mettre un coup d'arrêt à une augmentation régulière et continue des budgets moyen et médian des clubs de Lidl Starligue. Ceux-ci avaient cru à un rythme annuel moyen respectif de 9% et 8% au cours des 10 dernières saisons (depuis 2010/2011). Pour autant, la saison 2019/2020 n'a pas été aussi dégradée qu'elle aurait pu l'être, grâce aux différentes mesures de soutien mises en place par l'État et les collectivités territoriales mais aussi à la fidélité relativement importante des partenaires privés des clubs. La saison a ainsi été marquée par une relative stabilité des budgets moyen et médian. En s'établissant à 5,2 M€, le budget moyen a connu une légère diminution (-3%), ce qui s'explique en partie par les répercussions économiques de la crise sanitaire. Ce recul reste malgré tout limité et est essentiellement supporté par quelques clubs (cf. infra) comme en témoigne la croissance, certes modérée (+1%), du budget médian qui s'établit à 4,1 M€.



Les budgets de la Lidl Starligue

Dans le détail, les clubs ont connu des évolutions contrastées :

→ **8 clubs affichent un budget en baisse.** 3 d'entre eux ont enregistré une baisse significative de 10% ou plus : Montpellier (-13%), Toulouse (-10,6%) et Dunkerque (-10%). Les autres clubs enregistrent des contractions plus modérées : Saint-Raphaël (-9,2%), Nantes (-7,8%), Aix en Provence (-4,5%), la baisse de budget de ce club ayant qui plus est été atténuée par un transfert de charges de 500k€, écriture comptable passée sur l'exercice en raison d'un changement de méthode concernant les échanges), le PSG (-4,5%) et Istres (-2,2%).

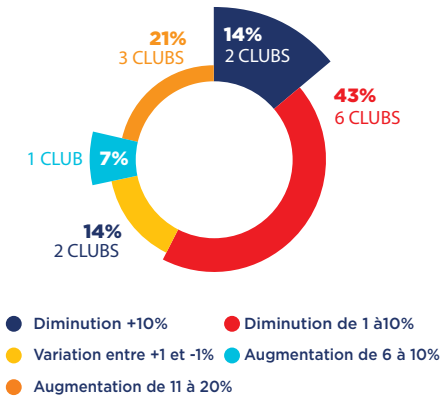
L'arrêt prématuré des compétitions domestiques et/ou européennes explique en grande partie ces réductions budgétaires, les clubs n'ayant pas pu accueillir leur public et certains partenaires ayant réduit leurs engagements.



→ Malgré la crise sanitaire, **4 clubs ont enregistré une augmentation de budget**. Ceci s'explique en particulier par des modifications statutaires (passage de clubs d'associations en sociétés sportives) ou par les augmentations de budget inhérentes aux promotions de certains clubs en Lidl Starligue. Ces augmentations de produits n'ont pas compensé la baisse enregistrée par les autres clubs, ce qui explique le recul global de 3% des produits d'exploitation cumulés de la division. Parmi les clubs ayant connu une croissance de leur budget, on retrouve notamment :

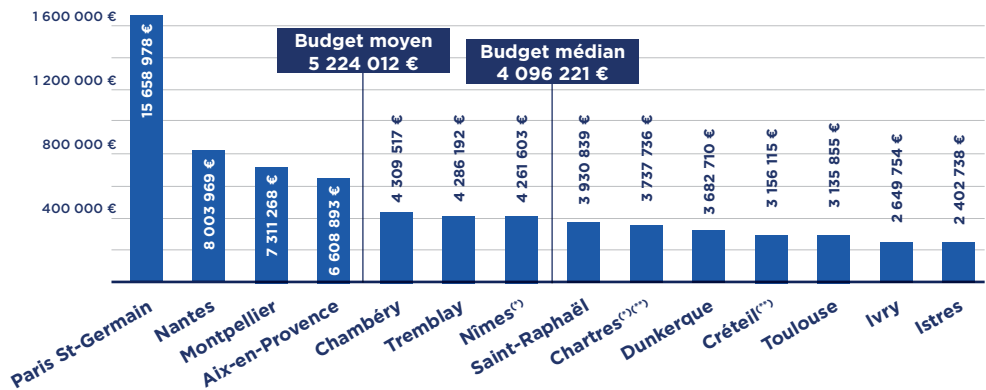
- Chartres (+17,1%), club promu en Lidl Starligue et ayant constitué une société sportive au 1er juillet 2019, qui a notamment bénéficié d'apports importants de la part de ses partenaires publics et privés.
- Tremblay-en-France (+14,4%) grâce à une augmentation des subventions d'exploitation versées à l'association support et/ou la société sportive (+136 K€) mais aussi du fait d'une reprise de provision sur créances douteuses (+252 K€).
- Créteil (+11,5%), club accédant à la Lidl Starligue en 2019/2020, en raison d'une augmentation des subventions d'exploitation versées par les collectivités territoriales et des reversements LNH à la société sportive (pas de reversement de droits TV quand le club évoluait Proligue).
- Nîmes (+6%), club passé en société sportive au 1er juillet 2019, ce qui a engendré une augmentation « mécanique » du budget, le club ayant, de plus, disputé la Coupe d'Europe pour la 1ère fois cette saison, ce qui lui a permis d'augmenter certains revenus (partenariats, subventions).

RÉPARTITION DES CLUBS SELON LE TAUX DE CROISSANCE DE LEUR BUDGET ENTRE 2018/2019 ET 2019/2020.



→ Deux derniers clubs ont pu s'appuyer sur des budgets stables par rapport la saison précédente : Ivry (+0,6%) et Chambéry (+0,4%).

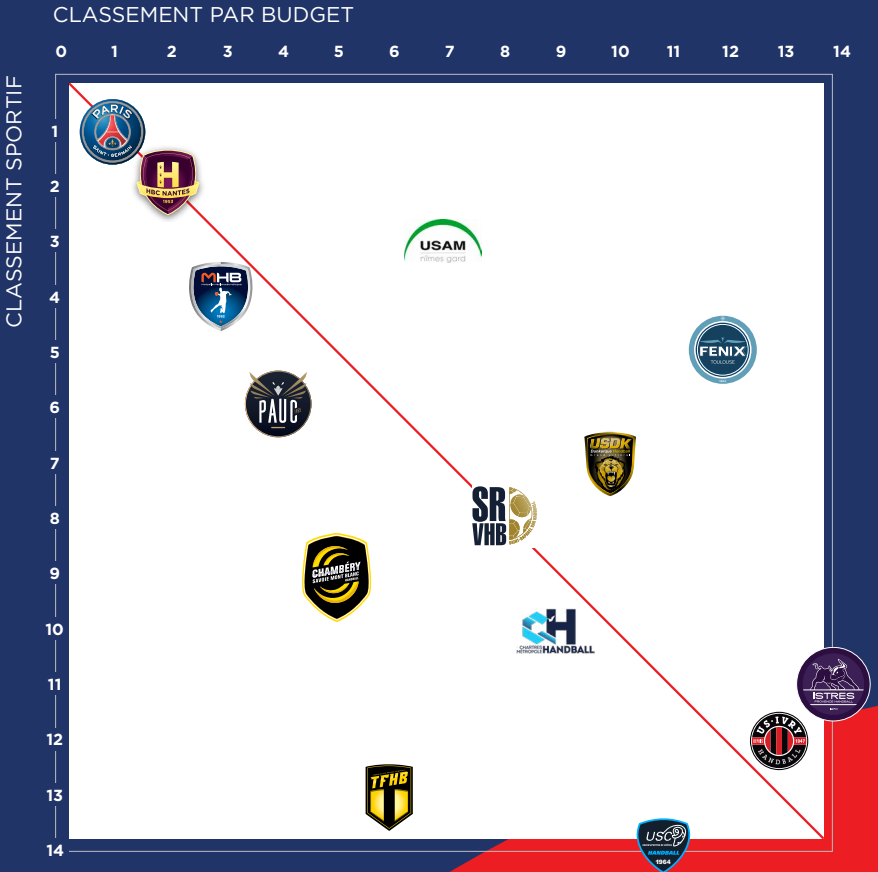
NB : Ces évolutions tiennent cependant compte de méthodes d'enregistrement comptable différenciées de certaines aides Covid. Si l'on retraisait les budgets en intégrant les allocations d'activité partielle et exonérations de cotisations en déduction des charges au lieu des produits, les évolutions seraient différentes. Après retraitement, le club de Nîmes resterait sur un montant de produits similaire à 2018/2019. Les autres clubs enregistreraient toujours une baisse ou augmentation de produits mais dans des proportions différentes.



(*) Passage en société au 01/07/2019. | (**) Clubs ayant accédé à la Lidl Starligue en 2019/2020.

Analyse comparative des budgets et du classement sportif

La corrélation positive entre le budget et le classement sportif reste relativement forte comme l'illustre la faible dispersion des clubs autour de la diagonale rouge sur le graphique. Cette analyse est cependant à prendre avec précaution, le championnat n'ayant pas été à son terme. Trois clubs se classent ainsi au même rang sportif que leur rang économique et notamment le PSG (1^{er}) et Nantes (2^e). Pour Montpellier, Chartres et Ivry, l'écart entre classements sportif et économique est très faible (1 rang). Sur 18 journées, certains clubs ont malgré tout surperformé, en se classant sportivement à un rang supérieur à celui de leur classement budgétaire. C'est notamment le cas de Toulouse et Nîmes. A l'inverse, certains clubs enregistrent un classement sportif inférieur à leur rang économique, notamment Tremblay-en-France, Chambéry ou Istres.



COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ

LIDL STARLIGUE + PROLIGUE	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Evolution 18/19-19/20
Subventions Exploitation	16 749 036 €	17 199 417 €	18 138 176 €	19 531 604 €	8%
Partenariats	35 261 829 €	36 702 914 €	26 012 958 €	24 781 260 €	-5%
Droits TV et Marketing	3 479 206 €	4 125 237 €	3 180 185 €	2 845 442 €	-11%
Recettes Matches	7 513 464 €	9 130 078 €	9 243 061 €	6 523 287 €	-29%
Autres	4 865 844 €	5 058 811 €	6 289 507 €	7 524 760 €	20%
Autres Produits des Activités Annexes	1 264 319 €	820 478 €	1 770 369 €	1 026 471 €	-42%
Autres Produits de Gestion Courante	1 272 242 €	1 396 951 €	1 598 361 €	1 830 133 €	15%
Transferts de Charges d'Exploitation	2 329 283 €	2 841 382 €	3 081 980 €	4 668 156 €	51%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	67 869 378 €	72 216 457 €	63 025 090 €	61 206 353 €	-3%
Rémunération	28 536 237 €	30 155 576 €	29 546 818 €	28 872 850 €	-2%
Charges Sociales	11 785 820 €	11 898 171 €	12 052 246 €	10 242 128 €	-15%
Services Extérieurs	19 296 076 €	20 834 901 €	21 768 832 €	20 363 411 €	-6%
Autres	8 228 876 €	9 189 819 €	10 560 797 €	10 124 711 €	-4%
Dont Impôts et Taxes	1 298 101 €	1 383 305 €	1 362 456 €	1 334 633 €	-2%
Dont Achats	4 722 978 €	5 989 583 €	6 681 056 €	5 544 545 €	-17%
Dont Autres Charges de Gestion Courante	640 734 €	701 278 €	1 114 512 €	1 430 796 €	28%
Dont Dotations Amortissements et Provisions	1 567 063 €	1 115 653 €	1 402 773 €	1 814 737 €	29%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	67 847 009 €	72 078 467 €	73 928 693 €	69 603 100 €	-6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 369 €	137 990 €	-10 903 603 €	-8 396 747 €	-23%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	185 323 €	13 707 €	17 087 €	115 485 €	576%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	104 103 €	130 932 €	119 751 €	443 585 €	270%
RESULTAT FINANCIER	81 220 €	-117 225 €	-102 664 €	-328 100 €	-220%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 096 273 €	949 163 €	11 637 013 €	1 015 362 €	-91%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	736 487 €	1 022 061 €	404 220 €	1 352 693 €	235%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	359 786 €	-72 898 €	11 232 793 €	-337 331 €	-103%
IMPOTS SUR LES BENEFICES	42 016 €	76 209 €	326 180 €	142 555 €	-56%
RESULTAT NET	421 359 €	-128 343 €	-99 655 €	-9 204 734 €	-9337%



Les produits d'exploitation cumulés des clubs de Lidl Starligue se sont élevés à 61,2 M€ en 2019/2020, un montant en baisse de 3% par rapport à l'année précédente. Ce montant de produits rapproche la Lidl Starligue du niveau observé en 2014/2015, ce qui s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire ayant réduit de façon marquée les recettes matchs et de partenariats (cf. infra, analyse détaillée).

Les charges d'exploitation cumulées se sont de leur côté établies à 69,6 M€, un montant en baisse de 6%, ce qui démontre que, dans ce contexte délicat, les clubs ont su réaliser un certain nombre d'économies et mobiliser divers dispositifs de soutiens mis en place par l'État et les collectivités territoriales. Qui plus est, la baisse effective s'avère probablement encore supérieure dans la mesure où certains clubs ont comptabilisé les économies de masse salariale par l'inscription des aides Covid dans les produits.

Grâce à cette réduction des charges supérieures à celle des revenus, le résultat d'exploitation des clubs s'améliore mais reste très largement déficitaire. Le déficit d'exploitation cumulé passe ainsi de 10,9 M€ à 8,4 M€. Cependant, il convient de noter que 12 des 14 clubs de Lidl Starligue enregistrent un résultat d'exploitation positif. Le déficit provient en très grande partie du PSG Handball et, dans une moindre mesure, de Tremblay-en-France.

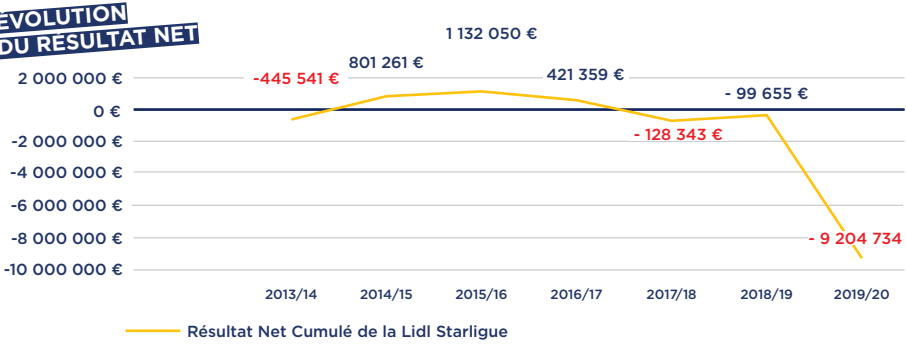
Le résultat financier s'est à nouveau dégradé passant de -103 K€ à -328 K€. Si les produits financiers se sont affichés à la hausse, celle-ci s'est avérée inférieure à l'augmentation des charges financières. Ceci s'explique en grande partie par la mobilisation des prêts garantis par l'Etat par certains clubs de Lidl Starligue : 5 des 14 clubs première division y ont ainsi eu recours au titre de la saison 2019/2020 pour un montant total de 2 M€. A cela s'ajoute également 200 € au titre d'un prêt Rebond obtenu par l'un des clubs.

Le résultat exceptionnel redevient déficitaire à hauteur de -337 K€. Il est difficilement comparable au résultat de la saison 2018/2019 marquée par un reclassement comptable pour le PSG Handball qui avait engendré un produit exceptionnel de plus de 11 M€ correspondant à un produit provenant de la SASP PSG Football (dont la SASP PSG Handball est une filiale), sorte de « subvention d'équilibre ».

Désormais, le club parisien n'hésite plus à faire apparaître un déficit comptable, l'actionnaire unique du club assurant la continuité d'activité par le biais d'augmentations de capital annuelles.

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la Lidl Starligue affiche une perte nette de 9,2 M€ au titre de la saison 2019/2020, un niveau jamais atteint auparavant.

ANALYSE DU RÉSULTAT NET

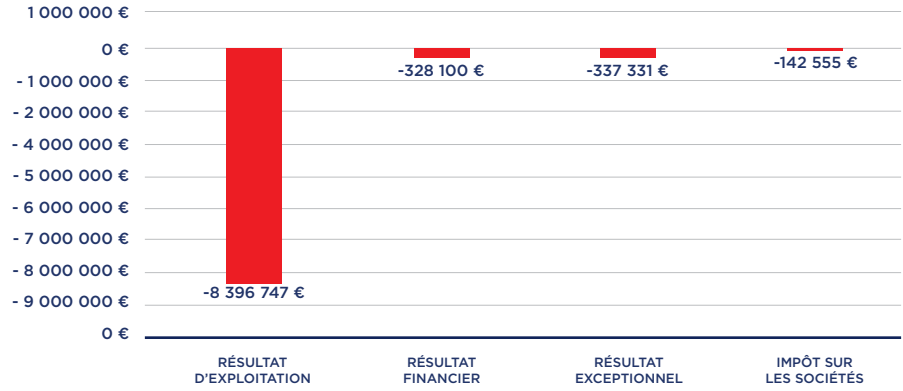


L'analyse détaillée des résultats nets individuels des clubs permet de nuancer l'analyse effectuée de façon globale au niveau de la Lidl Starligue. Ainsi, 12 des 14 clubs ont enregistré un résultat net positif compris entre +3 K€ et +306 K€ (deux clubs réalisent un résultat excédentaire de plus de 200 K€). A l'inverse, seuls deux clubs enregistrent une perte nette (chacune supérieure à 200 K€), parmi lesquels le PSG Handball qui enregistre à lui-seul un déficit de 10,8 M€. Sans le PSG, qui présente un modèle économique spécifique et a procédé à une modification de méthode de compensation par le PSG Football (2018/2019 : produit exceptionnel ; 2019/2020 : augmentation de capital donc non prise en considération dans le compte de résultat), le résultat net cumulé serait positif à hauteur de 1,6 M€.

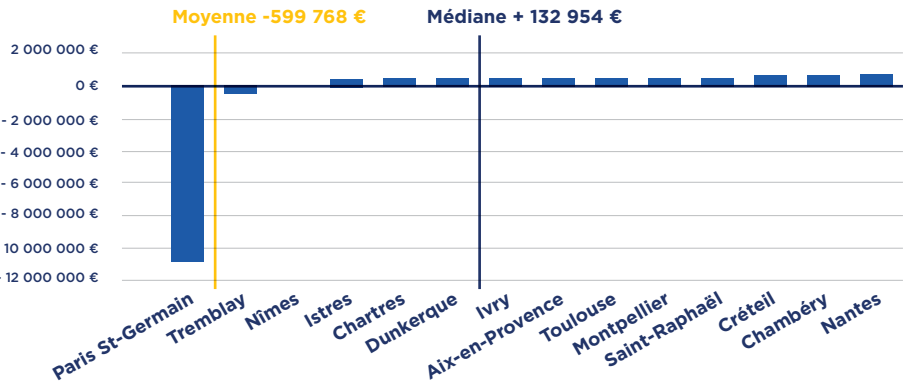
REPARTITION DES CLUBS SELON LEUR RÉSULTAT NET

Saison	Clubs excédentaires	Club déficitaires
2013/14	9	5
2014/15	10	4
2015/16	11	3
2016/17	10	4
2017/18	7	7
2018/19	7	7
2019/20	12	2

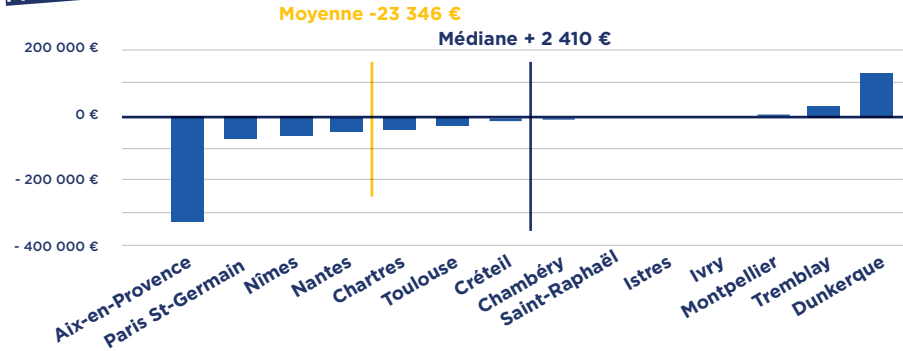
DECOMPOSITION DU RÉSULTAT NET



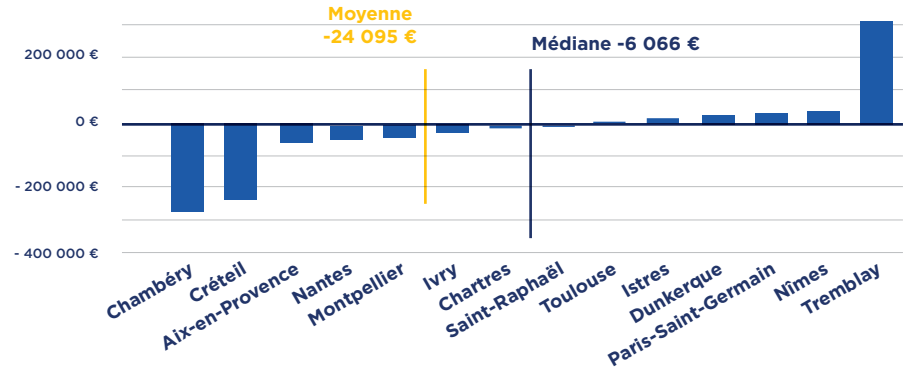
LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION



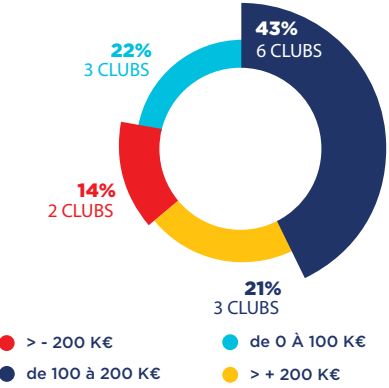
LE RÉSULTAT FINANCIER



LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL



REPARTITION DES CLUBS PAR TRANCHE DE RÉSULTAT NET



Ce graphique illustre bien le poids des clubs déficitaires sur les chiffres cumulés de la Lidl Starligue. Alors que 10 des 12 clubs de la division enregistrent des résultats d'exploitation excédentaires, la perte moyenne (-600 K€) est ainsi très fortement impactée par celle réalisée par le PSG Handball. A ce titre, la référence à la médiane apparaît plus pertinente avec un résultat d'exploitation médian de 133 K€.

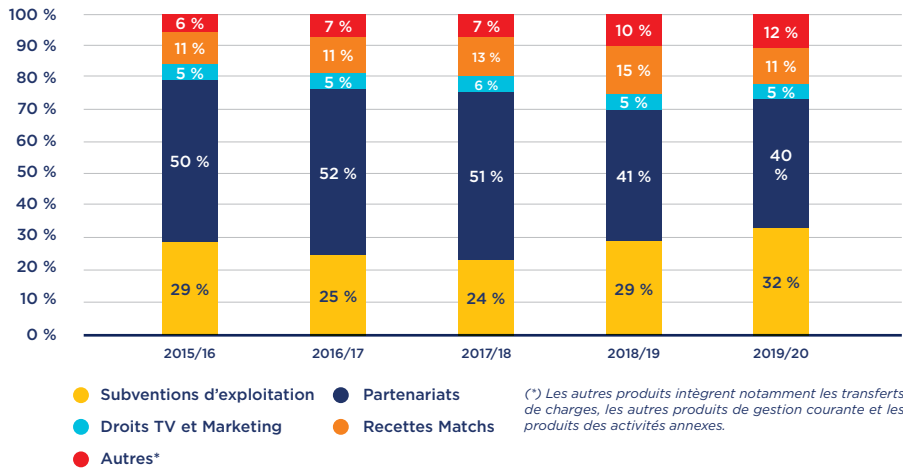
Seuls 5 clubs présentent un résultat financier excédentaire et 10 clubs se situent au-dessus de la moyenne. Le résultat financier déficitaire réalisé par le club d'Aix-en-Provence (supérieur à 300 K€) pèse lourdement sur la moyenne, celui-ci étant dû à la dépréciation des titres dans les comptes de l'association support. Le résultat financier médian s'établit ainsi à -2 K€. Les déficits sont principalement enregistrés par les clubs ayant eu recours à des PGE au cours de la saison 2019/2020.

6 clubs enregistrent un résultat exceptionnel positif au titre de la saison 2019/2020 et 9 clubs réalisent un résultat supérieur à la moyenne de la Lidl Starligue. Les pertes exceptionnelles peuvent être dues à des charges liées à des départs de joueurs et d'entraîneurs mais aussi aux dotations aux amortissements et aux provisions pour risques et abandons de créances.

Certains résultats exceptionnels déficitaires s'expliquent d'ailleurs par la constitution de provisions pour risques liée aux incertitudes nées du contexte sanitaire comme par exemple le club de Chambéry.

FOCUS SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

LES GRANDS POSTES DE PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE



La ventilation des produits d'exploitation des clubs de Lidl Starligue n'a pas connu de modification significative au cours de la saison 2019/2020 comparativement à la saison précédente qui avait été marquée par un recul du poids des partenariats privés (lié à un changement de méthode comptable du PSG Handball).

→ Représentant 40% des recettes d'exploitation et malgré une réduction modérée en valeur absolue (24,8 M€, -5%), les partenariats privés et publics restent le premier mode de financement des clubs de première division. Les partenaires du handball professionnel français ont ainsi fait preuve d'une fidélité remarquable alors qu'éclatait la crise sanitaire.

→ Les subventions d'exploitation versées par les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales) constituent le second poste de revenus. Leur part s'est renforcée passant de 29% à 32% en raison de la combinaison de deux facteurs : une hausse des soutiens publics de 18,3 M€ à 19,5 M€ (+7%) et une baisse globale des produits d'exploitation cumulée.

→ Avec 8 rencontres de Lidl Starligue ainsi que plusieurs autres matchs de compétitions domestiques et européennes annulés, les recettes de matchs s'affichent en très net recul (-29%), à la fois en valeur (de 9,2 M€ à 6,5 M€) et en poids dans le total des recettes des clubs (de 15% à 12%).

→ Les droits TV et marketing reversés par la LNH ont connu une légère baisse (-5%). Il faut ici préciser que, beIN Sports, en tant que diffuseur exclusif de la Lidl Starligue en 2019/2020 et la plupart des partenaires de la LNH n'ont pas demandé de remboursement malgré l'annulation d'une partie de la saison, contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres disciplines sportives professionnelles en France. Néanmoins, des compensations ont été opérées sur la saison suivante.

→ Enfin les « autres produits » ont augmenté passant de 6,3 à 7,5 M€ (+20%) ce qui s'explique notamment par l'enregistrement comptable sur ce poste budgétaire de la part de certains clubs des dispositifs de soutien mis en place par l'Etat, en particulier des allocations d'activité partielle. Leur poids dans le modèle économique des clubs s'est ainsi renforcé passant de 10% à 12% entre 2018/2019 et 2019/2020.

L'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

L'intervention des collectivités publiques comprend différents éléments : les subventions d'exploitation versées par les collectivités territoriales (ville, métropole/agglo-mération, département, région) aux groupements sportifs (associations et sociétés sportives) mais aussi l'achat de diverses prestations de communication (sponsoring) ou de places (avec ou sans prestations d'hospitalités).

Au cours de la saison 2019/2020, les interventions publiques se sont élevées au total à 23,7 M€. Leur montant moyen s'établit à 1,7 M€ soit un taux d'intervention (part des soutiens publics dans le total du budget des clubs) de 32%. Les clubs connaissent des situations assez diverses : au-delà du PSG qui ne perçoit quasiment aucun soutien public direct (0,3% de son budget), le taux d'intervention publique varie entre 20% et 65%.

CLASSEMENT DES CLUBS SELON LE NIVEAU D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES



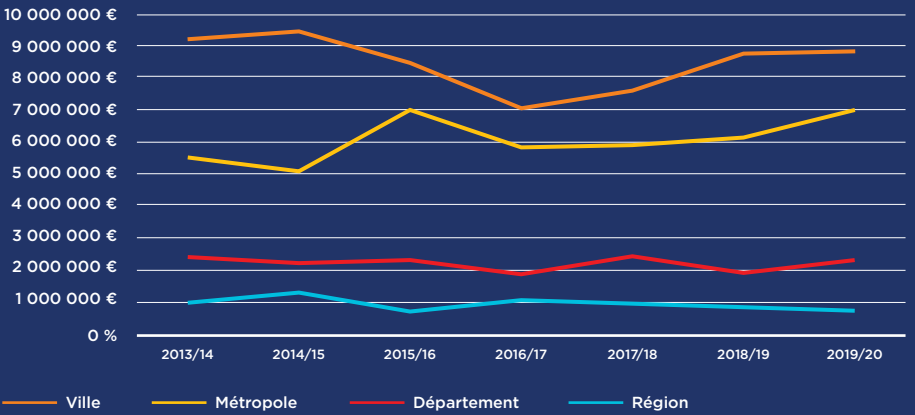
Total des interventions publiques

	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2013/14	9 994 294 €	7 601 870 €	2 495 532 €	1 726 230 €	21 817 926 €
2014/15	10 574 492 €	6 915 920 €	2 285 315 €	2 061 821 €	21 837 549 €
2015/16	8 967 737 €	9 671 002 €	2 461 898 €	1 347 564 €	22 448 202 €
2016/17	7 359 133 €	8 662 399 €	2 207 864 €	2 116 328 €	20 345 725 €
2017/18	8 134 572 €	8 688 779 €	2 705 997 €	1 628 886 €	21 158 234 €
2018/19	9 698 261 €	9 108 249 €	2 550 991 €	1 693 990 €	23 051 491 €
2019/20	10 012 244 €	9 554 001 €	2 651 010 €	1 518 922 €	23 736 177 €

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Détail des subventions publiques par collectivités

	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2013/14	9 254 489 €	5 634 765 €	2 433 415 €	1 160 705 €	18 483 374 €
2014/15	9 418 047 €	5 170 477 €	2 201 464 €	1 307 007 €	18 096 995 €
2015/16	8 511 153 €	6 972 211 €	2 380 470 €	806 890 €	18 670 724 €
2016/17	7 003 736 €	5 887 373 €	1 969 053 €	1 033 087 €	15 893 249 €
2017/18	7 674 777 €	5 822 475 €	2 417 830 €	915 593 €	16 830 675 €
2018/19	8 745 378 €	6 130 330 €	1 968 505 €	851 067 €	17 695 280 €
2019/20	8 888 968 €	7 076 930 €	2 258 503 €	805 317 €	19 029 718 €



Les interventions publiques directes en faveur des clubs de Lidl Starligue prennent trois formes différentes :

→ Les subventions d'exploitation restent encore le principal mode de soutien activé par les collectivités territoriales. Leur montant global s'est élevé à 19,5 M€, soit 82% du total des financements publics octroyés aux clubs de Lidl Starligue. Là encore, les situations individuelles varient fortement avec un poids des subventions allant de 11% à 64%.

→ Le sponsoring public représente 19% des interventions publiques globales. En 2019/2020, 12 des 14 clubs de Lidl Starligue ont ainsi bénéficié de l'achat de ce type de prestations de la part des collectivités territoriales pour un montant moyen de 315 K€. Le sponsoring public pesait à hauteur de 6% en moyenne dans le budget des clubs avec un maximum de 18%. 4 clubs affichaient un taux d'intervention via le sponsoring public supérieur à 10%.

→ Enfin, les achats de places représentent en moyenne 1% des interventions publiques. Leur montant global s'est établi à 292 K€ à l'occasion de la saison 2019/2020, ce qui représente un taux d'intervention via ce canal de 0,4% seulement. Seuls cinq clubs ont bénéficié de ce type d'achats de la part des collectivités territoriales avec un taux d'intervention allant de 0,1% à 5%.

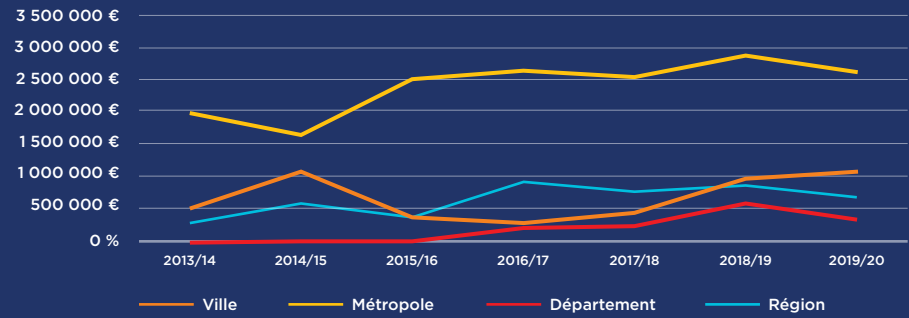
Dans le détail, le montant des subventions d'exploitation est resté relativement stable, passant de 18,5 M€ à 19 M€ entre 2014/2015 et 2019/2020. Après avoir connu un net recul en 2016/2017, il est cependant en hausse régulière et continue depuis 2017/2018 et atteint son plus haut niveau depuis 2013.

Dans le détail, on observe un renforcement des subventions versées par les Métropoles et intercommunalités, passées de 5,6 M€ en 2013/2014 à 7,1 M€ en 2019/2020 (+26%) qui vient plus que compenser la réduction des subventions versées par les autres collectivités territoriales. Le montant global des subventions versées par les Villes (-4%), les Départements (-7%) et les Régions (-31%) ont en effet tous été en baisse sur la même période, même si ces données globales masquent des situations individuelles de clubs hétérogènes.

LE SPONSORING
PUBLIC

Du fait d'une structuration progressive des clubs et de leur constitution désormais largement majoritaire en sociétés sportives, le montant du sponsoring public a assez nettement progressé. Il s'affiche toutefois à la baisse en 2019/2020 (-14%) du fait de l'arrêt prématuré du championnat de Lidl Starligue. Pour autant, il reste encore supérieur de 45% au montant des achats de prestations de sponsoring réalisés par les collectivités en 2013/2014.

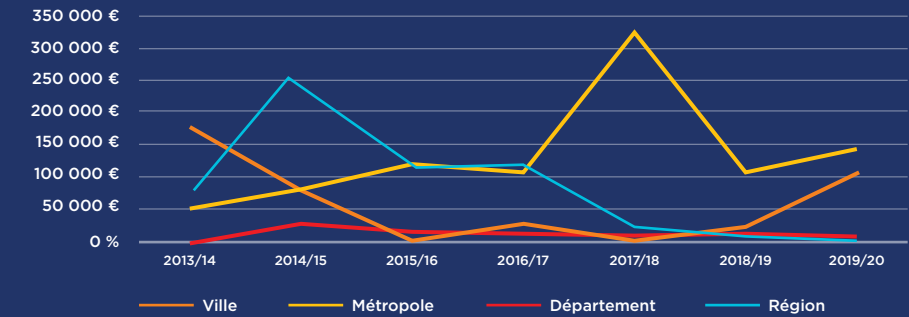
	Détail du sponsoring public par collectivités				
	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2013/14	580 648 €	1 916 257 €	56 768 €	482 037 €	3 035 710 €
2014/15	1 072 116 €	1 667 538 €	44 372 €	515 929 €	3 299 955 €
2015/16	450 167 €	2 578 713 €	53 852 €	428 364 €	3 511 097 €
2016/17	333 833 €	2 664 956 €	218 249 €	956 905 €	4 173 945 €
2017/18	451 833 €	2 537 329 €	269 500 €	692 323 €	3 950 985 €
2018/19	913 423 €	2 861 371 €	557 838 €	825 290 €	5 157 922 €
2019/20	1 010 349 €	2 329 337 €	372 206 €	702 087 €	4 413 979 €



LES ACHATS
DE PLACES

Malgré une saison amputée de 8 journées de championnat, la saison 2019/2020 a vu le montant des achats de places progresser à 292 K€. Ceux-ci varient de façon assez marquée d'une saison à l'autre.

	Détail des achats par collectivités				
	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2013/14	159 157 €	50 848 €	5 349 €	83 488 €	298 842 €
2014/15	84 329 €	77 905 €	39 479 €	238 885 €	440 599 €
2015/16	6 417 €	120 078 €	27 576 €	112 310 €	266 381 €
2016/17	21 564 €	110 070 €	20 563 €	126 336 €	278 532 €
2017/18	7 962 €	328 975 €	18 667 €	20 970 €	376 574 €
2018/19	39 460 €	116 548 €	24 648 €	17 633 €	198 289 €
2019/20	112 927 €	147 734 €	20 301 €	11 518 €	292 480 €



Total de l'intervention des collectivités publiques saison 2019/2020

	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL	%
Subventions d'exploitation	8 888 968 €	7 076 930 €	2 258 503 €	805 317 €	19 029 718 €	80%
Sponsoring public	1 010 349 €	2 329 337 €	372 206 €	702 087 €	4 413 979 €	19%
Achats de places	112 927 €	147 734 €	20 301 €	11 518 €	292 480 €	1%
TOTAL	10 012 244 €	9 554 001 €	2 651 010 €	1 518 922 €	23 736 177 €	100%
%	42%	40%	11%	6%		

Les interventions publiques en faveur des clubs de Lidl Starligue émanent encore très largement du bloc communal. Les Villes et les Métropoles représentent respectivement 42% et 40% du montant total des interventions publiques soit 82% elles-seules. Les différents soutiens des Départements (11%) et des Régions (6%) constituent le solde des interventions publiques des collectivités territoriales.

LE PARTENARIAT PRIVÉ

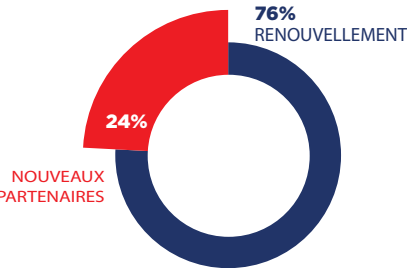
Le partenariat privé intègre le sponsoring mais également les échanges et le mécénat. En additionnant l'ensemble de ces soutiens, le montant du partenariat privé pour la saison 2019/2020 s'élève à 20,4 M€, ce qui représente en moyenne 28% du budget des clubs. Cette part est stable par rapport à la saison 2018/2019 au cours de laquelle elle avait nettement diminué (45% en 2017/2018) du fait d'un retraitement de la compensation des pertes de la SASP PSG Handball par Qatar Sport Investments puis par le PSG Football (considérée comme du partenariat privé jusqu'en 2017/2018 puis, à compter de 2018/2019, comme un « autre produit »).

REPARTITION PAR TYPE
DE PARTENARIAT PRIVÉ

Le partenariat financier représente la très grande majorité du partenariat privé (84%) devant le mécénat (11%), dont bénéficient les associations support des sociétés sportives, et les échanges (5%).

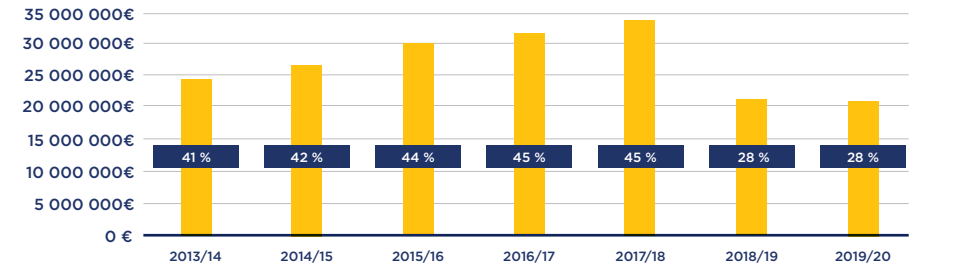
FOCUS SUR LE PARTENARIAT FINANCIER

Principale composante du partenariat privé, le partenariat financier représentait 17,1 M€ à l'occasion de la saison 2019/2020, soit l'équivalent de 23% du budget des clubs de Lidl Starligue.

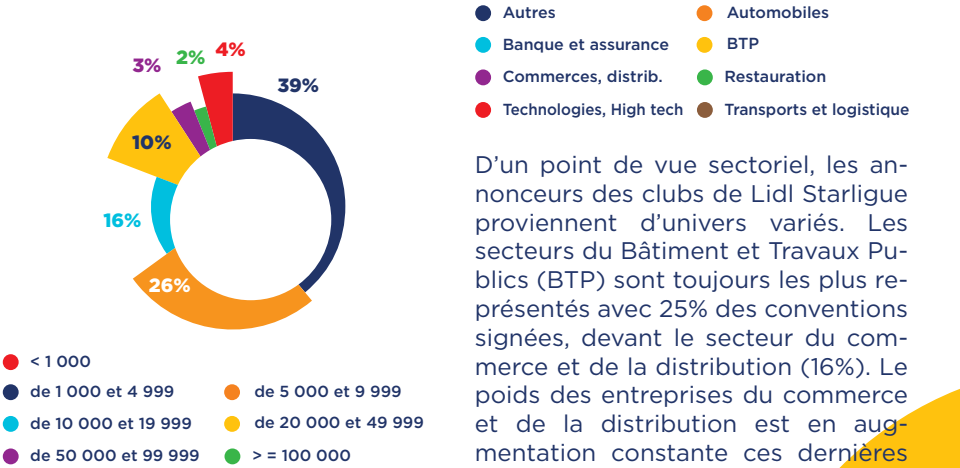


Il est intéressant de noter que, malgré la crise sanitaire, le niveau du partenariat financier est resté stable par rapport à la saison 2018/2019, signe de la fidélité et de l'attachement des sponsors au handball professionnel français. La saison 2019/2020 a même été marquée par l'arrivée de 300 nouveaux partenaires auprès des clubs ainsi que par le renouvellement de 969 conventions. Les nouveaux partenariats représentent ainsi 24% du total des conventions signées entre les clubs et leurs partenaires.

EVOLUTION DU
PARTENARIAT PRIVÉ
DEPUIS 2013/2014



D'un point de vue financier, la majorité des conventions sont signées pour des montant inférieurs à 10 000 € (70%). On note ainsi une prépondérance de partenariat signés entre 1 000 et 5 000 € (39%) ou entre 5 000 et 10 000 € (26%). Les partenariats importants (supérieurs ou égaux à 100 000 €) restent encore peu nombreux (2%).



D'un point de vue sectoriel, les annonceurs des clubs de Lidl Starligue proviennent d'univers variés. Les secteurs du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) sont toujours les plus représentés avec 25% des conventions signées, devant le secteur du commerce et de la distribution (16%). Le poids des entreprises du commerce et de la distribution est en augmentation constante ces dernières années (elle n'était que de 9% en 2017/2018).

LES RECETTES MATCHS

Les recettes matchs ont été très fortement impactées par la crise sanitaire avec un impact différencié selon les clubs, tous n'ayant pas organisé le même nombre de rencontres et une partie des rencontres traditionnellement délocalisées dans des enceintes de plus grande capacité que les enceintes habituelles des clubs n'ayant pas pu se dérouler du fait de l'arrêt du championnat à l'issue de la 18^{ème} journée.

Club	Nombre de rencontres organisées (hors matchs amicaux)				Total Saison
	Championnat°	Coupe de la Ligue°°	Coupe de France°°	Coupe d'Europe°°°	
Aix	9	-	2	2	13
Chambéry	8	-	-	-	8
Chartres	9	3	-	-	12
Créteil	9	1	2	-	12
Dunkerque	9	2	-	-	11
Istres	8	2	-	-	10
Ivry	9	-	-	-	9
Montpellier*	10	-	1	2	13
Nantes **	9	-	2	2	13
Nîmes	9	1	-	2	12
Paris SG	9	1	1	2	13
Saint-Raphaël	9	1	-	-	10
Toulouse	10	-	-	-	10
Tremblay	9	1	1	-	11
TOTAL	126	12	9	10	157

*Une seule délocalisation à l'Arena (contre Saint-Raphaël, février 2020, remplissage à 53%)

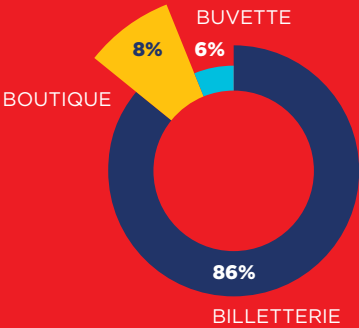
**Aucune délocalisation à la salle XXL de Nantes

° Championnat arrêté à la J18

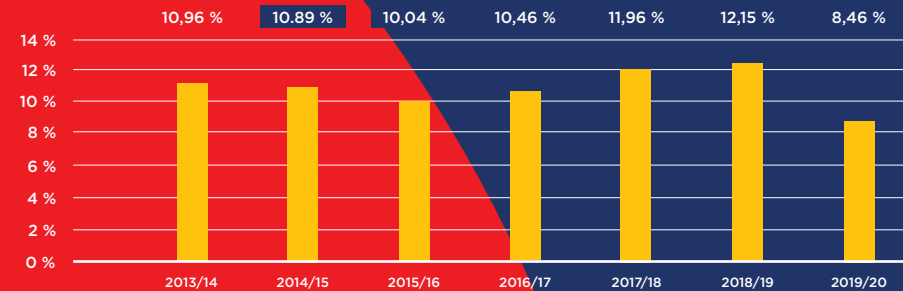
°° Compétitions arrêtées après les ¼ de finale

°°° Coupe EHF arrêtée à la 4^e journée et 1/8 et ¼ de finale annulés pour la Ligue des Champions

La billetterie constitue la principale composante de ces recettes de matchs (86%), très largement devant les recettes de buvette (8%) et de boutique (6%).

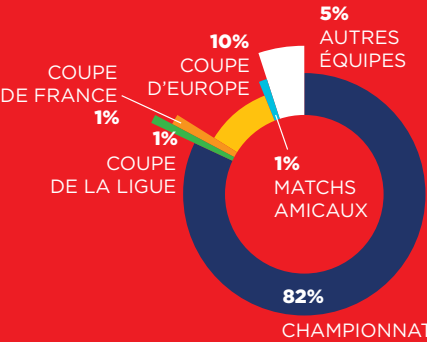


Les recettes matchs cumulées se sont élevées à 6,2 M€ au titre de la saison 2019/2020, un montant en très nette baisse par rapport à 2018/2019 (près de 3 M€ de moins, -31%), ramenant les clubs à un niveau comparable à celui de la saison 2013/2014. La baisse globale des recettes matchs ayant été très nettement supérieure à celle des produits d'exploitation, leur part dans le budget des clubs s'est considérablement réduite pour atteindre 8,5% en moyenne.



Focus recettes billetterie

Principale composante des recettes de matchs des clubs, les recettes de billetterie se sont établies à 5,4 M€ en 2019/2020. Les rencontres de championnat de Lidl Starligue pèsent pour 82% du total. Malgré l'arrêt ou la modification de format des compétitions et le fait qu'elles ne concernent pas tous les clubs, les recettes de billetterie de Coupe d'Europe représentent 10% du total. Les autres compétitions domestiques représentent des pourcentages plus limités.

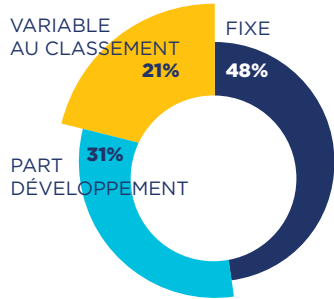


LES DROITS TV ET MARKETING VERSÉS PAR LA LNH

Les reversements de la LNH sont composés à la fois des droits de retransmission audiovisuels (droits TV) commercialisés par la Ligue pour le compte des clubs et des droits marketing globaux vendus par la Ligue. Ils se sont élevés au total à 2,3 M€ au titre de la saison 2019/2020 (1,8 M€ de droits TV LNH et 0,5 M€ de droits marketing), un montant maintenu stable malgré l'arrêt prématuré de la saison de Lidl Starligue, le diffuseur et les partenaires de la LNH n'ayant pas demandé de remboursement.

Certains clubs perçoivent par ailleurs des « droits TV marketing Coupe d'Europe » (0,5 K€) répartis, en 2019/2020, entre le PSG, Nantes et Montpellier.

Les droits TV LNH sont constitués d'une part fixe équitablement répartie entre les clubs, d'une part « développement » conditionnée au respect par les clubs de différents critères d'ordre marketing et d'une part variable dépendant du classement sportif en championnat.



Au titre de la saison 2019/2020, la part fixe représentait 41% du total des droits TV distribués, la part « développement » 31% et la part variable 21%.

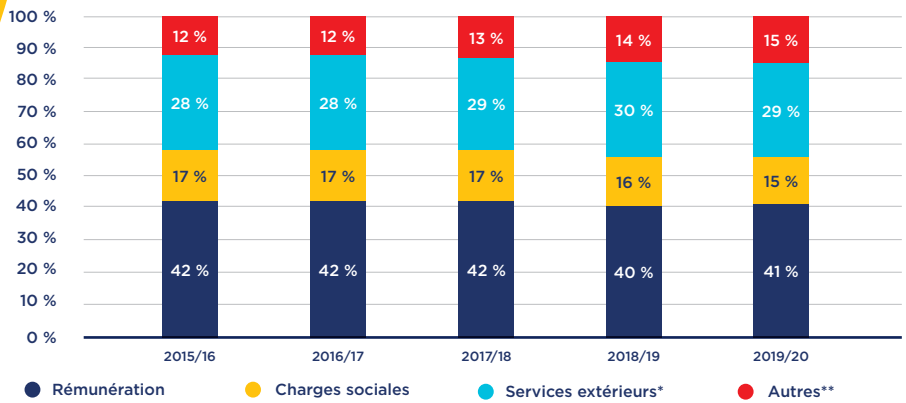
CLASSEMENT DÉFINITIF	DROITS TV LNH (€)				% BUDGET DU CLUB CONCERNE
	PART FIXE	PART DÉVELOPPEMENT	VARIABLE AU CLASSEMENT	TOTAL	
1 ^{er}	57 950 € par club	50 000 € par club	73 017 €	180 967 €	1%
2 ^{ème}			62 586 €	170 536 €	2%
3 ^{ème}			55 635 €	163 585 €	4%
4 ^{ème}			38 247 €	146 197 €	2%
5 ^{ème}			27 816 €	135 766 €	4%
6 ^{ème}			24 339 €	132 289 €	2%
7 ^{ème}			20 862 €	128 812 €	3%
8 ^{ème}			13 908 €	121 858 €	3%
9 ^{ème}			10 431 €	118 381 €	3%
10 ^{ème}			8 693 €	116 643 €	3%
11 ^{ème}			7 898 €	115 848 €	5%
12 ^{ème}			5 216 €	113 166 €	4%
13 ^{ème}			0 €	107 950 €	3%
14 ^{ème}			0 €	107 950 €	3%
TOTAL	811 300 €	700 000 €	348 648 €	1 859 948 €	3%

Concernant les droits marketing, la répartition se fait de façon totalement égalitaire entre les clubs. Ceux-ci ont perçu un montant forfaitaire de 40 000 € chacun. Cela représente un montant moyen compris entre 0,25% et 1,7% du budget des clubs.

Les modalités de répartition des droits TV pour la saison 2019/2020 ont été les suivantes : 57 950 € de part fixe, 50 000 € de part « développement », un montant compris entre 0 € (clubs classés 13^e et 14^e) et 73 017 € (club Champion de Lidl Starligue) au titre des performances sportives. Au final, les écarts de répartition entre clubs s'avèrent relativement limités avec un écart de 1 à 1,7 entre le club le mieux doté (Paris) et les clubs les moins bien dotés (Tremblay-en-France et Créteil). Par ailleurs, les droits TV pèsent encore de façon relativement limitée dans le total des produits des clubs, cette part allant de 1% (PSG) à 5% (Istres).

FOCUS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION

LES GRANDS POSTES DE CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE



(*) Comptes 61 et 62 (services extérieurs et autres services extérieurs)
 (**) On retrouve notamment les achats, les impôts et taxes, les charges de gestion courante ou les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques.

À l'image des produits d'exploitation, la ventilation des charges d'exploitation reste relativement stable en 2019/2020.

L'intégralité des postes de charges se sont affichés à la baisse au cours de l'exercice :

→ Industrie de main d'œuvre, la masse salariale constitue la principale charge des clubs de Lidl Starligue. Les rémunérations du personnel pèsent ainsi pour 41% du total des charges des clubs. En y ajoutant les charges sociales, leur poids passe à 56%. Celui-ci reste relativement stable malgré les impacts de la crise sanitaire. Cela s'explique par le fait que certains clubs ont intégré les mesures Covid (allocation d'activité partielle) en produits et non au crédit des charges. Par ailleurs, les exonérations partielles de charges sociales mobilisées dans le cadre des dispositifs de soutien mis en place par l'Etat n'ont été confirmées que par la loi de finances rectificative pour 2020 du 30 juillet 2020, soit après la clôture d'exercice. Ces exonérations auront donc été déduites des charges de la saison 2020/2021 et non rattachées à l'exercice 2019/2020.

→ Les services extérieurs constituent le second poste de dépenses des clubs et pèsent pour 29% du total. Ceux-ci intègrent en majorité des locations, honoraires, frais de déplacement, d'arbitrage, etc.

→ Les autres charges complètent les charges des clubs et pèsent à hauteur de 15%. Celles-ci intègrent notamment les achats effectués par les clubs notamment pour l'organisation des rencontres, la constitution de provisions, les impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfices) et les charges de gestion courante.

LES CHARGES DE PERSONNEL
 Les charges de personnel globales

Les charges de personnel incluent toutes les charges de personnel figurant dans le compte 64 du plan comptable et incluent les rémunérations chargées des membres de l'équipe première (joueurs et entraîneurs, principal et adjoint) et celles des autres salariés des groupements sportifs.

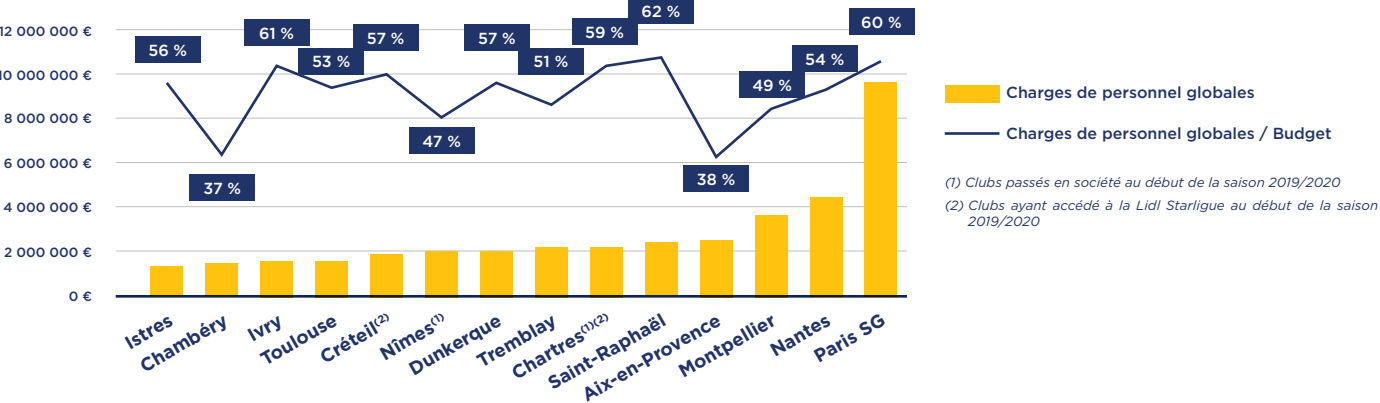
Les charges de personnel cumulées des clubs de Lidl Starligue se sont élevées à 39,1 M€ au total à l'occasion de la saison 2019/2020. Celles-ci sont en baisse de 6% par rapport à la saison précédente. Elles retrouvent leur niveau de la saison 2015/2016. Cette baisse est principalement due à la réduction des charges sociales qui se sont élevées à 10,2 M€ (-15%) du fait des exonérations partielles octroyées par l'État pour faire face aux effets de la crise sanitaire. La réduction de la masse salariale s'explique de son côté par la mise en place de l'activité partielle et non de réduction de salaires.

	Répartition des charges de personnel (comptes 64) rémunération / charges sociales						
	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Rémunération	23 330 628 €	25 240 190 €	28 068 168 €	28 536 237 €	30 155 576 €	29 546 818 €	28 872 850 €
Charges sociales	10 433 697 €	10 626 106 €	11 539 257 €	11 785 820 €	11 898 171 €	12 052 246 €	10 242 128 €
TOTAL	33 764 325 €	35 866 296 €	39 607 425 €	40 322 057 €	42 053 747 €	41 599 061 €	39 114 978 €

Les charges de personnel représentent 53% du budget des clubs en moyenne avec une proportion variant de 37% (Chambéry mais dont une partie du personnel est juridiquement rattachée à sa filiale Bleu Cerise Premium, non intégrée dans ces 37%) à 62% (Saint-Raphaël).

5 clubs se situent en dessous de la moyenne de la division de 53% et 9 clubs se situent au-dessus. Les charges de personnel varient fortement d'un club à un autre. Le PSG Handball se situe très largement en tête (9,7 M€) et dispose à lui seul d'une masse salariale supérieure à celles des deux autres clubs qui complètent le podium, Nantes (4,3 M€) et Montpellier (3,6 M€). A eux trois, ces clubs représentent 45% de la masse salariale totale de la Lidl Starligue.

Ce classement doit toutefois être analysé au regard des modalités différentes d'enregistrement des aides Covid au titre de l'activité partielle et en particulier de l'activité partielle (certains clubs ayant intégré des économies de charges et d'autres des produits).



Focus sur les charges de personnel de l'équipe première "LNH"

Les charges de personnel des clubs de Lidl Starligue se sont bien évidemment concentrées sur celles concernant l'effectif sportif de l'équipe première (« LNH »). Celles-ci intègrent l'ensemble des rémunérations versées aux membres de l'équipe première c'est-à-dire aux

joueurs et entraîneurs professionnels (principaux et adjoints).

Les charges de personnel « LNH » se sont élevées à 31,4 M€ en 2019/2020, en baisse de 7,1% par rapport à 2018/2019, et représentent 80% de l'ensemble des charges de personnel

des clubs. Les charges de personnel des autres salariés des groupements sportifs ne sont que de 7,7 M€, relativement stables par rapport à 2018/2019 (-0,9%), et pèsent pour 20% du total.

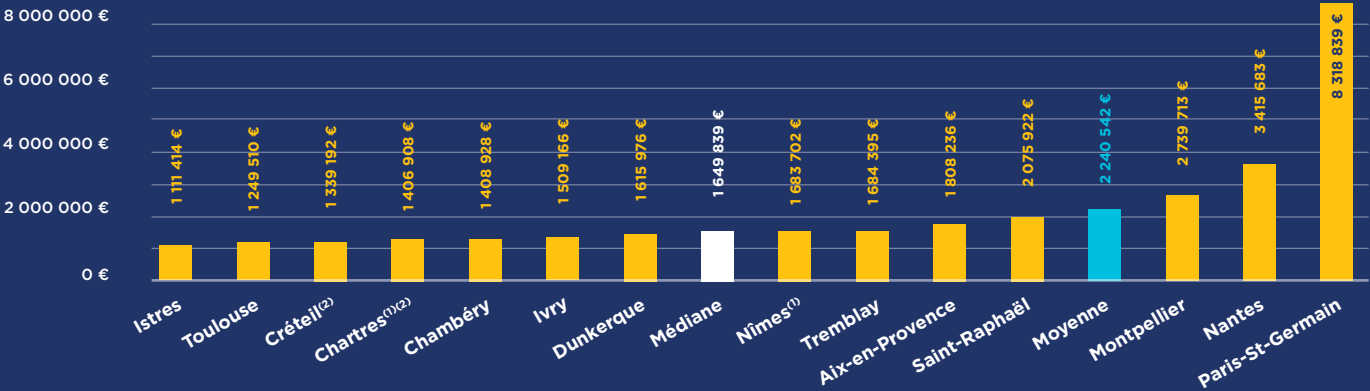
	Répartition des charges de personnel (comptes 64) rémunération / charges sociales						
	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Equipe première	28 230 167 €	30 022 214 €	32 898 203 €	33 552 837 €	34 798 213 €	33 777 633 €	31 367 584 €
Autres salariés	5 534 158 €	5 844 082 €	6 709 221 €	6 769 221 €	7 255 534 €	7 821 428 €	7 747 390 €
TOTAL	33 764 325 €	35 866 296 €	39 607 424 €	40 322 058 €	42 053 747 €	41 599 061 €	39 114 974 €

Les clubs consacrent ainsi en moyenne 43% de leur budget à la rémunération des membres de leur équipe première. Parmi les 14 clubs de Lidl Starligue, c'est Ivry qui consacre la partie la plus significative de ses revenus à la rémunération de son équipe première (57%). A l'inverse, pour Aix-en-Provence, ce ratio ne s'élève qu'à 27% (mais dont les produits intègrent exceptionnellement, pour cet exercice, un montant

de 500 K€ de transfert de charges lié à un retraitement comptable des échanges avec les partenaires).

La masse salariale « LNH » moyenne des clubs de Lidl Starligue s'établit à 2,2 M€. Elle est très largement tirée vers le haut par quelques clubs et en particulier le PSG Handball qui dispose d'une masse salariale de 8,3 M€. Outre Paris, seuls Nantes (3,4 M€) et Montpellier (2,7 M€) dé-

passent la masse salariale moyenne. A ce titre, la médiane est certainement plus représentative de la réalité des clubs de Lidl Starligue. Elle s'établit à 1,6 M€ en 2019/2020. Là encore, ce classement doit être analysé au regard des modalités différentes d'enregistrement des aides Covid au titre de l'activité partielle et en particulier de l'activité partielle (certains clubs ayant intégré des économies de charges et d'autres des produits).



(1) Passage en société au 01/07/19 / (2) Accession en Lidl Starligue en 19/20

Il est intéressant d'analyser l'éventuelle corrélation existant entre la masse salariale « LNH » et le classement sportif. La littérature économique nous enseigne en effet que cette corrélation est plus souvent vérifiée que celle entre le budget et le classement sportif.

Sur le graphique ci-contre, la diagonale jaune représente une corrélation parfaite entre classement sportif et masse salariale LNH. Les clubs situés au-dessus cette droite enregistrent

une « surperformance », c'est-à-dire un classement sportif meilleur que leur classement en masse salariale.

À l'inverse, les clubs en-dessous enregistrent une performance dégradée.

En 2019/2020, seuls deux clubs ont connu une corrélation parfaite : le PSG Handball et Nantes. 3 clubs enregistrent une performance sportive dégradée : Tremblay-en-France (7 rangs d'écart entre son classement sportif et son classement de masse

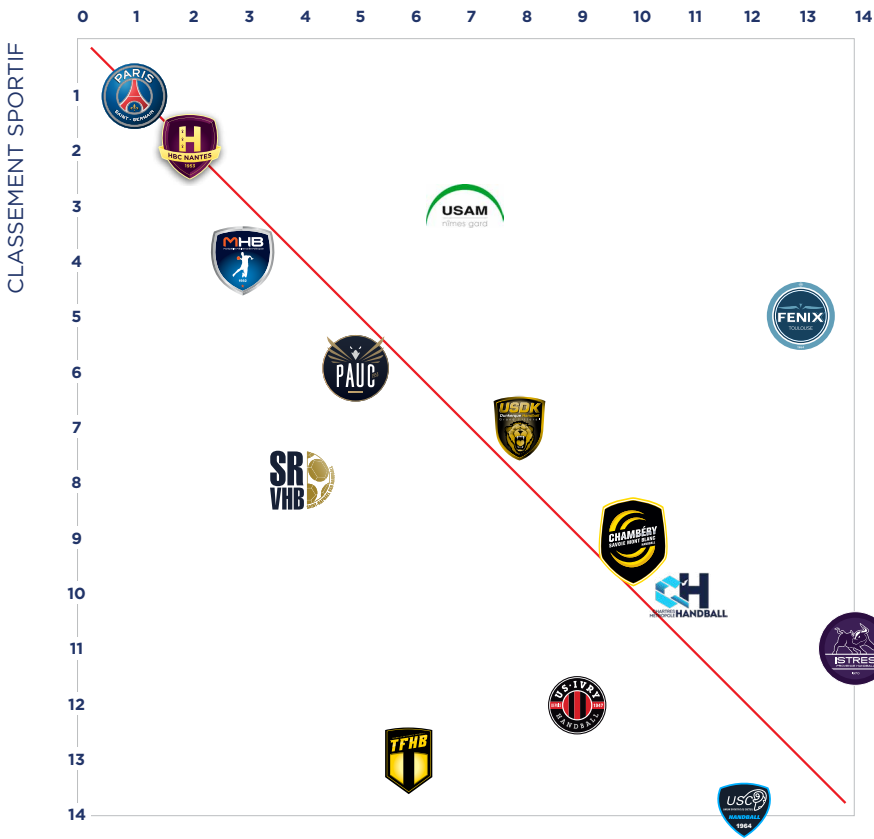
salariale LNH), Saint-Raphaël (4) et Ivry (3).

A l'inverse, Toulouse (8) et Istres (3) enregistrent une performance sportive optimisée par rapport à la masse salariale LNH engagée. Pour les autres clubs, la corrélation est relativement proche.

Cette information doit cependant être analysée avec prudence, le championnat n'ayant pas été à son terme.

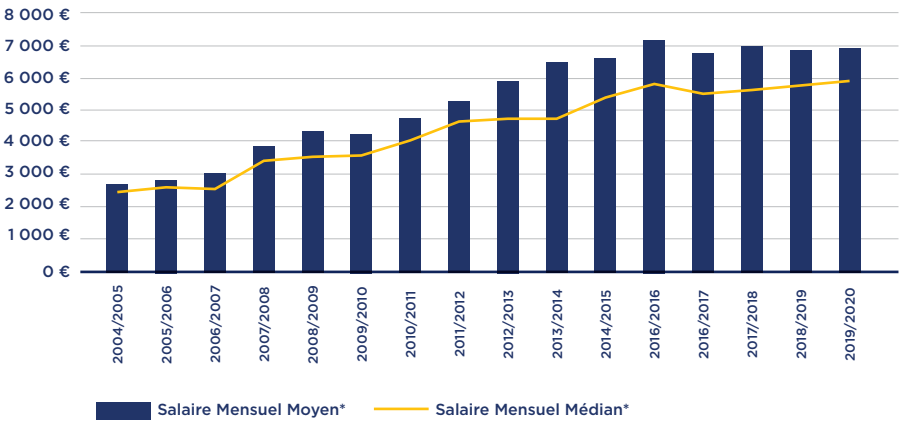
CLUB	CLASSEMENT SPORTIF	CLASSEMENT MASSE SALARIALE	ECART CLASSEMENT SPORTIF ET MS
PARIS SAINT-GERMAIN	1	1	-
NANTES	2	2	-
MONTPELLIER	4	3	-1
SAINT-RAPHAEL	8	4	-4
AIX EN PROVENCE	6	5	-1
TREMBLAY EN FRANCE	13	6	-7
NIMES ⁽¹⁾	3	7	+4
DUNKERQUE	7	8	+1
IVRY	12	9	-3
CHAMBERY	9	10	+1
CHARTRES ⁽¹⁾⁽²⁾	10	11	+1
CRETEIL ⁽²⁾	14	12	-2
TOULOUSE	5	13	+8
ISTRES	11	14	+3

CLASSEMENT CHARGES DE PERSONNEL LNH



Les salaires des membres de l'équipe première

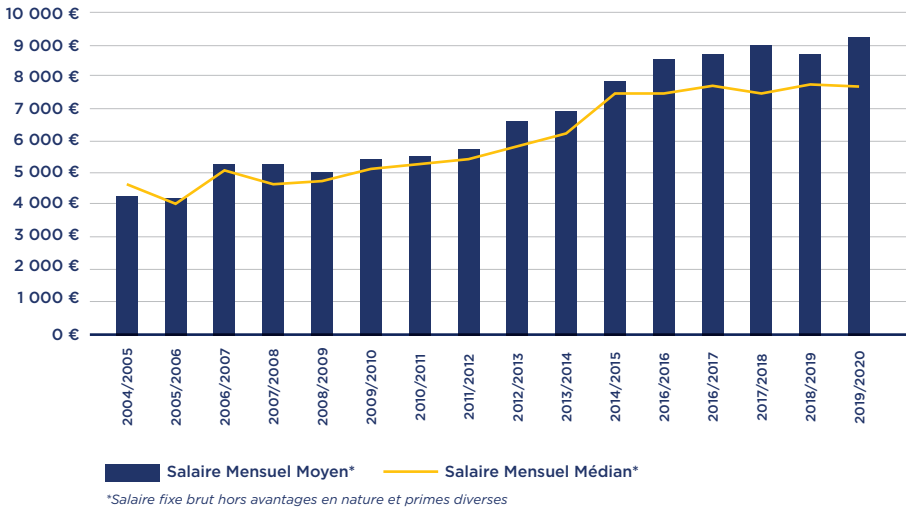
Le **salaire mensuel brut moyen des joueurs** de l'équipe première s'est établi à **6 974 €** en 2019/2020, un montant en hausse de 2% par rapport à la saison 2018/2019. Depuis la création de la Ligue Nationale de Handball (2004), la rémunération mensuelle brute des joueurs professionnels a été multipliée par 2,6, soit un taux de croissance annuel moyen de 7%. La moyenne pouvant être influencée positivement ou négativement par les valeurs extrêmes, il semble pertinent de s'intéresser au **salaire médian** . Celui-ci s'est établi à **5 332 €,** un montant en hausse de 3%. Depuis 2004, il a été multiplié par 2,1 soit une croissance annuelle moyenne de 5%.



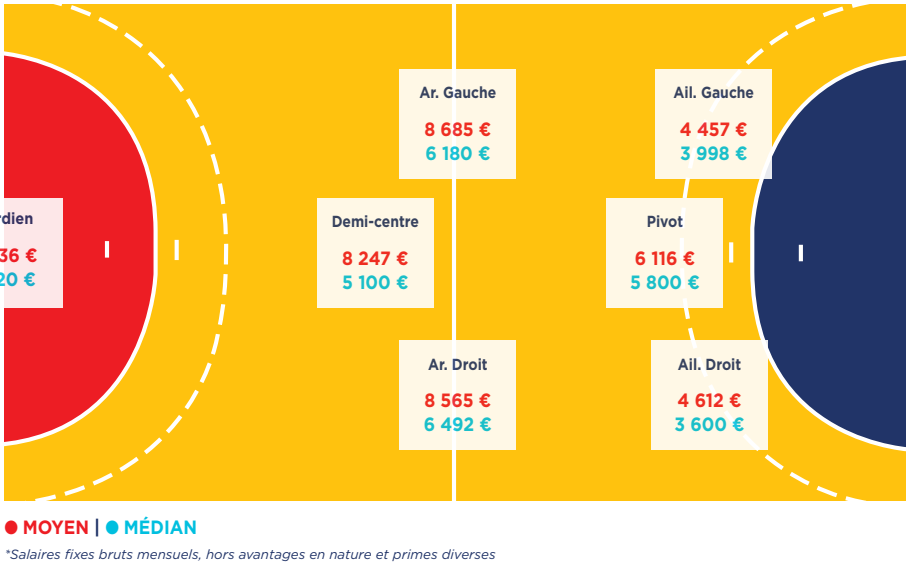
*Salaire mensuel fixe brut hors avantages en nature et primes diverses



Cette croissance des rémunérations s’est également matérialisée pour les entraîneurs professionnels principaux. Le **salair e moyen des entraîneurs principaux** continue ainsi de progresser en 2019/2020 (+6% par rapport à 2018/2019) et s’établit à **9 252 € bruts** par mois. Depuis la création de la LNH, le salaire moyen des entraîneurs principaux a été multiplié par 2,1, enregistrant un taux de croissance annuel moyen de 5%. Le **salair e médian** s’est établi à 7 067 € bruts mensuels en 2019/2020, un montant en très légère baisse (-1%). Depuis la création de la LNH, le salaire médian a été multiplié par 1,5 et a cru à un rythme annuel moyen de 3%.



Le march é du travail des sportifs professionnels n’étant pas parfaitement homogène, certains joueurs disposent de rémunérations plus élevées que d’autres. Les disparités de rémunération par poste sont mises en évidence dans le terrain ci-dessous :



Tous les joueurs	Moyenne 5 salaires les + élevés
6 974 €	44 591 €
5 332 €	Moyenne 5 salaires les - élevés
	1 700 €

Les écarts de salair e sont conséquents entre joueurs de Lidl Starligue. Les cinq joueurs les mieux rémunérés gagnent ainsi 24,9 fois plus que les cinq joueurs les moins bien payés de la division.

Entraîneur principal	Moyenne 3 salaires les + élevés
9 252 €	16 914 €
7 067 €	Moyenne 3 salaires les - élevés
	5 404 €

Les écarts sont moins significatifs entre les entraîneurs principaux avec un ration de 1 à 3,1 entre les trois entraîneurs les mieux rémunérés et les trois entraîneurs les moins bien payés de Lidl Starligue.

Services extérieurs et autres charges d'exploitation

En dehors de la masse salariale, les clubs de Lidl Starligue ont dépensé un total de 30,5 M€. Ce montant se répartit entre les services extérieurs et les charges.

Les dépenses en services extérieurs se sont établies à 20,4 M€, un montant en baisse de 7% par rapport à 2018/2019, signe que les clubs ont su s’adapter assez rapidement à l’arrêt des saisons sportives.

Parmi ces dépenses, on retrouve notamment les honoraires d’agents. Ceux-ci ont atteint 1,2 M€ au total au titre de la saison 2019/2020.

On retrouve également dans ces dépenses les locations diverses :

→ Des locations d’appartements pour les joueurs de leur équipe première. Celles-ci ont atteint le montant de 2,7 M€ au total, soit 191,7 K€ par club en moyenne. Le club le plus dépensier y a consacré 833,4 K€, le moins dépensier n’ayant payé que 19,9 K€.

→ La location des enceintes sportives dans lesquelles ils évoluent. Ces locations se sont élevées au total à 819,8 K€ soit un montant moyen de 58,6 K€ par club. Le montant le plus élevé est de 180,7 K€.

Enfin, on retrouve dans ces autres charges les frais de déplacement de l’équipe première. Celles-ci se sont élevées à 1,7 M€ au total pour les 14 clubs de Lidl Starligue, un montant en baisse du fait de l’arrêt prématuré du championnat.

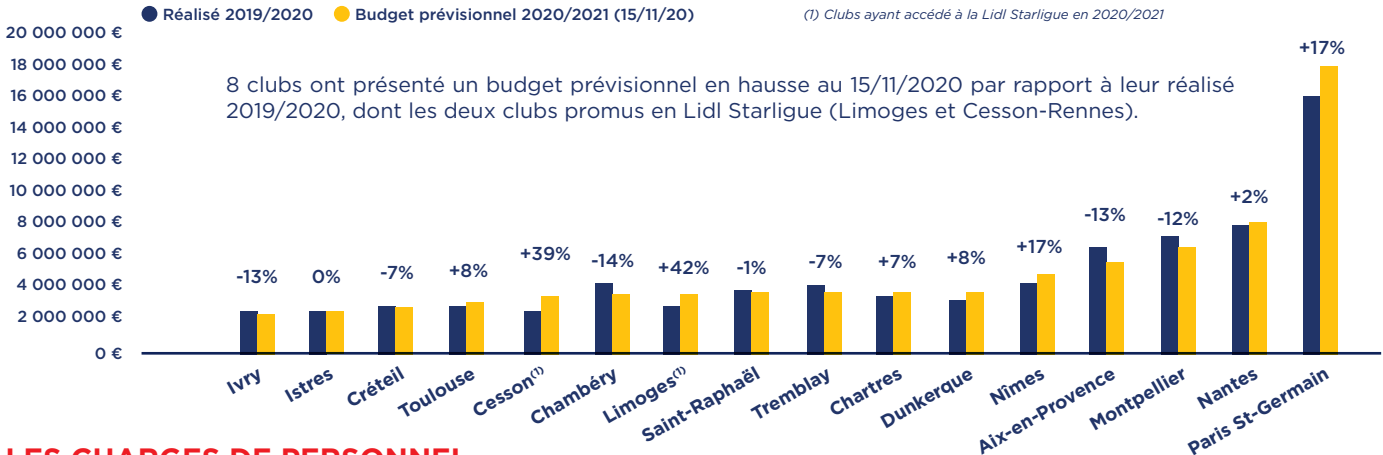
6.5 — PROJECTION SUR LA SAISON 2020/21

AVERTISSEMENT

Les projections de la saison 2020/2021 doivent être analysées au regard de la modification du nombre de clubs participant à la Lidl Starligue. En effet, suite à l’arrêt des compétitions en 2019/2020, aucune relégation en Proligue n’a été prononcée. Il y aura donc 16 clubs en Lidl Starligue en 2020/2021.

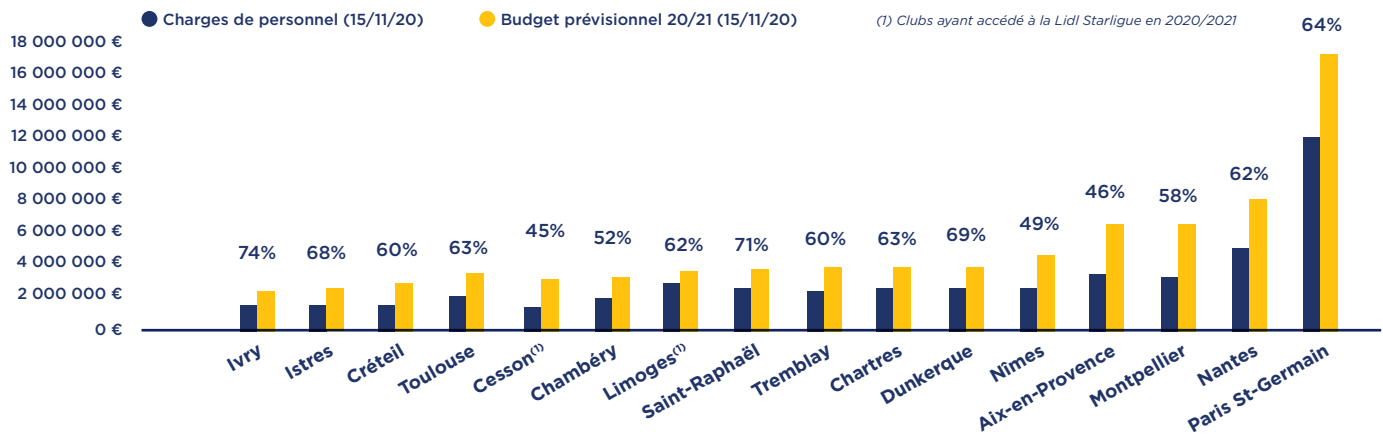
Par ailleurs, ces éléments sont les projections budgétaires 2020/2021 effectuées par les clubs et actualisées en novembre 2020. La saison 2020/2021 ayant été à nouveau très perturbée par la crise sanitaire (matches à huis-clos, limitations de jauges), ces projections doivent donc être analysées avec la plus grande prudence. Le rapport de la CNACG pour la saison 2020/2021 permettra de donner une vision plus précise des données économiques.

LES BUDGETS

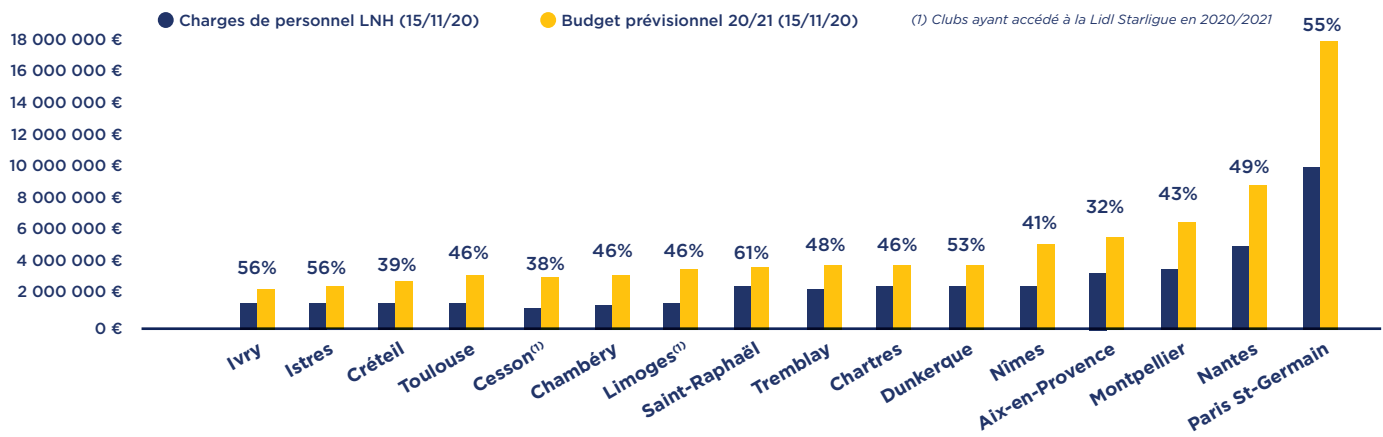


LES CHARGES DE PERSONNEL

LES CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES



LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'ÉQUIPE PREMIÈRE (LNH)



7 LES CHIFFRES

DE LA PROLIGUE



7.1 — RAPPEL
DU PALMARÈS SPORTIF

LE CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

En vertu de la décision de l'Assemblée Générale de la Ligue Nationale de Handball du 22 avril 2020, le club classé à la première place à la date de l'arrêt des compétitions, c'est-à-dire à l'issue de la J18 de la phase régulière, Cesson-Rennes, a été désigné Champion de Proligue 2019/2020.

Sur la base de cette même décision, deux clubs ont été promus en Lidl Starligue pour la saison 2020/2021 (Cesson-Rennes et Limoges) et aucun club n'a été rétrogradé en N1 Masculine à l'issue de cette même saison.

LE PALMARÈS DES AUTRES COMPÉTITIONS NATIONALES

COUPE DE FRANCE
Compétition arrêtée après les ¼ de finale sur décision du bureau directeur de la FFHB du 23/03/20* (en raison de l'épidémie de Covid-19)

CLASSEMENT
CHAMPIONNAT

Club	Classement 19/20
Cesson-Rennes	1
Limoges	2
Massy	3
Nancy	4
Pontault	5
Cherbourg	6
Billère	7
Saran	8
Nice	9
Sélestat	10
Dijon	11
Strasbourg	12
Valence	13
Besançon	14

7.2 — CHIFFRES-CLÉS



7.3 — LE BILAN

PROLIGUE	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Actif Immobilisé	521 025 €	521 025 €	505 283 €	1 341 046 €
Actif circulant	5 911 434 €	5 911 434 €	6 622 250 €	8 083 160 €
Dont Stocks et encours	9 278 €	9 278 €	78 174 €	59 826 €
Dont Avances et acomptes versés	31 022 €	31 022 €	7 092 €	520 €
Dont Clients	1 863 441 €	1 863 441 €	1 939 821 €	2 693 535 €
Dont Autres créances	2 005 388 €	2 005 388 €	3 140 401 €	1 856 591 €
Dont Disponibilités	1 830 406 €	1 830 406 €	1 237 108 €	3 260 929 €
Dont Charges constatés d'avance	171 900 €	171 900 €	219 653 €	211 759 €
TOTAL ACTIF	6 432 460 €	6 432 459 €	7 127 533 €	9 424 205 €
Capitaux propres	542 469 €	542 469 €	-431 874 €	1 730 387 €
Dont Capital	760 196 €	760 196 €	1 414 784 €	1 425 550 €
Dont Primes d'émission	0 €	0 €	163 800 €	179 800 €
Dont Réserves	11 917 €	11 917 €	107 706 €	44 663 €
Dont Report à nouveau	-146 856 €	-146 856 €	-1 647 903 €	-974 518 €
Dont Résultat de l'exercice	-147 001 €	-147 001 €	-497 907 €	880 767 €
Dont Subventions d'investissement	64 213 €	64 213 €	27 646 €	174 126 €
Provision pour risques et charges	464 618 €	464 618 €	161 905 €	355 224 €
Dettes	5 425 373 €	5 425 373 €	7 397 504 €	7 338 589 €
Dont Emprunts auprès Ets crédit	703 986 €	703 986 €	793 690 €	2 199 531 €
Dont Dettes financières	155 430 €	155 430 €	316 158 €	276 555 €
Dont Avances et acomptes reçus	320 948 €	320 948 €	0 €	67 504 €
Dont Dettes fournisseurs	1 078 799 €	1 078 799 €	1 578 619 €	1 358 488 €
Dont Dettes fiscales et sociales	1 186 239 €	1 186 239 €	1 820 725 €	1 762 297 €
Dont Autres dettes	323 654 €	323 654 €	428 029 €	366 699 €
Dont Produits Constatés d'avance	1 656 317 €	1 656 317 €	2 460 283 €	1 307 516 €
TOTAL PASSIF	6 432 460 €	6 432 460 €	7 127 534 €	9 424 201 €

Le total bilan cumulé de la Proligue atteint, pour la saison 2019/2020, un peu plus de 9,4 M€ soit une progression de 32% par rapport à la saison précédente (+2,3M€). Cela représente un bilan moyen par club de l'ordre de 673 000 €, une fourchette allant de 217 K€ à 1,7 M€ et un rapport de 1 à 7,8 entre les clubs.

ANALYSE DE L'ACTIF CONSOLIDE 2019/2020

L'actif des clubs de Proligue est principalement constitué d'élément d'exploitation et de trésorerie.

L'actif immobilisé représente 1,3 M€, soit 14% de l'actif net cumulé. Cette partie du bilan est en nette augmentation (+800 K€) par rapport à la saison précédente, ce qui s'explique par le niveau d'actif immobilisé des clubs relégués à la fin de la saison 2018/2019. En moyenne, les clubs

ont un actif immobilisé de 95 000 € mais une médiane de 65 000 €.

Les créances et les disponibilités concentrent 83% de l'actif total des clubs et progressent de 22% en une saison. La part des créances dans l'actif représente 48% du total bilan, ce qui est en net recul par rapport aux tendances des saisons précédentes qui s'élevaient habituellement autour de 70%.

Les disponibilités atteignent 3,2 M€ à la fin de la saison, soit 233 000 € par club en moyenne. Elles ont été multipliées par 2,6 lors de la saison soit 2 M€ de plus qu'en 2018-29. Les prêts garantis par l'État (PGE) souscrits par six clubs pour un montant total de 760 000€ expliquent en partie cette hausse.

ANALYSE DU PASSIF CONSOLIDE 2019/2020

Les capitaux propres des clubs de Proligue représentent, en 2019/2020, 1,7M€. Ils sont en nette amélioration par rapport à la saison 2018/2019 à l'occasion de laquelle ils étaient négatifs (-431 K€).

C'est un niveau jamais atteint depuis la saison 2015/2016 et surtout cela concerne une majorité de clubs dans la mesure où 11 des 14 clubs présentent une situation nette positive. Ce poste représente 18,2% du total du passif.

Avec 355 K€ de provisions pour risques et charges cumulées, ce poste est peu représentatif dans le passif des clubs mais double en l'espace d'une saison (+119%). Cinq clubs sont concernés par la constitution de provisions et deux clubs concentrent 70% du montant total.

Les dettes atteignent 78% du total bilan des clubs de Proligue. Les emprunts et dettes financières représentent 26% du passif des clubs. Elles ont plus que doublé en une saison et culminent à 2,4 M€.

Là encore, cette hausse s'explique en partie par les PGE souscrits par une partie des clubs (760 K€) mais aussi par un niveau élevé de dettes d'un club relégué la saison précédente. Elles représentent de 0% à 48% du passif selon les clubs.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 3,1 M€ soit 33% du passif des clubs. Elles se partagent entre les dettes fournisseurs et les dettes sociales et fiscales. Les deux postes sont en léger recul respectivement de -14% et -3%. Ils représentent de 5% à 70% du passif selon les clubs.

FOCUS SUR LE CAPITAL SOCIAL SOCIÉTÉS

CLUB	FORME JURIDIQUE	MONTANT DU CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONNAIRES
BILLERE(1)(2)	SAS	114 000 €	12
CESSON-RENNES	SASU	110 000 €	1
DIJON	SASP	691 500 €	33
LIMOGES	SAS	60 000 €	6
NANCY	SASP	80 000 €	10
SARAN	SAS	245 000 €	13
SELESTAT	SASP	64 000 €	19
STRASBOURG	SAS	10 320 €	28
TOTAL		1 374 820 €	122
MOYENNE		171 853 €	15
MÉDIANE		95 000 €	12,5

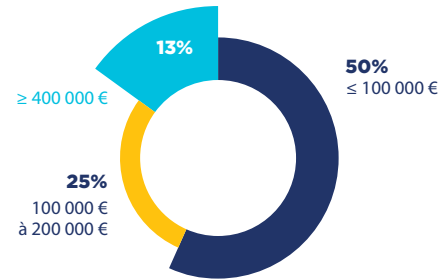
(1) Club ayant accédé à la Proligue en 19/20

(2) Passage en société en 19/20

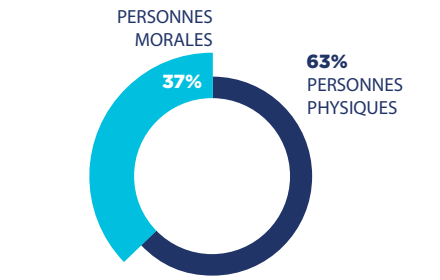
Sur les 14 clubs de Proligue, 8 sont sous statut de société sportive (SASU, SASP, SAS). Le capital s'échelonne dans une fourchette allant de 10 K€ à 690 K€ avec une médiane de 95 K€ (50% des clubs ont un capital inférieur à 100K€).

Seul un club a un actionnaire unique. En moyenne, les clubs de Proligue disposent de 15 actionnaires. Les personnes physiques y sont prépondérantes puisqu'elles représentent 63% des actionnaires. Parmi les actionnaires personnes morales, les associations supports y ont une place limitée avec seulement 11%.

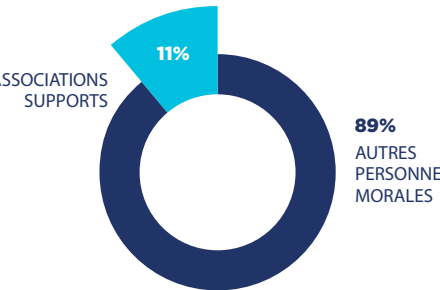
RÉPARTITION DES SOCIÉTÉS PAR TRANCHE DE CAPITAL



RÉPARTITION DU CAPITAL MOYEN ENTRE ACTIONNAIRES "PERSONNES PHYSIQUES" ET "PERSONNES MORALES"

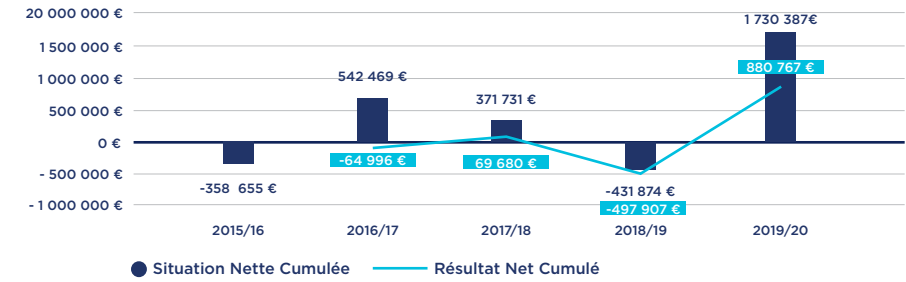


RÉPARTITION DES ACTIONNAIRES "PERSONNES MORALES" ENTRE ASSOCIATIONS SUPPORTS ET AUTRES PERSONNES MORALES

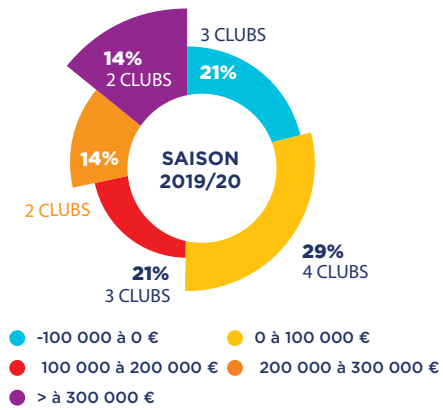


LA SITUATION NETTE DES GROUPEMENTS SPORTIFS

GRAPHIQUE D'ÉVOLUTION DE LA SITUATION NETTE CUMULÉE ET DU RÉSULTAT NET CUMULÉ



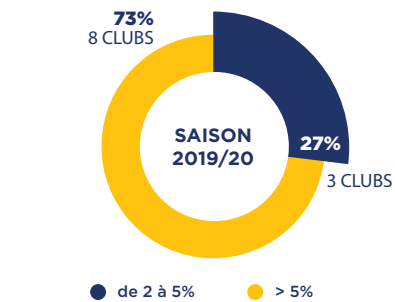
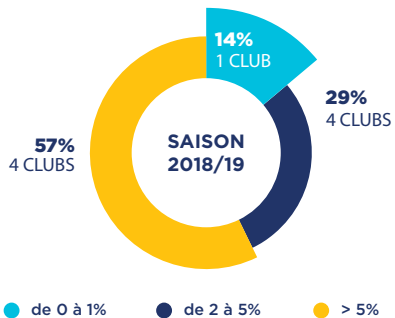
REPARTITION DES CLUBS PAR TRANCHES DE SITUATION NETTE



RÉPARTITION DU NOMBRE DE CLUBS SELON QU'ILS PRÉSENTENT UNE SITUATION NETTE POSITIVE OU NÉGATIVE

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Nombre de Clubs en Situation Nette Positive	6	8	9	7	11
Nombre de Clubs en Situation Nette Négative	8	6	5	7	3

REPARTITION DES CLUBS PAR PROPORTION DE SITUATION NETTE (POSITIVE) SUR LE BUDGET



3 clubs ont une situation nette négative et tous sont dans la tranche inférieure à 5% du budget.

Plusieurs facteurs permettent de considérer que la situation nette des clubs de Proligue est en nette amélioration :

→ Un résultat net cumulé positif (880 K€) qui vient renforcer une situation nette (SN) cumulée jamais atteinte pour un total de 1,7 M€ ;

→ Une amélioration qui concerne une majorité de clubs :

- 11 des 14 clubs jouissent d'une SN positive contre seulement 7 en 2018/2019 ;

- 8 clubs ont une SN supérieure à 5% de leur budget contre seulement 1 seul la saison précédente ;

→ Les 3 clubs qui détiennent une situation nette négative ont également amélioré leur situation. Ils ont tous un niveau de SN négative inférieure à 5% de leur budget alors qu'ils étaient 4 clubs l'année dernière à dépasser une SN négative supérieure à 5% de leur budget.

7.4 — LE COMPTE DE RÉSULTAT

COMPARAISON ET ÉVOLUTION DES BUDGETS

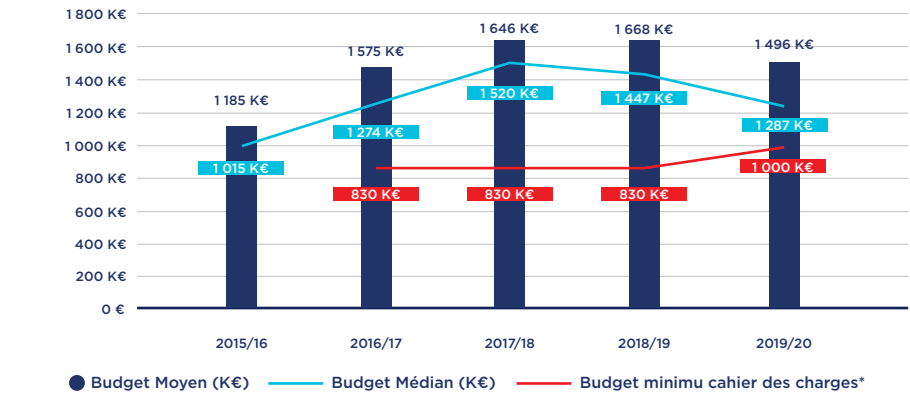
Comme pour la Lidl Starligue, l'éclatement de la crise sanitaire et l'arrêt du championnat à l'issue de la 18^{ème} journée a particulièrement impacté l'économie des clubs de Proligue. L'analyse de leurs comptes de résultat doit donc se faire à l'aune des répercussions économiques de la crise qui rend les comparaisons avec les saisons précédentes délicates.

Évolution des budgets moyen et médian

La crise sanitaire est venue mettre un coup d'arrêt à une augmentation régulière et continue du budget moyen clubs de Proligue. Celui-ci avait en effet augmenté de façon importante entre 2015 et 2019 (+6% en moyenne chaque année).

Le budget médian, quant à lui, avait déjà amorcé une légère décline avec une baisse de 5% entre 2017/2018 et 2018/2019. Sans surprise, la saison 2019/2020 a été délicate sur le plan budgétaire pour les clubs de seconde division avec un budget moyen de 1,5 M€ en baisse de 10% et un budget médian de 1,3 M€ en baisse de 11%.

Ce dernier se situait d'ailleurs tout juste au-dessus du budget minimum requis par le cahier des charges de la Proligue (1 M€), signe que certains clubs devaient poursuivre leur travail de développement et de structuration.



*Intégration de la Proligue au sein de LNH à compter de la saison 2016/2017 d'où l'absence de budget minimum en 2015/2016.

Les budgets de la Proligue

Si une majorité de clubs ont enregistré un budget en baisse à l'occasion de la saison 2019/2020, certains ont pu faire progresser leur budget malgré une saison tronquée :

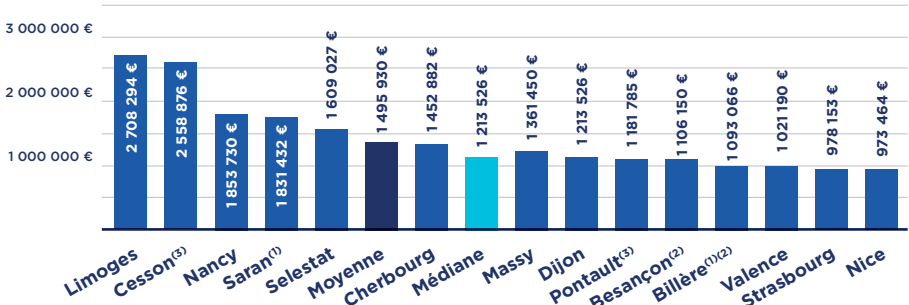
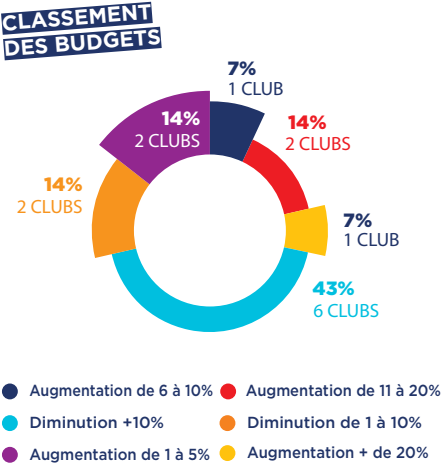
→ 8 clubs affichent un budget en baisse. Pour 6 d'entre eux, le recul s'avère assez significatif (supérieur à 10%) : Pontault-Combault (-32%), Cesson-Rennes (-26%), Saran (-13%), Sélestat (-12%), Strasbourg (-12%) et Dijon (-11%). Billère (pourtant club accédant à la Proligue) et Cherbourg enregistrent des contractions plus modérées (-5%).

L'arrêt prématuré des compétitions domestiques explique en grande partie ces réductions budgétaires, les clubs n'ayant pas pu accueillir leur public pour les derniers matchs de championnat et certains partenaires ayant réduit leurs engagements.

Cet événement n'a notamment pas permis au club de Strasbourg de réaliser au 30/06/21, un montant global de produits à minima au niveau du nouveau seuil requis pour évoluer dans la division.

→ Malgré la crise sanitaire et l'arrêt du championnat, **4 clubs ont enregistré une augmentation de leurs produits** notamment :

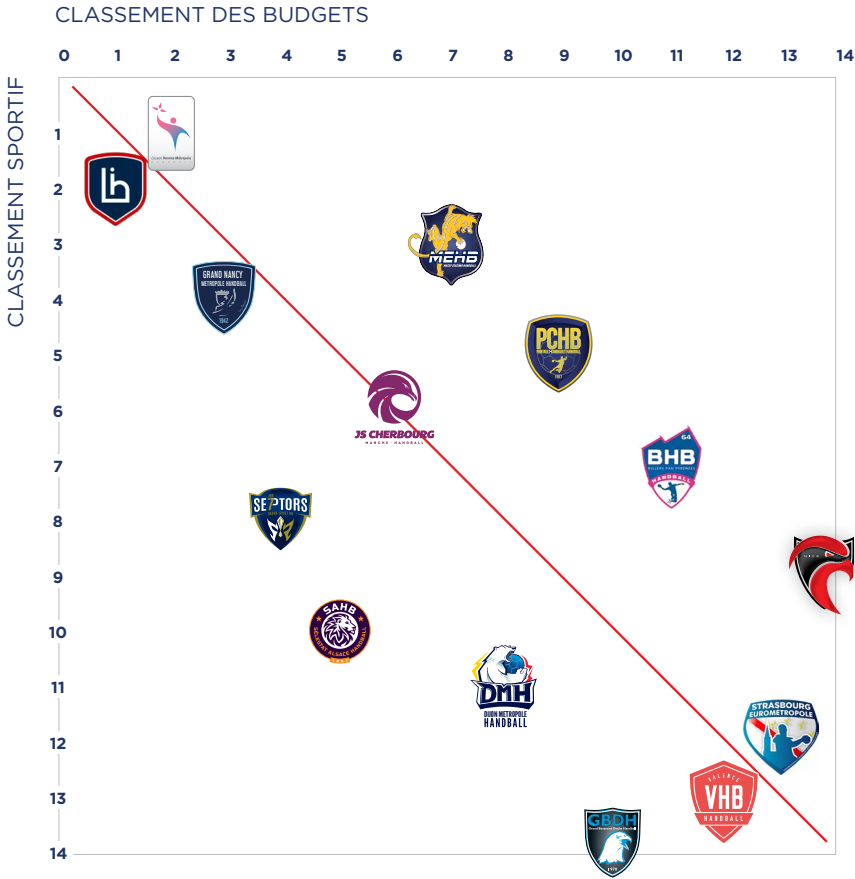
- Besançon (+22%), club promu en Proligue, ayant dû faire progresser son niveau budgétaire afin d'atteindre le minimum requis (1 M€), ce qui a été rendu possible par une progression conjointe du partenariat privé (34%) et des subventions d'exploitation (+22%).
- Limoges (+15%), club en plein développement doté de solides ambitions sportives (club promu en Lidl Starligue en 2020/2021 suite à l'arrêt des compétitions en 2019/2020) qui a nettement fait progresser son budget de partenariat public et privé. Le LH 87 disposait ainsi du plus important budget de Proligue en 2019/2020.
- Nice (+13%), bien que ses produits définitifs (973 K€) s'avèrent, au même titre que le club de Strasbourg, très légèrement en-dessous du nouveau seuil minimum requis pour évoluer dans la division en 19/20.
- Massy (+9%) grâce en particulier à une hausse assez significative des subventions d'exploitation versées par les collectivités territoriales (+27%).
- Nancy (+4%) et Valence (+4%) ont enregistré des augmentations plus modérées.



(1) Passage en société au 01/07/19 - (2) Clubs ayant accédé à la Proligue en 19/20
 (3) Clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 18/19

Analyse comparative des budgets et du classement sportif

L'analyse de la corrélation entre le budget et le classement sportif reste toujours intéressante bien qu'il convienne de la prendre avec précaution, le championnat n'ayant pas été à son terme. Si certains clubs disposent de classements sportif et budgétaire relativement proches (Cesson-Rennes, Limoges, Nancy, Strasbourg et Valence), seul le club de Cherbourg connaît une corrélation parfaite. Parmi les autres clubs, certains surperforment sportivement en se classant à un rang plus élevé que leur classement budgétaire. C'est notamment le cas de Nice, plus faible budget de la division qui s'est classé au 9^{ème} rang sportif et de Billère. A l'inverse, certains clubs enregistrent une moindre performance sportive au regard de leur classement budgétaire : Sélestat, Besançon et Saran.



COMPTE DE RÉSULTAT CUMULÉ

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Evolution 18/19-19/20
Subventions Exploitation	10 702 387 €	10 326 780 €	8 528 672 €	7 351 665 €	-14%
Partenariats	8 099 274 €	8 560 300 €	10 479 211 €	8 292 825 €	-21%
Droits TV et Marketing	10 966 €	14 645 €	11 156 €	75 635 €	+ 578%
Recettes Matches	1 311 613 €	1 948 565 €	1 773 207 €	2 999 291 €	+ 69%
Autres	1 540 229 €	1 760 756 €	2 209 521 €	2 031 719 €	- 8%
Dont Autres Produits des Activités Annexes	214 026 €	225 409 €	466 564 €	292 475 €	
Dont Autres Produits de Gestion Courante	499 087 €	624 383 €	794 467 €	832 602 €	
Dont Transferts de Charges d'Exploitation	827 116 €	910 964 €	948 490 €	906 642 €	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	21 664 469 €	22 611 046 €	23 001 767 €	20 751 135 €	-10%
Rémunération	8 997 007 €	8 973 612 €	9 539 642 €	6 946 471 €	-27%
Charges Sociales	3 448 009 €	3 639 851 €	3 634 576 €	2 221 139 €	-39%
Services Extérieurs	7 090 512 €	7 739 899 €	8 133 602 €	7 996 084 €	-2%
Autres	2 321 096 €	2 109 423 €	2 231 902 €	2 511 140 €	+ 13%
Dont Impôts et Taxes	536 169 €	452 791 €	446 753 €	252 226 €	
Dont Achats	1 218 412 €	1 329 299 €	1 401 363 €	1 554 571 €	
Dont Autres Charges de Gestion Courante	74 375 €	156 168 €	180 042 €	198 778 €	
Dont Dotations Amortissements et Provisions	492 140 €	171 165 €	203 744 €	505 565 €	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	21 856 624 €	22 462 785 €	23 539 722 €	19 674 834 €	-16%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-192 155 €	148 259 €	-537 955 €	1 076 301 €	-463%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 822 €	1 810 €	818 €	5 130 €	+ 527%
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	28 076 €	60 161 €	57 239 €	33 902 €	- 41%
RÉSULTAT FINANCIER	-25 254 €	-58 351 €	-56 421 €	-28 772 €	- 3%
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	377 666 €	432 096 €	355 821 €	186 760 €	- 48%
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	225 072 €	452 108 €	235 750 €	334 140 €	+ 42%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	152 594 €	-20 012 €	120 071 €	-147 380 €	- 223%
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	180 €	214 €	-2 667 €	19 376 €	+ 827%
RÉSULTAT NET	-64 996 €	69 682 €	-471 638 €	+ 880 773 €	+ 777%

Les produits d'exploitation cumulés des clubs de Proligue se sont élevés à 20,8 M€ en 2019/2020, un montant en baisse de 10% par rapport à l'année précédente, inférieur à celui de la saison 2016/2017. Ce net recul s'explique principalement par la baisse des partenariats et des subventions d'exploitation (cf. infra, analyse détaillée).

Les charges d'exploitation cumulées se sont de leur côté établies à 19,7 M€, un montant en très nette baisse (16%), signe que les clubs ont su s'adapter très rapidement à la crise sanitaire en faisant un certain nombre d'économies et en mobilisant les dispositifs de soutien à l'activité économique mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

Les revenus des clubs ayant diminué dans une moindre proportion que les charges, le résultat d'exploitation s'améliore et redevient positif à 1,1 M€. Seuls deux clubs (Nancy et Pontault-Combault) enregistrent une très légère perte d'exploitation (très légèrement supérieure à 10 K€).

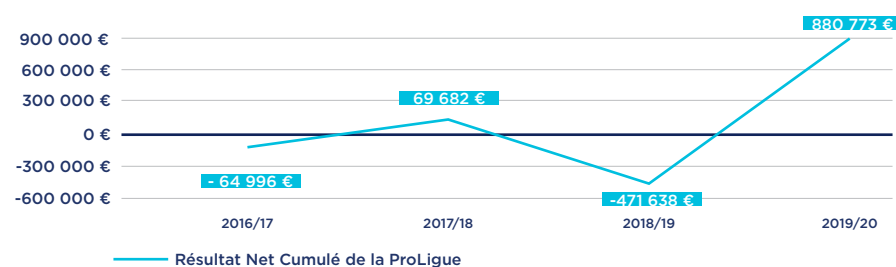
Le résultat financier s'améliore et s'établit à -29 K€ grâce à la progression des produits financiers (5 K€, +527%) et à la baisse des produits financiers (34 K€, -41%).

Le résultat exceptionnel se dégrade nettement en passant de +120 K€ à -147 K€ en raison d'une contraction des produits (187 K€, -48%) et d'une augmentation des charges (334 K€, +42%).

En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, les clubs de Proligue affichent un bénéfice net de 881 K€, en amélioration de 1,4 M€ au total. Trois clubs seulement enregistrent une perte nette comptable à l'issue de la saison 2019/2020 : Nancy (-78 K€), Billère (-11 K€) et Pontault-Combault (-1,3 K€ - perte liée à un retraitement comptable). A l'inverse, 11 clubs enregistrent un excédent dont Massy (+229 K€), Sélestat (+158 K€) et Besançon (+117 K€). La dégradation modérée des revenus et les différents dispositifs d'aide d'État ont permis d'amortir le choc né de l'apparition de la crise sanitaire pour la Proligue.

ANALYSE DU RÉSULTAT NET

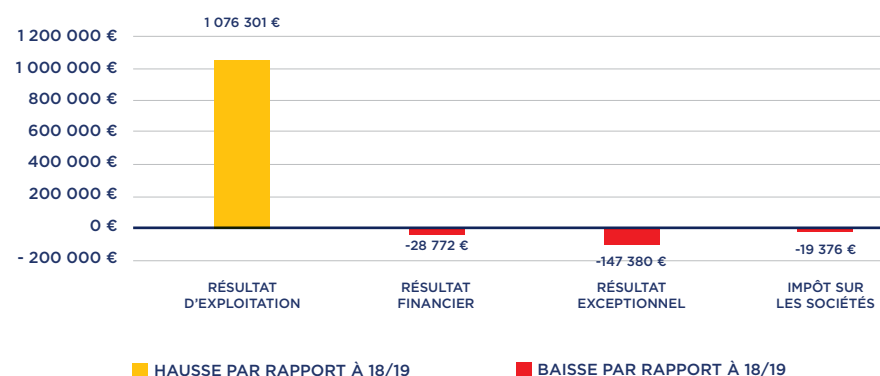
EVOLUTION DU RÉSULTAT NET CUMULÉ



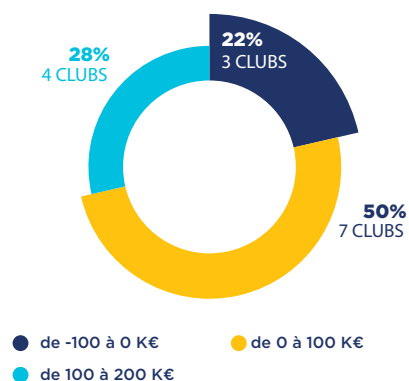
RÉPARTITION DES CLUBS SELON LEUR RÉSULTAT NET

Saison	Clubs excédentaires	Club déficitaires
2016/17	9	5
2017/18	8	6
2018/19	8	6
2019/20	11	3

DECOMPOSITION DU RÉSULTAT NET

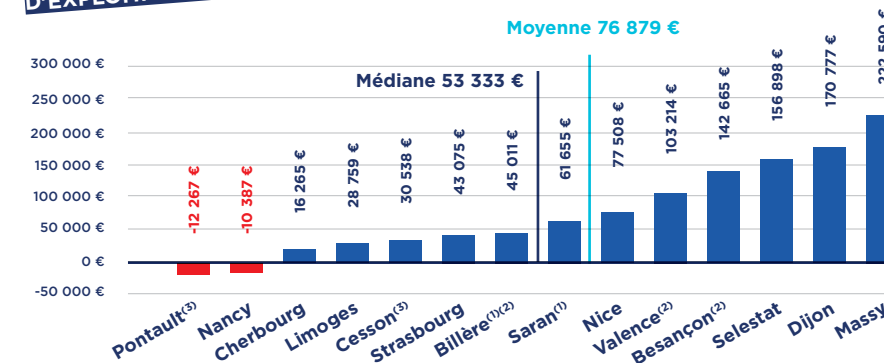


RÉPARTITION DES CLUBS SELON LES TRANCHES DE RÉSULTAT NET



ANALYSE DÉTAILLÉE DE CHAQUE TYPE DE RÉSULTAT POUR 2019/2020

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

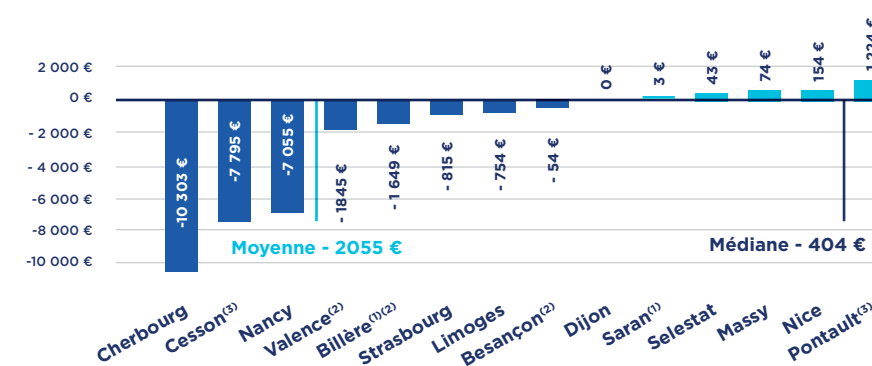


(1) Clubs passés en société au début de la saison 2019/2020
 (2) Clubs ayant accédé à la ProLigue en 2019/2020
 (3) Clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 2018/2019

Ce graphique illustre bien le poids des clubs les plus excédentaires sur les chiffres cumulés de la ProLigue. 5 clubs se situent en effet au-dessus de la moyenne de +77 K€. La médiane quant à elle s'établit à un niveau inférieur (+ 53 K€). Les clubs bénéficient de résultats d'exploitation globalement positifs et en amélioration du fait d'une réduction des charges supérieure à la réduction des revenus.

Ceci s'explique en particulier par la mobilisation des dispositifs de soutien public mis en place durant la crise sanitaire et en particulier par les exonérations partielles de charges sociales dont les clubs ont bénéficiés.

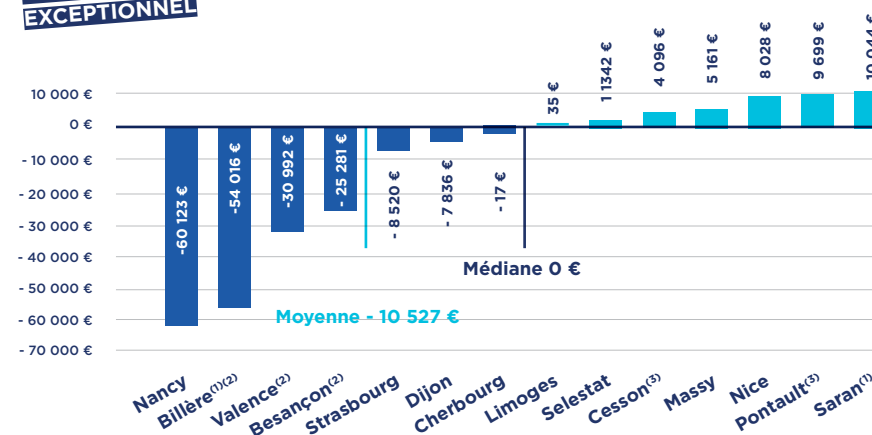
LE RÉSULTAT FINANCIER



(1) Clubs passés en société au début de la saison 2019/2020
 (2) Clubs ayant accédé à la ProLigue en 2019/2020
 (3) Clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 2018/2019

Seuls 3 clubs présentent un résultat financier inférieur à la moyenne de la division (-2 K€), les 11 autres clubs étant au-dessus. De ce fait, le résultat financier médian est meilleur et quasiment à l'équilibre (-0,4 K€).

LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

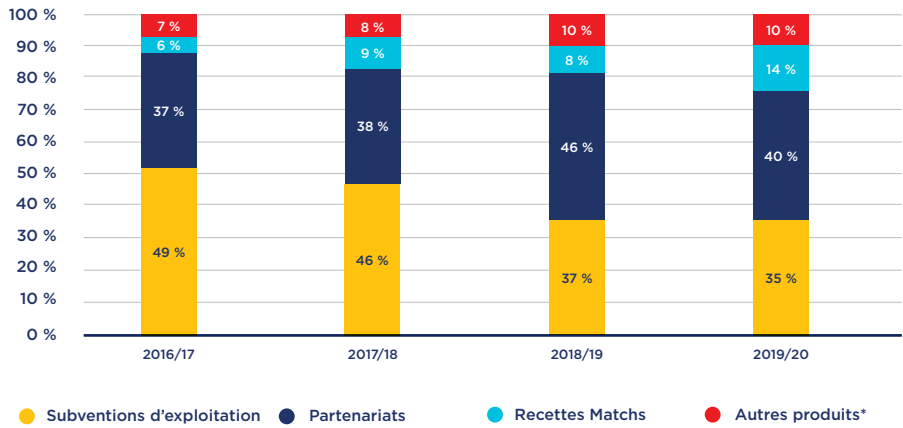


(1) Clubs passés en société au début de la saison 2019/2020
 (2) Clubs ayant accédé à la ProLigue en 2019/2020
 (3) Clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 2018/2019

7 clubs enregistrent un résultat exceptionnel positif au titre de la saison 2019/2020 et réalisent un résultat supérieur à la moyenne de la ProLigue. Le résultat exceptionnel médian se situe au point mort (0 €).

FOCUS SUR LES PRODUITS D'EXPLOITATION

LES GRANDS POSTES DE PRODUITS D'EXPLOITATION



(*) Les autres produits intègrent notamment les transferts de charges, les autres produits de gestion courante et les produits des activités annexes.

La saison 2019/2020 a marqué une évolution dans la ventilation des produits d'exploitation des clubs de Proligue comparativement aux saisons précédentes :

- Les partenariats (privés et publics) restent la première source de financement des clubs de Proligue. Ils ont ainsi atteint un total de 8,3 M€ en 2019/2020. Ce montant s'est toutefois affiché en baisse notable de 21%. Alors qu'ils représentaient plus de la moitié des revenus des clubs depuis la saison 2015/2016, leur part s'est ainsi réduite à l'occasion de la saison 2019/2020 pour atteindre 40%. Il conviendra de suivre avec attention si ce recul de 10 points est une conséquence de phénomènes conjoncturels (réduction d'engagements de sponsors en raison de la crise sanitaire, « jeu » des montées/descentes) ou s'il s'agit d'une tendance plus durable.
- Les subventions d'exploitation versées par les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales) représentent le second poste de revenus avec un total de 7,4 M€ pour l'ensemble des clubs de Proligue en 2019/2020. Les subventions d'exploitation représentent 35% des revenus des clubs, une proportion en réduction constante depuis 2016/2017.
- Malgré l'annulation de 8 journées de championnat, les recettes de matchs s'affichent en hausse de 69% et atteignent 3 M€. Elles représentent ainsi 14% des revenus des clubs en 2019/2020. Cette augmentation tient notamment aux effets des promotions/relégations, les clubs accédants ayant encaissé davantage de recettes de matchs en particulier le club de Limoges qui a organisé le Trophée

des Champions en août 2019, encaissant les recettes matchs liées à cet évènement.

- Enfin les autres produits ont légèrement reculé passant de 2,2 à 2 M€ (-8%). Leur poids dans le modèle économique des clubs s'est malgré tout légèrement renforcé passant de 9% à 10% entre 2018/2019 et 2019/2020.

L'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

L'intervention des collectivités publiques comprend différents éléments : les subventions d'exploitation versées par les collectivités territoriales (ville, métropole, département, région) aux groupements sportifs (associations et sociétés sportives) mais aussi l'achat de diverses prestations de communication (sponsoring) ou de places (avec ou sans prestations d'hospitalités).

Au cours de la saison 2019/2020, les interventions publiques en faveur des clubs de Proligue se sont élevées au total à 8,5 M€. Leur montant moyen s'établit à 607 K€ soit un taux d'intervention (c'est-à-dire la part des interventions publiques dans le total des revenus des clubs) de 40,6%. Les écarts d'intervention publique entre clubs de Proligue sont moins importants que ceux observés en Lidl Starligue : le club le plus soutenu (Massy) perçoit 2,2 fois plus que le club le moins soutenu de la division (Billère). Pour autant, la dépendance des clubs aux soutiens publics s'avère de son côté assez hétérogène : le taux d'intervention varie ainsi de 15,3% (Limoges) à 76,1% (Nice). Il faut d'ailleurs noter que 7 clubs (dont 5 évoluant encore sous statut associatif) affichent un taux d'intervention supérieur à 50%.

CLASSEMENT DES CLUBS SELON LE NIVEAU D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES



Total des interventions publiques

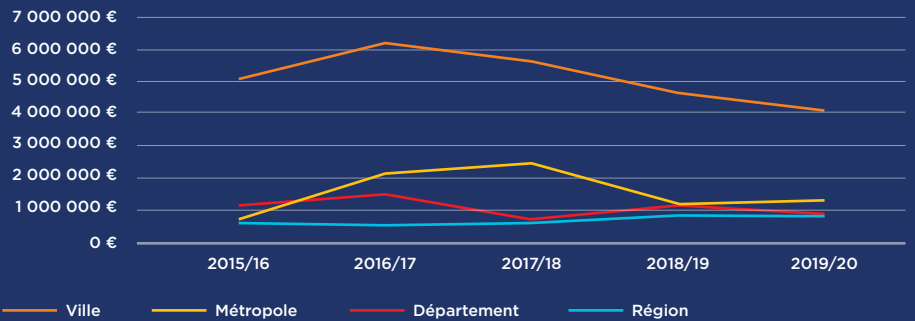
	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL	évol.
2015/16	5 225 434 €	1 131 072 €	1 248 134 €	925 825 €	8 530 465 €	
2016/17	6 331 362 €	2 241 779 €	1 478 620 €	711 136 €	10 762 897 €	26%
2017/18	6 034 743 €	2 541 236 €	1 011 890 €	1 031 986 €	10 619 855 €	-1%
2018/19	4 766 580 €	1 617 299 €	1 315 490 €	1 148 734 €	8 848 103 €	-17%
2019/20	4 283 891 €	1 961 560 €	1 136 755 €	1 116 552 €	8 498 758 €	-4%

LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Détail des subventions par collectivités*

	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2015/2016	5 138 453 €	1 000 943 €	1 239 142 €	788 325 €	8 166 863 €
2016/2017	6 155 006 €	2 100 380 €	1 463 135 €	652 688 €	10 371 209 €
2017/2018	5 924 822 €	2 347 158 €	964 600 €	848 685 €	10 085 265 €
2018/2019	4 728 381 €	1 397 498 €	1 200 969 €	932 100 €	8 258 948 €
2019/2020	4 004 269 €	1 370 053 €	921 593 €	911 304 €	7 207 219 €

* hors autres subventions versées par l'État



Il est intéressant de noter qu'au cumulé, le montant des subventions publiques versées aux clubs de Proligue tend à se réduire. Elles ne sont ainsi que de 7,2 M€ en 2019/2020 contre 10,4 M€ en 2016/2017.

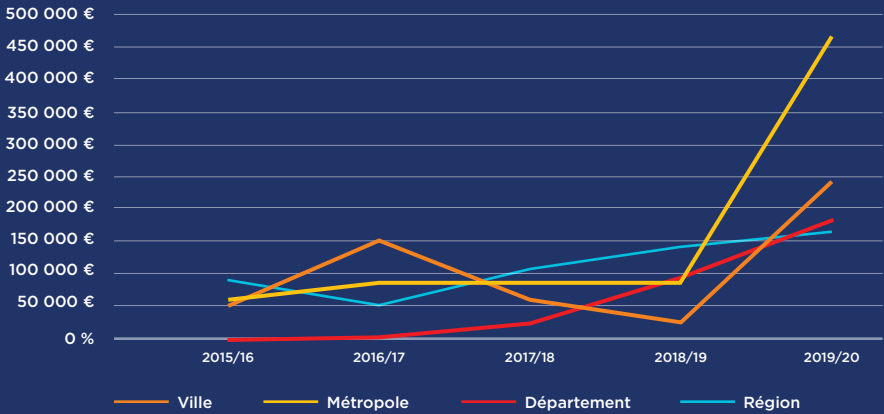
Les interventions publiques directes en faveur des clubs de Proligue prennent trois formes différentes :

- Les subventions d'exploitation restent encore le principal mode de soutien activé par les collectivités territoriales. Leur montant global s'est élevé à 7,2 M€ soit 85% du total des soutiens publics. Les situations individuelles varient fortement avec un poids des subventions dans le total des revenus des clubs allant de 13% (Limoges) à 75% (Nice).
- Le sponsoring public représente 13% des interventions publiques globales. En 2019/2020, 9 des 14 clubs de Proligue ont bénéficié de l'achat de ce type de prestations de la part des collectivités territoriales pour un montant total de 1,1 M€, soit 119 K€ en moyenne. Le sponsoring public pesait à hauteur de 6% en moyenne dans le budget des clubs avec un maximum de 26% (Cesson-Rennes). Pour les autres clubs bénéficiant de ce type d'intervention publique, leur poids dans le budget était inférieur à 10%.
- Enfin, les achats de places ne représentent que 3% des interventions publiques. Ils se sont établis à 222 K€ au total soit seulement 1% des revenus des clubs dont seulement la moitié a bénéficié de ce type d'intervention. Pour ceux-ci, le taux d'intervention par le canal des achats de places ne représente qu'entre 0,1% à 4,1% de leurs revenus.

LE SPONSORING
PUBLIC

Détail du sponsoring public par collectivités

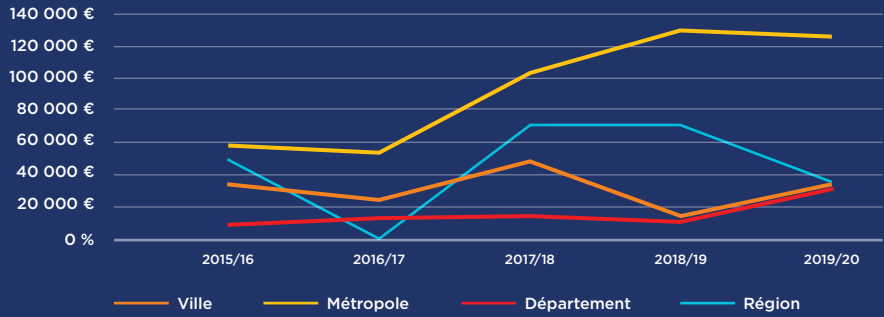
	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2015/16	50 630 €	71 667 €	0 €	92 500 €	214 797 €
2016/17	150 026 €	85 731 €	2 000 €	57 500 €	295 257 €
2017/18	64 390 €	89 990 €	31 494 €	114 610 €	300 484 €
2018/19	21 667 €	90 667 €	100 533 €	147 943 €	360 810 €
2019/20	247 531 €	465 042 €	188 703 €	167 629 €	1 068 905 €



LES ACHATS
DE PLACES

Détail des achats par collectivités

	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL
2015/16	36 351 €	58 462 €	8 992 €	45 000 €	148 805 €
2016/17	26 330 €	55 668 €	13 485 €	948 €	96 431 €
2017/18	45 531 €	104 088 €	15 796 €	68 691 €	234 106 €
2018/19	16 532 €	129 134 €	13 988 €	68 691 €	228 345 €
2019/20	32 091 €	126 465 €	26 459 €	37 619 €	222 634 €



Détail de l'intervention publique par collectivités - Saison 19/20

	Ville	Métropole	Département	Région	TOTAL	% Budget
Subventions	4 004 269 €	1 370 053 €	921 593 €	911 304 €	7 207 219 €	31%
Sponsoring public	247 531 €	465 042 €	188 703 €	167 629 €	1 068 905 €	4,58%
Achats de places	32 091 €	126 465 €	26 459 €	37 619 €	222 634 €	0,95%
TOTAL	4 283 891 €	1 961 560 €	1 136 755 €	1 116 552 €	8 498 758 €	36%
%	50,4%	23,1%	13,4%	13,1%	100%	

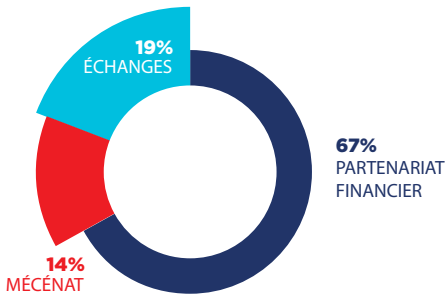
Le bloc communal représente le principal contributeur : les villes (50,4%) et les intercommunalités (23,1%) ont ainsi contribué à hauteur de 73,5% des interventions publiques. Les différents soutiens des Départements (13,4%) et des Régions (13,1%) constituent le solde des interventions des collectivités territoriales.

LE PARTENARIAT PRIVÉ

Le partenariat privé intègre le sponsoring mais également les échanges et le mécénat (pour les associations). En additionnant l'ensemble de ces soutiens, le montant du partenariat privé pour la saison 2019/2020 s'élève à 7,2 M€, un montant en très nette diminution par rapport à la saison 2018/2019 (-29%). L'ensemble des partenariats privés représentent en moyenne 34% du budget des clubs (contre 43% en 2018/2019).

Le partenariat financier représente la part la plus importante de l'ensemble des partenariats (67%). Le mécénat pèse de son côté pour 19%, une part loin d'être négligeable qui s'explique par la présence de 6 clubs encore sous statut associatif en 2019/2020, et les échanges de prestations pour 14%.

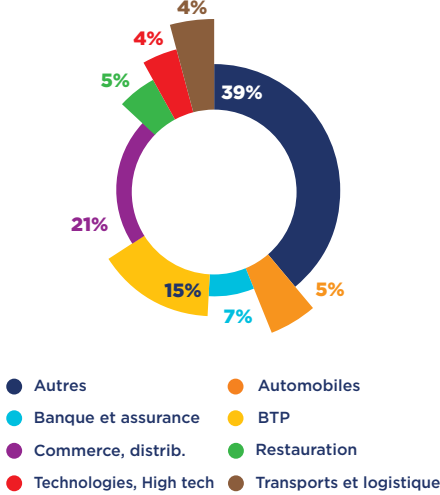
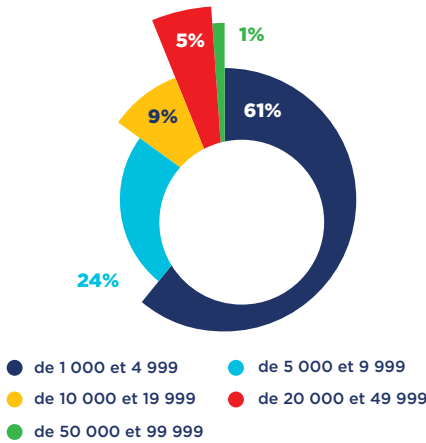
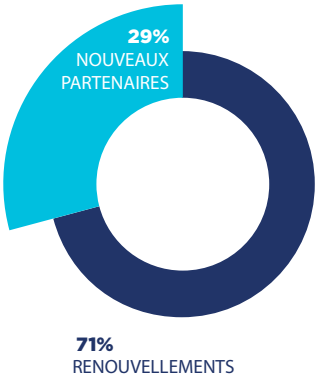
REPARTITION PAR
TYPE DE PARTENARIAT
PRIVE



FOCUS SUR LE PARTENARIAT FINANCIER

Principale composante du partenariat privé, le partenariat financier représente 4,9 M€ à l'occasion de la saison 2019/2020, soit l'équivalent de 23% du budget des clubs de Proligue. Il a ainsi chuté de 33% par rapport à la saison 2018/2019.

Les partenaires financiers des clubs de Proligue sont pour autant fidèles puisque parmi l'ensemble des partenaires de la saison 2019/2020, 71% étaient déjà présents en 2018/2019. 29% étaient de nouveaux partenaires.



D'un point de vue financier, la majorité des conventions (55%) sont signées pour des montants compris entre 1 000 et 5 000 €. 8% des conventions sont signées pour un montant inférieur à 1 000 € et 22% sont des conventions comprises entre 5 000 et 10 000 €. Les partenariats importants (supérieurs ou égaux à 100 000 €) sont rares : il n'en existe que 3 à l'échelle de la division ce qui représente 0,4% du total des contrats.

D'un point de vue sectoriel, les annonceurs des clubs de Proligue proviennent d'univers variés. Le secteur du commerce et de la distribution est le mieux représenté (21%) devant celui du BTP (15%).

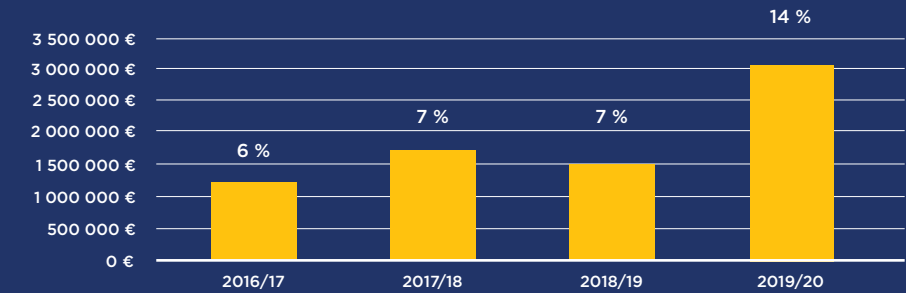


LES RECETTES MATCHS

Malgré une saison interrompue à 8 journées de la fin du championnat, le montant des recettes de matchs (voir la définition en page 9) est en hausse marquée en 2019/2020 (cf. p 88). Ces recettes se sont élevées à 3 M€ au cumulé pour l'ensemble des 14 clubs de Proligue, enregistrant une augmentation de 69% par rapport à la saison 2018/2019. Cette hausse, combinée à une baisse générale des produits d'exploitation, a conduit à une nette augmentation du poids des recettes de matchs dans le budget des clubs (de 7% à 14%).

Dans le détail, c'est la billetterie qui contribue de façon le plus significative aux recettes de matchs. Elle représente en effet 87,5% du montant total, très largement devant les recettes de buvette (9,9%) et les recettes de boutique (1,7%).

PART DES RECETTES MATCHS
DANS LE TOTAL DU BUDGET

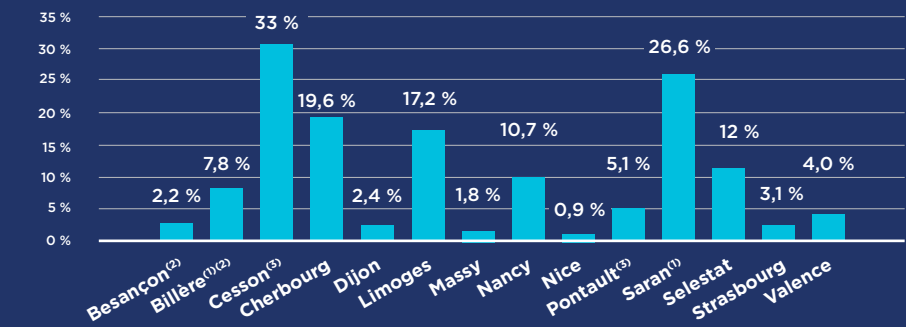


Les recettes matchs représentent une part variable dans les revenus des clubs. Elles représentent plus du quart des revenus de Saran (26,6%) et jusqu'à un tiers des revenus de Cesson (33%).

Les recettes matchs sont également relativement significatives et supérieures à la moyenne de la Proligue (13%) pour Cherbourg (19,6%) et Limoges (17,2%).

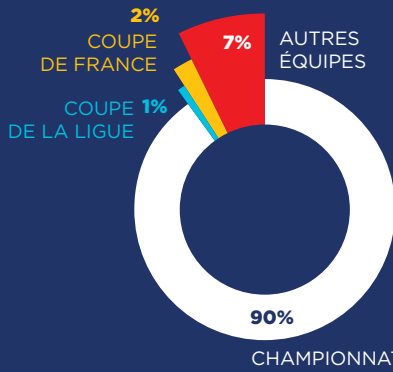
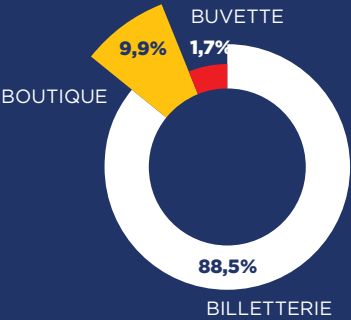
A l'inverse, elles restent assez largement inférieures à la moyenne et peu significatives (< 5%) pour de nombreux autres clubs : Valence (4%), Strasbourg (3,1%), Dijon (2,4%), Besançon (2,2%), Massy (1,8%) et Nice (0,9%).

Il convient cependant de rester prudent dans l'analyse du poids de ces recettes pour la saison 2019/2020 puisque, du fait de l'arrêt des compétitions à l'issue de la J18, de nombreux clubs ont connu des baisses de revenus, notamment de billetterie.

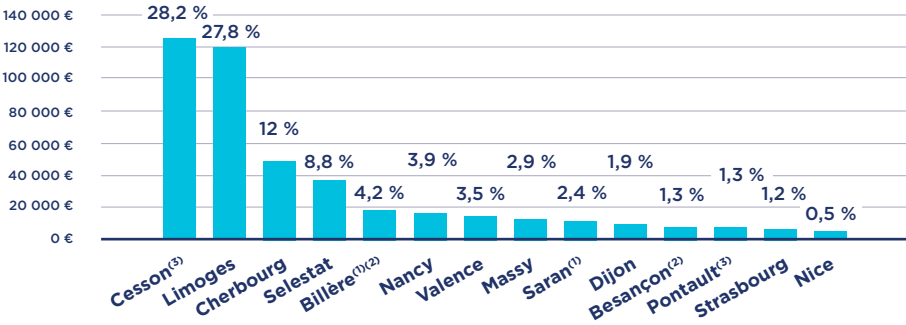


(1) Clubs passés en société au début de la saison 2019/2020
 (2) Clubs ayant accédé à la Proligue en 2019/2020
 (3) Clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 2018/2019

TYPOLOGIE
DES RECETTES
MATCHS



RÉPARTITION DES RECETTES
DE BILLETTERIE EN PROLIGUE



Nombre de rencontres organisées (hors match amicaux)					
Club	Championnat*	Coupe de la Ligue**	Coupe de France**	Trophée des Champions	Total
Besançon	9	1	1		11
Billère	9	1			10
Cesson	9	1			10
Cherbourg	9	2	3		14
Dijon	8	1	1		10
Limoges*	9	1	1	1	12
Massy	9	1			10
Nancy	8	2			10
Nice	7				7
Pontault	9	1	1		11
Saran	10				10
Sélestat	10				10
Strasbourg	9	1			10
Valence	9				9
TOTAL	124	12	7	1	144

* Championnat arrêté à la J18
 ** Compétitions arrêtées après les ¼ de finale
 * 4 délocalisations de matchs de championnat et club organisateur du Trophée des Champions (31/08/19)

Focus recettes billetterie

Principale composante des recettes de matchs des clubs, les recettes de billetterie se sont établies à 2,5 M€ en 2019/2020. Elles proviennent pour l'essentiel des rencontres de championnat de Proligue qui pèsent pour 90% du total (18% de recettes « billetterie sèche » et 72% de recettes d'abonnements).

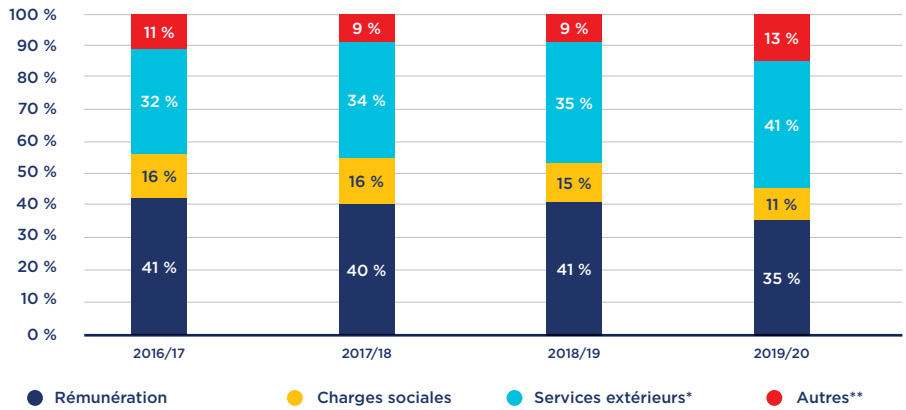
Les autres compétitions pèsent de façon très limitée : 2% des recettes proviennent des rencontres de la Coupe de France et 1% de la Coupe de la Ligue, deux compétitions qui ne sont pas allées à leur terme en 2019/2020. Le solde (7%) provient d'autres manifestations, notamment le Trophée des Champions organisé par Limoges en août 2019.

Les recettes de billetterie de la Proligue ont été majoritairement réalisées par deux clubs : Cesson-Rennes (28,2%) et Limoges (27,8%) ont ainsi réalisé à eux-seuls plus de la moitié des 434 K€ de recettes de la saison. En y ajoutant Cherbourg (12%) et Sélestat (8,8%), on obtient plus des trois quarts (76,8%) de recettes de billetterie de la saison 2019/2020.



FOCUS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION

LES GRANDS POSTES DE CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE



(*) Comptes 61 et 62 (services extérieurs et autres services extérieurs)
 (**) On retrouve notamment les achats, les impôts et taxes, les charges de gestion courante ou les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques.

Les charges d'exploitation des clubs de Proligue se sont établies à 19,7 M€ en 2019/2020, un montant en nette baisse (-16%). A l'exception des « autres charges », cette baisse a concerné la quasi-totalité des postes de façon différenciée, ce qui a modifié de façon sensible la ventilation des charges d'exploitation en 2019/2020 :

- La rémunération du personnel s'est affichée en très net recul en valeur absolue passant de 9,5 M€ à 6,9 M€ (-27%) soit une baisse largement supérieure à celle des charges globales. En conséquence, la part des rémunérations dans le total des charges est passée de 41% à 35% entre 2018/2019 et 2019/2020. Ce recul s'explique notamment par la mobilisation de l'activité partielle par les clubs de Proligue.
- Les charges sociales se sont élevées à 2,2 M€, soit une baisse de 39% qui a fait passer leur poids dans le total des charges de 15% à 11%.
- Les services extérieurs ont enregistré une baisse de 2% passant de 3,6 M€ à 2,2 M€. Leur part dans le total des charges augmente de 35% à 41%.
- Enfin, les autres charges se sont affichées en hausse de 13%, passant de 2,2 à 2,5 M€ ce qui a fait progresser leur part de 9% à 13%. Ceci s'explique principalement par la hausse des dotations aux amortissements et aux provisions enregistrées par les clubs.

FOCUS SUR LES CHARGES DE PERSONNEL

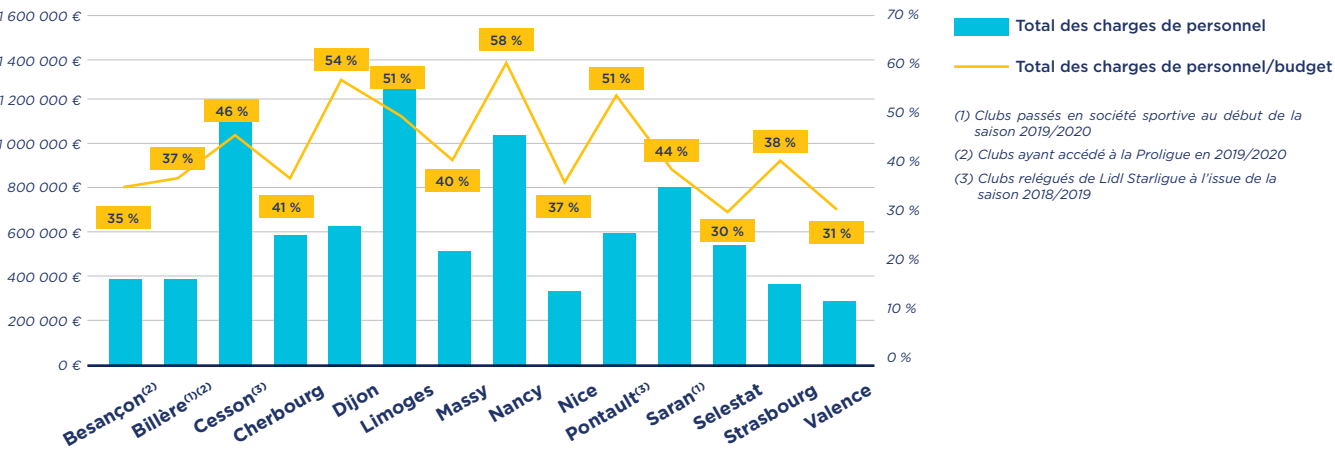
Les charges de personnel globales

Les charges de personnel incluent toutes les charges de personnel figurant dans le compte 64 du plan comptable et incluent les rémunérations chargées des membres de l'équipe première (joueurs et encadrement sportif) et celles des autres salariés des groupements sportifs.

Les charges de personnel cumulées des clubs de la Proligue se sont élevées à 9,2 M€ au total à l'occasion de la saison 2019/2020. Celles-ci sont en très nette baisse de 30% par rapport à la saison précédente. Cette baisse est principalement due à la réduction des charges sociales, du fait des exonérations de partielles mises en place par l'État pour faire face à la crise sanitaire et, dans une moindre mesure, aux réductions de rémunération du fait de la mise en place de l'activité partielle par les clubs. Aucun club n'avait en effet opéré de réduction de salaires au cours de la saison 2019/2020.

Répartition des charges de personnel (comptes 64) rémunération / charges sociales					
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Évolution
Rémunération	8 997 007 €	8 973 612 €	9 539 642 €	6 946 471 €	-27%
Charges sociales	3 448 009 €	3 639 851 €	3 634 579 €	2 221 139 €	-39%
TOTAL	12 445 016 €	12 613 463 €	13 174 221 €	9 167 610 €	-30%

Les charges de personnel représentent 44% du budget des clubs en moyenne avec une proportion variant de 30% (Sélestat) à 58% (Nancy). 5 clubs se situent en dessous de la moyenne de la division de 44% et 9 clubs se situent au-dessus. Les charges de personnel varient fortement d'un club à un autre. Limoges (1,4 M€), Cesson-Rennes (1,2 M€) et Nancy (1,1 M€) étaient ainsi les trois seuls clubs de Proligue à disposer d'une masse salariale supérieure au million d'euros, très largement supérieure à la moyenne de la division (655 K€). A eux trois, ces clubs représentaient ainsi 40% de la masse salariale de Proligue. Hormis Dijon (656 K€), aucun autre club ne dépassait la masse salariale moyenne.



(1) Clubs passés en société sportive au début de la saison 2019/2020
 (2) Clubs ayant accédé à la Proligue en 2019/2020
 (3) Clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 2018/2019

Les charges de personnel de l'équipe première "LNH"

Les charges de personnel des clubs se sont bien évidemment concentrées sur celles concernant l'effectif sportif de l'équipe première (« LNH »). Celles-ci intègrent l'ensemble des rémunérations versées aux membres de l'équipe première (joueurs, encadrement sportif).

Les charges de personnel « LNH » se sont élevées à 7 M€, en baisse de 33%, et représentent 77% de l'ensemble des charges de personnel des clubs de Proligue. Les charges de personnel des autres salariés des groupements sportifs ne sont que de 2,1 M€, elles-aussi en nette baisse par rapport à 2018/2019 (-20%), et pèsent pour 23% du total.

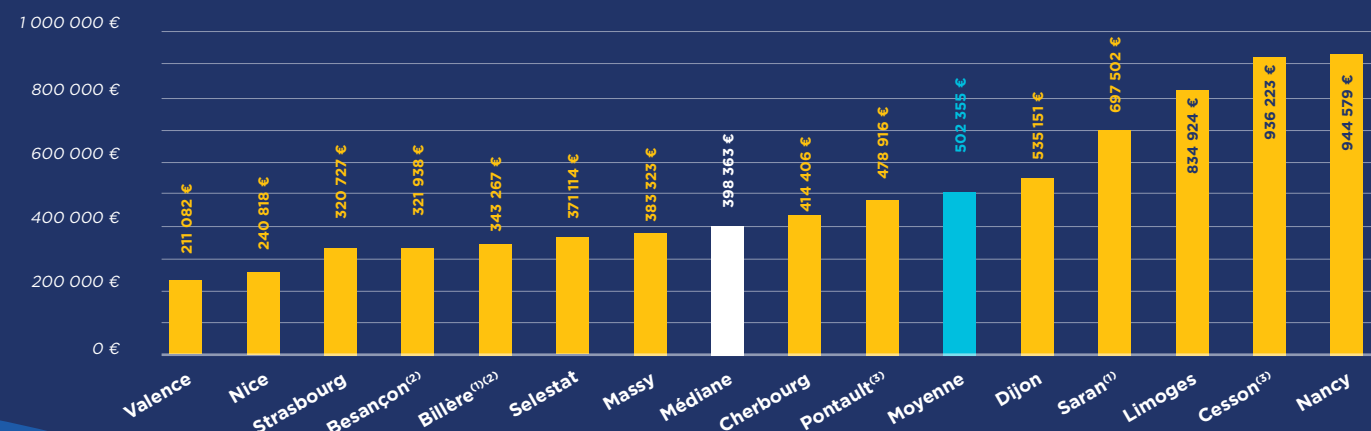
Répartition des charges de personnel (comptes 64) Équipes premières / autres salariés					
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	Évol.
Equipe première "LNH"	10 232 223 €	10 073 845 €	10 514 481 €	7 032 967 €	-33%
Autres salariés	2 212 793 €	2 539 618 €	2 659 740 €	2 134 639 €	-20%
TOTAL	12 445 016 €	12 613 463 €	13 174 221 €	9 167 606 €	-30%

Les clubs consacrent ainsi en moyenne 34% de leur budget à la rémunération des membres de leur équipe première. Parmi les 14 clubs de Proligue, c'est Nancy qui consacre la partie la plus significative de ses revenus à la rémunération de son équipe première (51%). A l'inverse, pour Valence ce ratio ne s'élève qu'à 21%.

La masse salariale « LNH » moyenne des clubs de Proligue s'établit à 502 K€. Elle est très largement tirée vers le haut par quelques clubs et en particulier Cesson (936 K€) et Limoges (835 K€) qui disposent d'une

masse salariale « LNH » très largement supérieure à la moyenne. Dijon se situe également très légèrement au-dessus de la moyenne (535 K€). L'ensemble des autres clubs ont une masse salariale « LNH » inférieure à

la moyenne de Proligue. A ce titre la médiane est certainement plus représentative de la réalité des clubs. Elle s'établit à 398 K€ en 2019/2020.



(1) Clubs passés en société au début de la saison 2019/2020
(2) Clubs ayant accédé à la Proligue en 2019/2020
(3) Clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 2018/2019

Il est intéressant d'analyser l'éventuelle corrélation existant entre la masse salariale « LNH » et le classement sportif. La littérature économique nous enseigne en effet que cette corrélation est plus souvent vérifiée que celle entre le budget et le classement sportif.

Sur le graphique ci-contre, la diagonale jaune représente une corrélation parfaite entre classements sportif et masse salariale LNH. Les clubs situés au-dessus cette droite enregistrent une « surperformance », c'est-à-dire

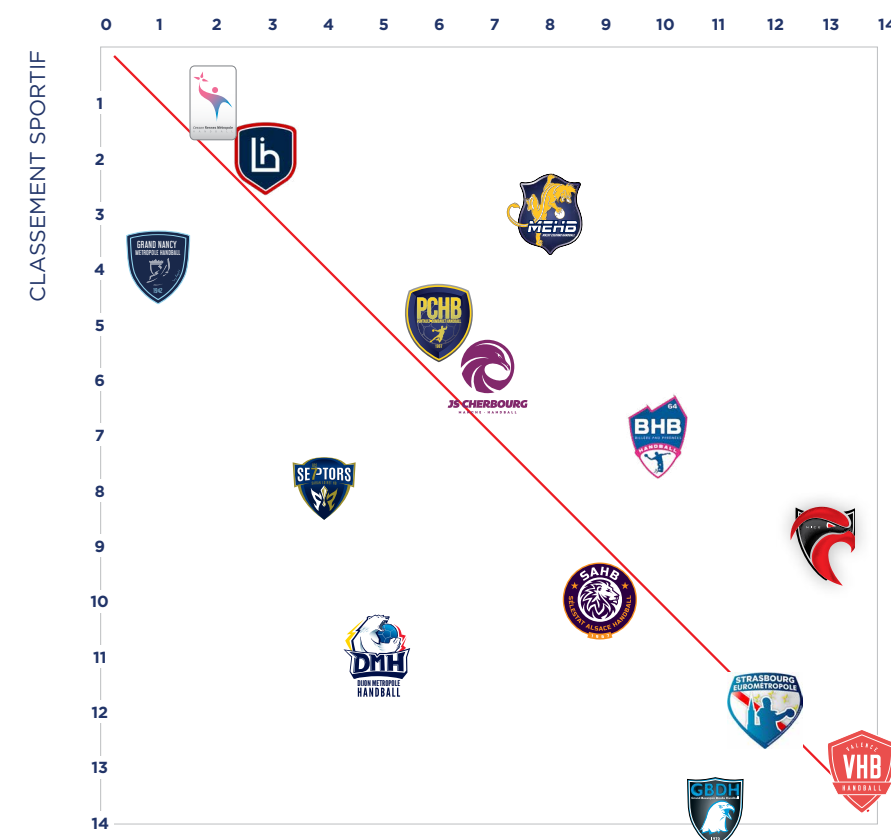
un classement sportif meilleur que leur classement en masse salariale.

À l'inverse, les clubs en-dessous enregistrent une performance sportive dégradée.

En 2019/2020, un club seulement a connu une corrélation parfaite : Strasbourg. 5 clubs enregistrent une performance sportive dégradée au regard de leur masse salariale « LNH » : Dijon (6 rangs d'écart entre son classement sportif et son classement de masse salariale LNH),

Nancy (3) et Saran (3). A l'inverse, Massy (5), Nice (4) et Billère (3) surperforment sportivement au regard de leur masse salariale « LNH ». Les autres clubs affichent des rangs sportifs et de masse salariale « LNH » relativement proches (+/- 1). Cette information doit cependant être analysée avec prudence, le championnat n'ayant pas été à son terme en 2019/2020.

CLASSEMENT CHARGES DE PERSONNEL LNH



Les salaires des membres de l'équipe première

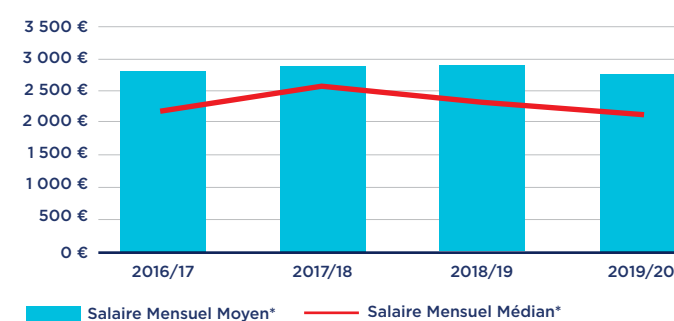
Le salaire fixe (hors avantages en nature et primes diverses) mensuel brut moyen des joueurs de l'équipe première s'est établi à **2 799 €** en 2019/2020, un montant en hausse de 5% par rapport à la saison 2018/2019. Depuis 2016/2017, la rémunération mensuelle brute des joueurs professionnels de Proligue est restée relativement stable.

La moyenne pouvant être influencée positivement ou négativement par les valeurs extrêmes, il est aussi intéressant de s'intéresser au salaire médian. Celui-ci s'est établi à **2 265 €**, un montant en baisse de 8% par rapport à 2018/2019 et stable par rapport à 2016/2017.

La rémunération des entraîneurs principaux a suivi une évolution relativement comparable. Le salaire moyen des entraîneurs professionnels de Proligue s'est établi à **3 809 €** en 2019/2020, un montant en baisse marquée (-5%) par rapport à la saison précédente. Ce montant a connu un recul encore plus important depuis la saison 2016/2017 (-13%).

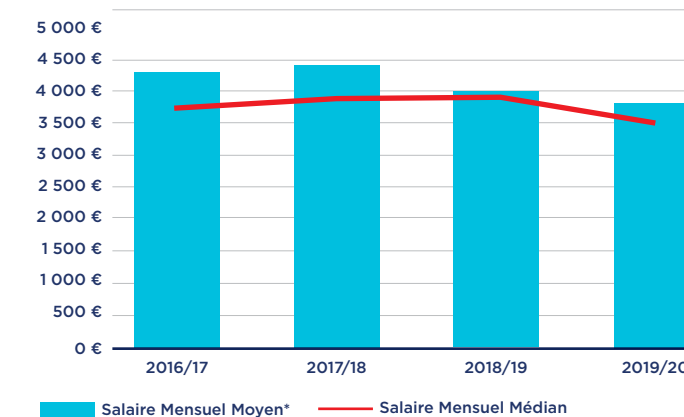
Le salaire **médian (3 539 €)** a connu une évolution similaire avec une nette baisse en 2019/2020 par rapport à 2018/2019 (-2%) mais est de son côté relativement stable depuis 2016/2017.

EVOLUTION SALAIRES JOUEURS



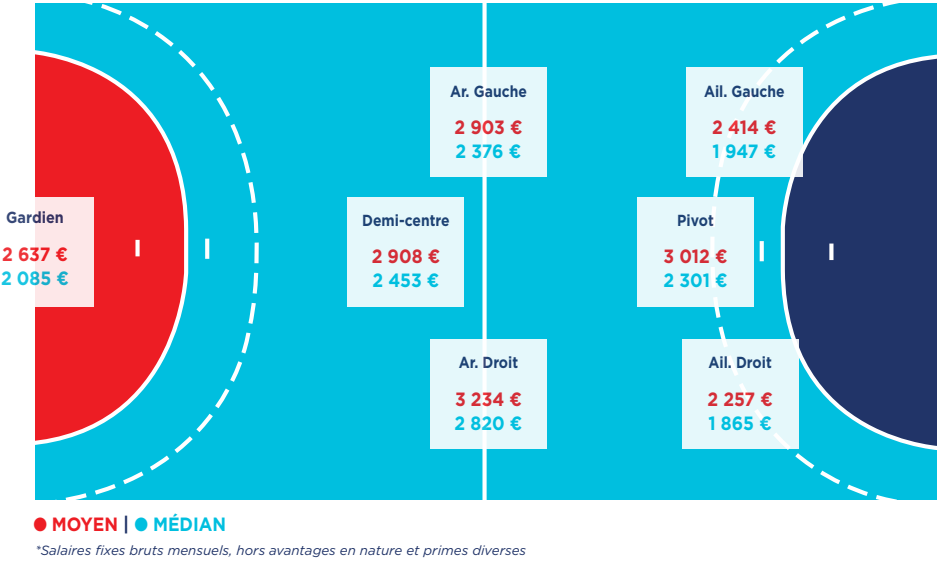
*Salaire mensuel fixe brut hors avantages en nature et primes diverses

EVOLUTION SALAIRES ENTRAINEURS



*Salaire mensuel fixe brut hors avantages en nature et primes diverses

Comme pour la Lidl Starligue, il existe des disparités parfois marquées dans la rémunération des joueurs selon leur poste, tout comme entre les entraîneurs des clubs de Proligue.



Tous les joueurs	Moyenne 5 salaires les + élevés
2 799 €	7 110 €
2 265 €	
	Moyenne 5 salaires les - élevés
	1 515 €

Les cinq joueurs les mieux rémunérés gagnent en moyenne 4,7 fois plus que les cinq joueurs les moins bien rémunérés.

Entraîneur principal	Moyenne 3 salaires les + élevés
3 809 €	5 169 €
3 539 €	
	Moyenne 3 salaires les - élevés
	3 179 €

Les écarts sont moins significatifs entre les entraîneurs principaux avec un ration de 1 à 3,1 entre les trois entraîneurs les mieux rémunérés et les trois entraîneurs les moins bien rémunérés de Lidl Starligue.

Services extérieurs et autres charges d'exploitation

En dehors de la masse salariale chargée, les clubs de Proligue ont dépensé un total de 10,5 M€. Ce montant se répartit entre les services extérieurs et les autres charges d'exploitation.

Les dépenses en services extérieurs se sont établies à 8 M€, un montant en baisse de 2% par rapport à 2018/2019.

Parmi ces dépenses, on retrouve :

- Les locations d'appartements effectuées par les clubs pour les joueurs de l'équipe première. Celles-ci se sont élevées à 1,2 M€ au total, soit 85 K€ en moyenne par club. Le club ayant le plus dépensé en la matière y a consacré 158 K€, le moins dépensier n'y ayant consacré que 33 K€.
- Les frais de déplacement de l'équipe première pour 614 K€ au cumulé, soit une moyenne de 44 K€ par club de Proligue, ce montant variant de 16,6 K€ à 78,5 K€.
- Les locations d'enceintes sportives pour un montant cumulé de 257 K soit un montant moyen de 18 K€). Le montant moyen des locations d'enceintes sportives s'est établi à 37 K€.
- Les honoraires d'agents sportifs. Ceux-ci ont atteint 199 K€ au total pour l'ensemble des clubs, soit une moyenne de 14 K€.

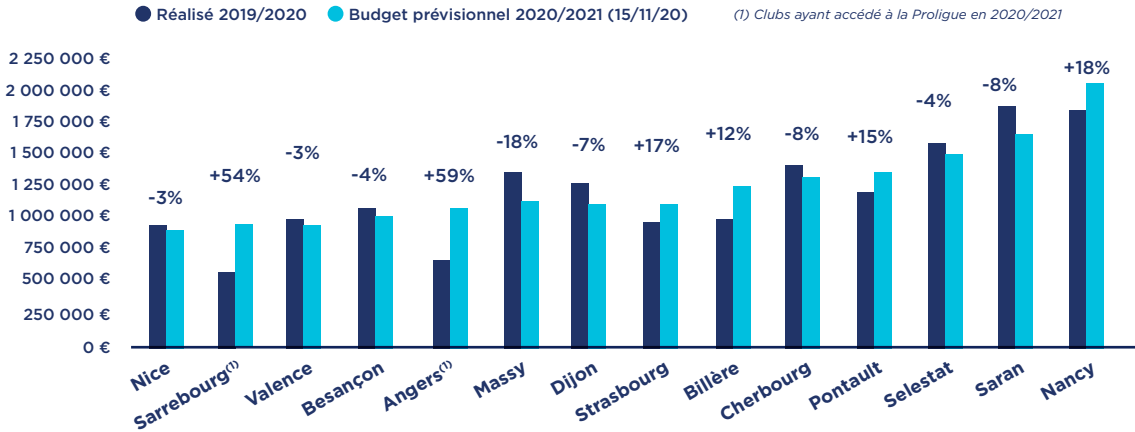
7.5 — PROJECTION SUR LA SAISON 2020/21

AVERTISSEMENT

Les projections de la saison 2020/2021 doivent être analysées au regard de la situation particulière liée à la crise sanitaire. En effet, suite à l'arrêt des compétitions en 2019/2020, aucune relégation en division inférieure n'a été prononcée.

Par ailleurs, ces éléments sont les projections budgétaires 2020/2021 effectuées par les clubs et actualisées en novembre 2020. La saison 2020/2021 ayant été à nouveau très perturbée par la crise sanitaire (matches à huis-clos, limitations de jauges), ces projections doivent donc être analysées avec la plus grande prudence. Le rapport de la CNACG pour la saison 2020/2021 permettra de donner une vision plus précise des données économiques.

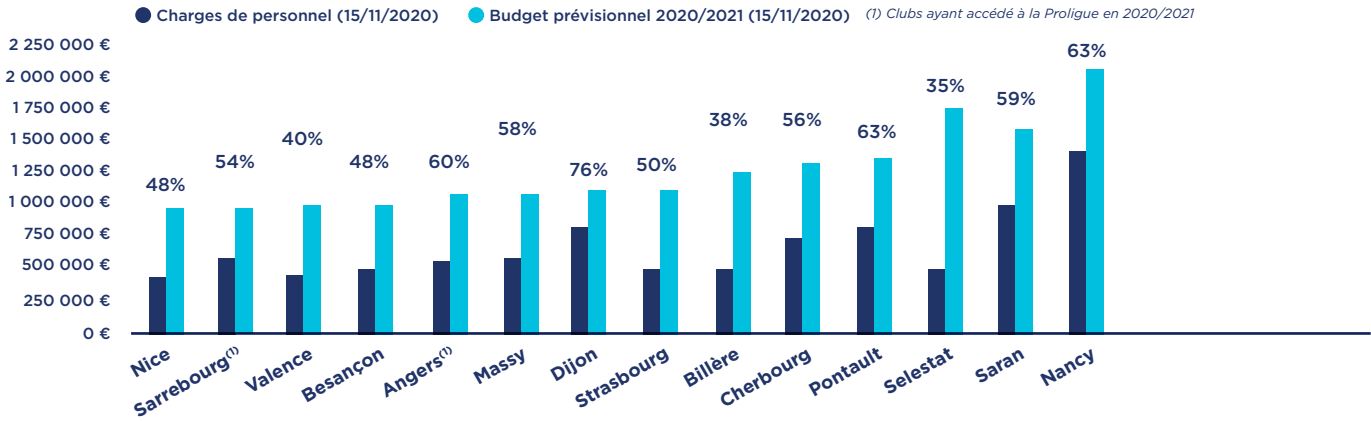
LES BUDGETS



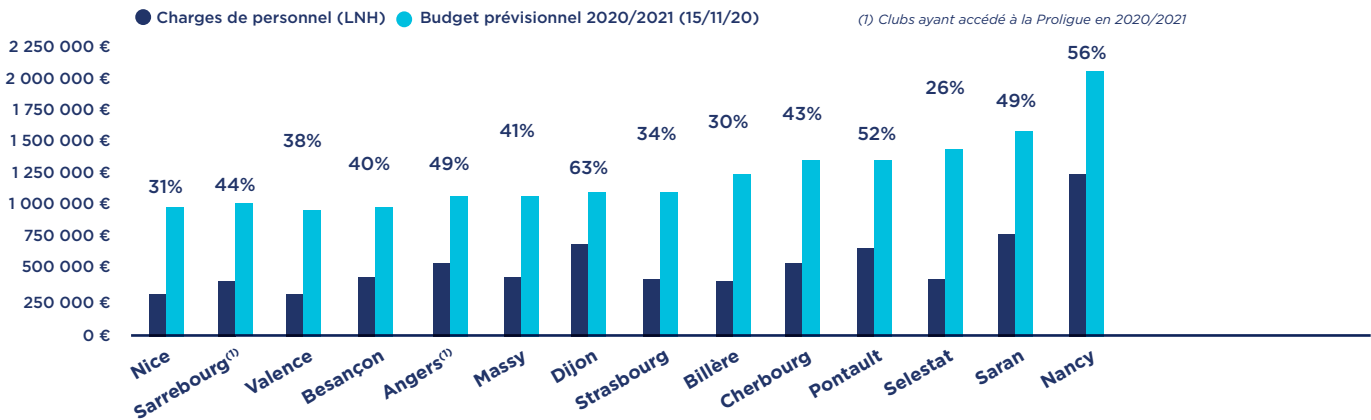
Au 15 novembre 2020, 7 clubs affichent un budget en hausse par rapport au budget réalisé en 2019/2020, dont les deux clubs accédants, Angers et Sarrebou⁽¹⁾.

LES CHARGES DE PERSONNEL

LES CHARGES DE PERSONNEL GLOBALES



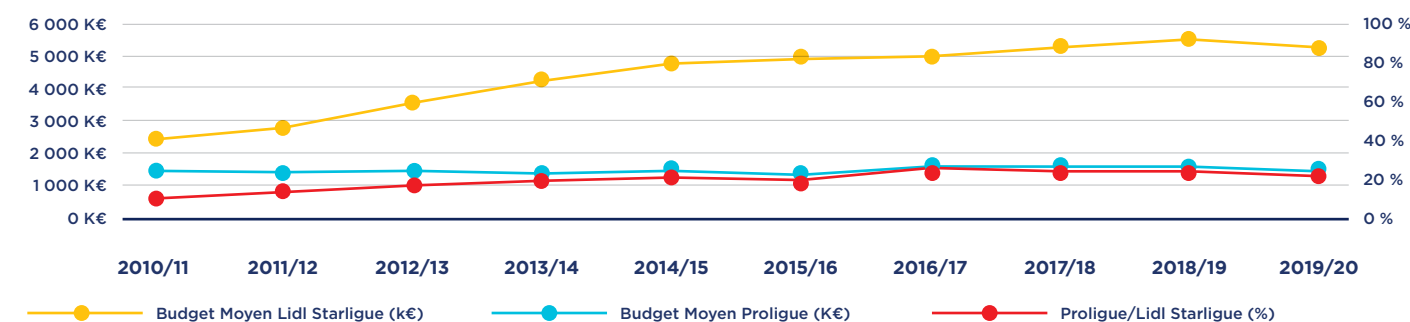
LES CHARGES DE PERSONNEL DE L'ÉQUIPE PREMIÈRE "LNH"



8

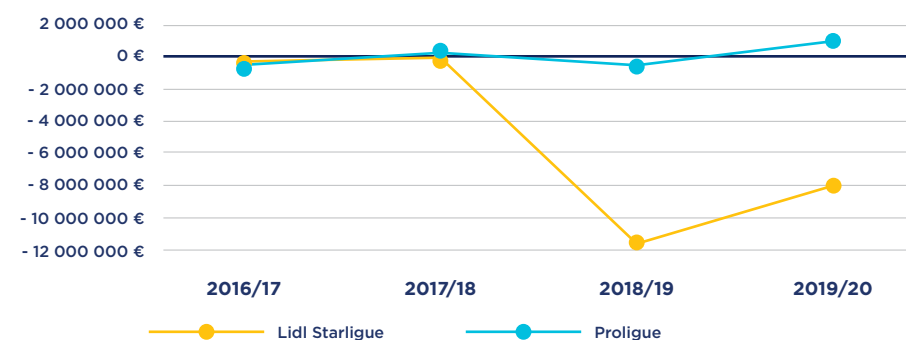
COMPARAISON
ENTRELIDL STARLIGUE
ET PROLIGUE

8.1 — LES BUDGETS



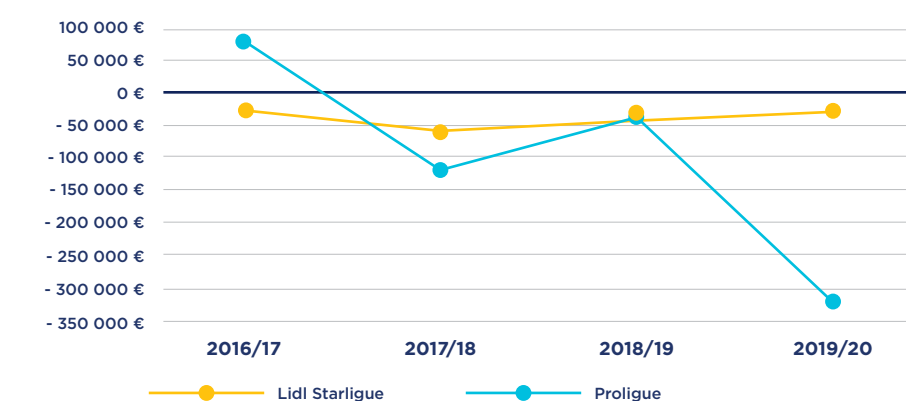
8.2 — LE RÉSULTAT NET

Si la Lidl Starligue et la Proligue semblent avoir été impactées de façon différenciée par la crise sanitaire au cours de la saison 2019/2020, cela s'explique uniquement par le fait que les comptes de la Lidl Starligue ont été fortement impactés par le PSG Handball sans lequel le résultat d'exploitation serait positif à hauteur de 2,4 M€.

EVOLUTION DU RÉSULTAT
D'EXPLOITATION

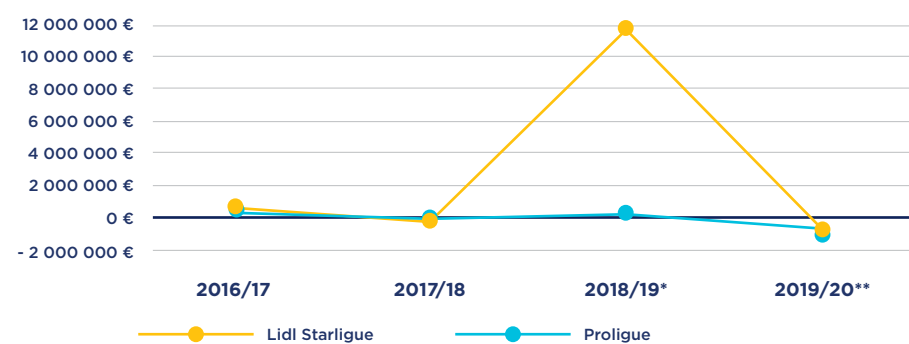
* Exercice sur 6 mois pour un club de Proligue.
** Exercice sur 15 mois pour un club de Proligue

Le résultat financier reste déficitaire pour les deux divisions. Il se creuse toutefois pour la Lidl Starligue alors qu'il est en légère amélioration pour la Proligue.

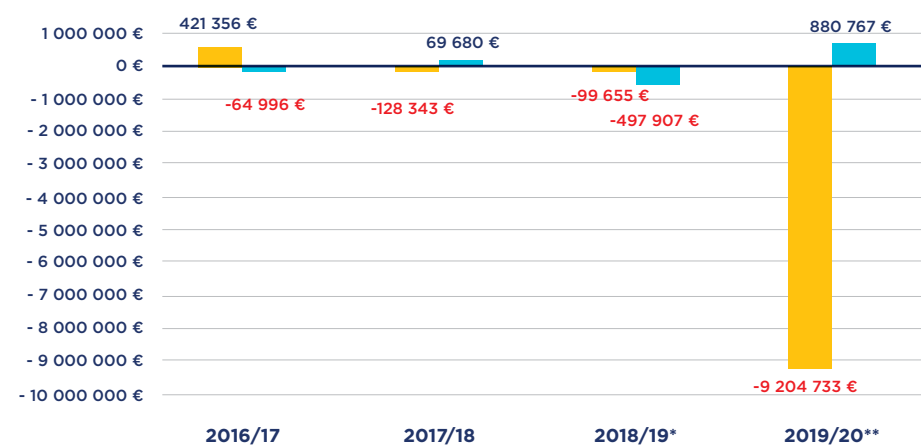
EVOLUTION DU RÉSULTAT
FINANCIER

* Exercice sur 6 mois pour un club de Proligue.
** Exercice sur 15 mois pour un club de Proligue

Le résultat exceptionnel reste relativement stable après une saison 2018/2019 marquée par un résultat exceptionnel très positif pour le PSG Handball qui a tiré le résultat de la Lidl Starligue vers le haut.

EVOLUTION DU
RESULTAT EXCEPTIONNEL

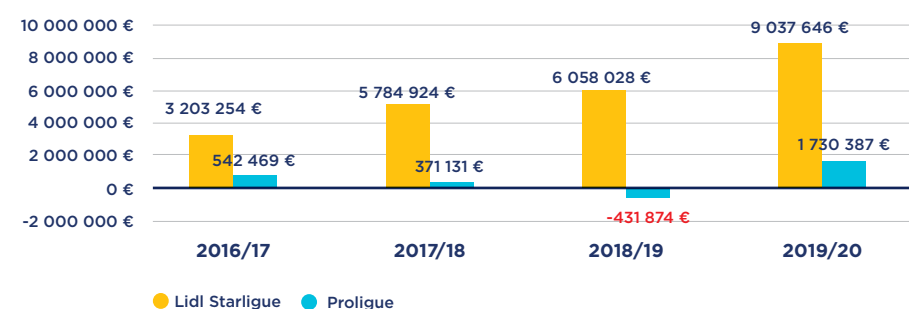
* Exercice sur 6 mois pour un club de Proligue.
** Exercice sur 15 mois pour un club de Proligue

EVOLUTION
DU RESULTAT NET

● Lidl Starligue ● Proligue

* Exercice sur 6 mois pour un club de Proligue.
** Exercice sur 15 mois pour un club de Proligue

8.3 — LA SITUATION NETTE



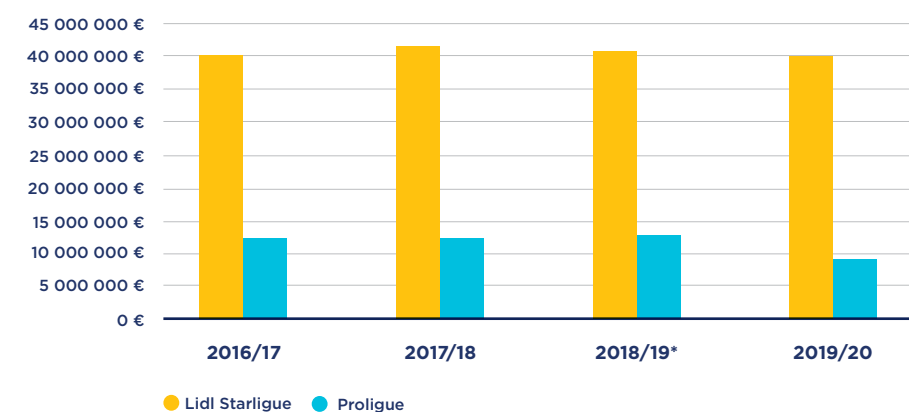
● Lidl Starligue ● Proligue

En l'espace de 4 saisons, les clubs de Lidl Starligue ont fait progresser collectivement les fonds propres cumulés de près de 6 M€ à un rythme de plus de 41% par saison en moyenne. La situation s'est nettement améliorée pour l'ensemble des clubs puisqu'ils sont pour la première fois tous en situation nette positive lors de la saison 2019/2020. Les situations restent quand même très hétérogènes entre les clubs puisque si la moyenne des fonds propres est de 645 K€, la médiane affleure seulement les 300 K€. Ainsi, 72% des fonds propres de Lidl Starligue sont concentrés dans quatre clubs.

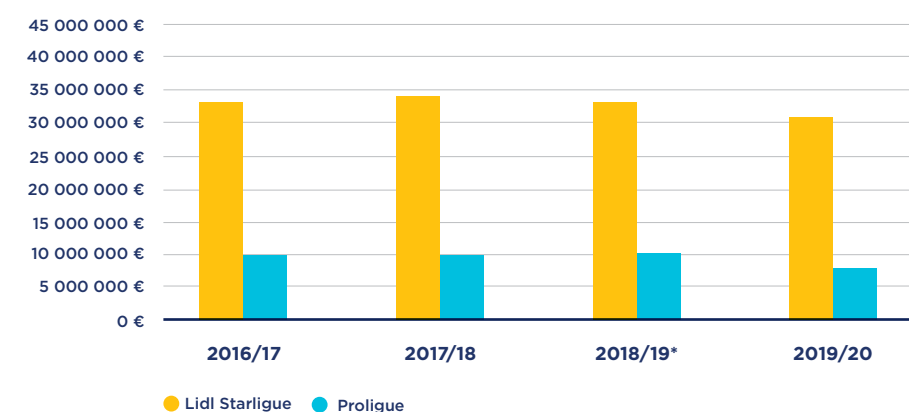
Si les clubs de Proligue parviennent à la fin de la saison 2019/2020 à un niveau de fonds propres jamais atteint précédemment depuis leur intégration au sein de la LNH, les dernières saisons ont été moins régulières.

Le niveau de fonds propres cumulé est finalement assez souvent corrélé aux situations individuelles des clubs relégués de Lidl Starligue ou accédants de N1. A titre d'exemple, 35% de la situation nette de Proligue est concentrée dans les deux clubs relégués de Lidl Starligue à l'issue de la saison 2018/2019.

8.4 — LA RÉMUNÉRATION

LES CHARGES DE
PERSONNEL GLOBALES

● Lidl Starligue ● Proligue

LES CHARGES
DE PERSONNEL "LNH"

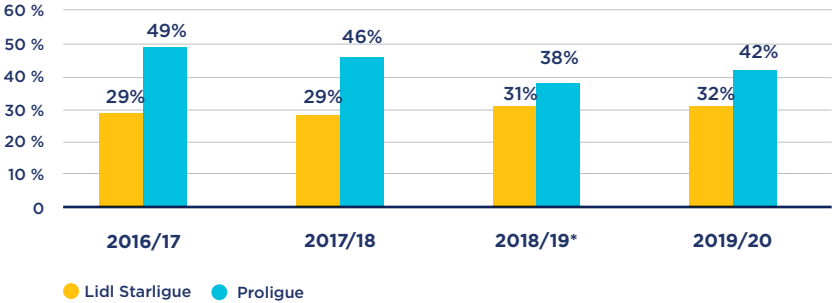
● Lidl Starligue ● Proligue

LES SALAIRES
PAR POSTES

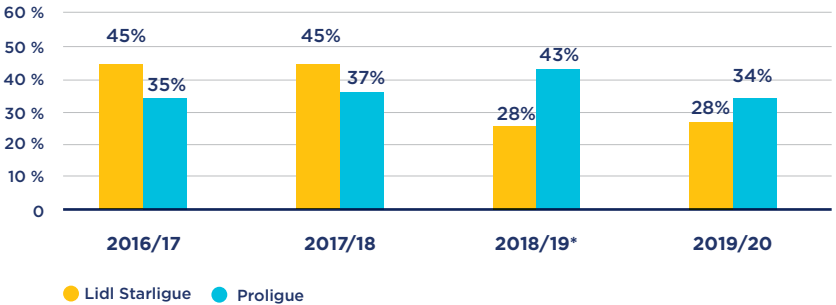
● MOYEN | ● MÉDIAN ● Lidl Starligue ○ Proligue

*Salaires fixes bruts mensuels, hors avantages en nature et primes diverses

8.5 — LA PART D'INTERVENTION PUBLIQUE SUR LE BUDGET

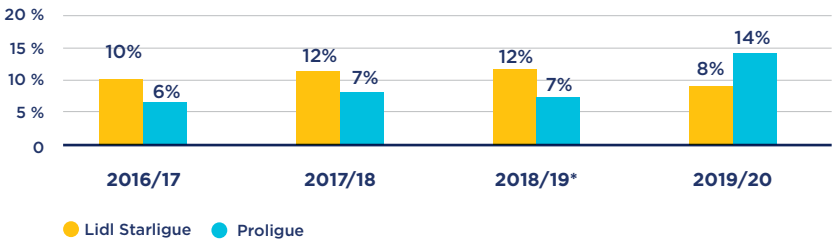


8.6 — LA PART DU PARTENARIAT PRIVÉ/ MÉCÉNAT SUR LE BUDGET



* Pour la Lidl Starligue, baisse à partir de 2018/19 liée au retraitement de la compensation des pertes du PSG Handball par Qatar Sport Investments puis par le PSG Football (considérée comme du partenariat privé puis, à compter de 2018/2019, comme un « autre produit »).

8.7 — LA PART DES RECETTES MATCHS SUR LE BUDGET



Les clubs des deux divisions ne participent pas au même nombre de compétitions et n'ont donc pas les mêmes possibilités de recettes.



RAPPORT
CNACG
ÉCONOMIE
DU HANDBALL
MASCULIN
DE 1^{ère} ET 2^{nde}
DIVISION
SAISON
19.20



LIGUE NATIONALE DE HANDBALL

21, RUE RENÉ GOSCINNY

75013 PARS

+33 (0)1 78 09 97 97

LNH.FR | LIDLSTARLIGUE.FR | PROLIGUE.FR